

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,  
SOCIALES ET EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE FOR SOCIAL AND  
EDUCATIONAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR SOCIAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT OF PSYCHOLOGY

# Représentation sociale des veuves chez les Beti et discrimination de la femme pendant l'akus.

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Psychologie

Option : Psychologie Sociale

Par :

**ABE ATANGANA Octave Thierry**

Licencié en Psychologie Sociale

Sous la Direction de

**Pr. EBALE MONEZE Chandel**

Professeur des Universités



Juillet 2022

## SOMMAIRE

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
SIGLE ET ABRÉVIATIONS .....	iv
LISTE DES TABLEAUX .....	v
LISTE DES ANNEXES .....	vi
LISTE DES FIGURES ET CARTES .....	vii
RÉSUMÉ : .....	viii
ABSTRACT .....	ix
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE .....	5
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE .....	6
CHAPITRE 2 : RITE DE VEUVAGE ET LA DISCRIMINATION .....	21
CHAPITRE 3 : LA THÉORIE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES.....	45
DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE .....	76
CHAPITRE 4: MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....	77
CHAPITRE5 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....	92
CHAPITRE 6 : ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS .....	108
CONCLUSION GENERALE .....	118
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	121
ANNEXES.....	136
TABLE DES MATIERES .....	147

## **DEDICACE**

A

*Mes parents, le couple*

*ATANGANA Vincent et Justine.*

## REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à dire merci à Monsieur Ebale Moneze Chandel, Professeur titulaire de Psychologie sociale, directeur du présent Mémoire, qui malgré les charges de Chef du Département de Psychologie de l'Université de Yaoundé I, et plus, nous a apporté les enseignements, orientations, et surtout la disponibilité nécessaire, au-delà d'avoir inspiré notre intérêt pour les pratiques culturelles locales qui représentent un champ exploitable pour la psychologie sociale.

J'adresse aussi mes remerciements aux enseignants du département, pour la formation de qualité, pour leur disponibilité et leur ouverture.

Merci à Madame le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille pour m'avoir permis de réaliser mon stage recherche dans l'institution dont elle a la responsabilité, mais aussi aux encadreurs du MINPROFF, qui m'ont apporté une part de ressources plus qu'importante pour la réalisation de ce mémoire. Ils ont tous, sans exception mis à ma disposition tout ce dont j'avais besoin, en termes de documentation, de précisions techniques, etc.

Merci à Mr Tagne Nossi, Docteur en psychologie sociale, pour son initiative d'initiation de ses cadets académiques à la recherche scientifique et la production, dont nous avons profité, non seulement dans le cadre de ce présent travail, mais aussi qui a débouché sur la rédaction de notre premier article publié dans une revue scientifique.

À mes camarades et amis, dont le soutien mutuel nous permettait d'avancer malgré les difficultés, notamment Bouli Akoa Jean-Baptiste pour la documentation inestimable sur les Représentation sociales, qui est le thème que nous avons en commun par rapport à notre mémoire, à Essomba Ndzengué René Catherin, pour sa lecture, ses critiques et suggestions.

Toute ma gratitude à ma famille, mes parents, mes frères et sœurs, leur aide dans ma collecte de données, les moments de distraction, véritable anti-stress. Spécialement à mon père, Mr ATANGANA Vincent qui a été quasiment l'homme à tout faire, des suggestions, à la lecture, passant par la mise à notre disposition des ressources de toutes les natures possibles dont nous pouvions avoir besoin, son regard de sociologue et d'expert a été un pilier incontestablement solide, malgré ses multiples occupations.

Enfin, mes remerciements distingués à toutes les veuves, qui ont accepté de nous faire le récit de ces moments difficiles de leur vie, parfois la larme au coin de l'œil.

## SIGLE ET ABRÉVIATIONS

AFSOS	Association Francophone pour les Soins Oncologiques de Support
AVVO	Association Village de la Veuve et de l'Orphelin
BIT	Bureau international du Travail
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
DAPROFF	Délégation d'Arrondissement de la Promotion de la Femme et de la Famille
DSCE	Document Stratégique pour la Croissance Economique
F3E	Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et des Évaluations
INS	Institut Nationale de Statistique
JIF	Journée Internationale de la Femme
JIV	Journée Internationale des Veuves
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNG	Politique Nationale du Genre
RS	Représentations Sociales
SND30	Stratégie Nationale de Développement
TAC	Théorie de l'Auto-catégorisation
TCR	Théorie des Conflits Réels
TEI	Théorie de la Menace Intégrée
TIS	Théorie de l'Identité Sociale
UN	United Nations
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VBG	Violence Basée sur le Genre

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Critères de deuil prolongé selon Prigerson et <i>al.</i> (2009).....	30
<b>Tableau 2</b> : Modèle du contenu des stéréotypes de Fiske et <i>al.</i> (2002) traduit par (Klein et al. 2018, p. 27).....	69
<b>Tableau 3</b> : « Caractéristiques du système central et du système périphérique de la représentation (extrait de Abric, 1994c, p. 81) ». Reproduit à partir de Gaymard (2021, p. 92).....	72
<b>Tableau 4</b> : Description de l'expérience des veuves pendant leur akus .....	93
<b>Tableau 5</b> : Répartition et caractéristiques de la population selon l'âge.....	97
<b>Tableau 6</b> : Répartition et caractéristiques de la population selon le sexe.....	97
<b>Tableau 7</b> : Liste des items cités au moins 10 fois par les participants (N=150).....	98
<b>Tableau 8</b> : Représentation sociale des veuves .....	98
<b>Tableau 9</b> : Description des thèmes récurrents selon les modalités de VI pour l'échantillon de la phase 1 .....	99
<b>Tableau 10</b> : Description du vécu des veufs pendant l'akus .....	99
<b>Tableau 11</b> : Répartition selon leur connaissance ou non de l'akus .....	102
<b>Tableau 12</b> : Conscience de la discrimination femme/homme dans l'akus .....	102
<b>Tableau 13</b> : Calculs des moyennes par item pour la variable Représentation sociale.....	104
<b>Tableau 14</b> : Calculs des moyennes par item pour la variable discrimination.....	105
<b>Tableau 16</b> : Présentation des p-value de la corrélation entre le stereotype et la fuite.....	105
<b>Tableau 17</b> : Présentation des p-value de la corrélation entre l'information et le rejet.....	106
<b>Tableau 18</b> : presentation des p-value de la corrélation entre l'attitude et l'agression.....	106
<b>Tableau 19</b> : Croisement entre les variables sexes /age, et la VD .....	106

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1</b> : Attestation de recherche .....	137
<b>Annexe 2</b> : Planning du stage .....	138
<b>Annexe 3</b> : Conduite du <i>focus group</i> .....	139
<b>Annexe 4</b> : Questionnaire 1 .....	140
<b>Annexe 5</b> : Questionnaire 2 .....	143
<b>Annexe 6</b> : Illustrations avec clichés des résultats du test de corrélation par hypothèse spécifique .....	146

## LISTE DES FIGURES ET DES CARTES

<b>Figure 1</b> : Les profils explicatifs de l'identité sociale et des théories d'auto-catégorisation. Source : stringfixer.com, <i>Social identity approach</i> .....	49
<b>Figure 2</b> : Théorie de l'identité sociale adaptée d'après Capozza et Volpato, 1994 sources, Klein et al. (2018, pp. 27-28).....	51
<b>Figure 3</b> : Modèle de la menace intégrée de Stephan et Stephan (2000) ; sources, Klein et al. (2018, pp. 28-29).....	56
<b>Figure 4</b> : La recherche causale au cours des rites funéraires Beti ; reproduit de Messanga (2012, p.287). ....	62
<b>Figure 5</b> : Triangulation méthodologique de l'étude.....	90
<b>Figure 6</b> : Répartition et caractéristiques de la population selon l'âge .....	101
<b>Figure 7</b> : Répartition et caractéristiques de la population selon le sexe .....	101
<b>Figure 8</b> : Répartition et caractéristiques de la population selon la situation professionnelle .....	101
<b>Figure 9</b> : Répartition et caractéristiques de la population selon la religion .....	102



## RÉSUMÉ :

Partant du constat des plaintes récurrentes des veuves, à l'opposé des veufs, vis-vis d'une pratique culturelle faisant référence à un rite, mais aussi à la période de veuvage, à savoir l'*akus* chez les Beti, nous avons entrepris de nous pencher sur la question, avec une analyse respectant les canons de la psychologie sociale. En effet, des témoignages soutiennent le fait que l'*akus*, au-delà d'être tout simplement plus difficile à vivre pour les femmes que pour les hommes, représente une véritable menace pour la dignité, la santé physique et psychologique de ces femmes, en un mot pour leur vie. Dès lors, le concept psychosocial qui s'applique à cette situation est celui de la « discrimination », dont il fallait alors en déterminer les causes. On se rend compte que malgré toutes les mesures prises par l'Etat du Cameroun, de la ratification des instruments internationaux, aux ordonnances présidentielles, etc. qui promeuvent la protection juridique et socio-économique de la veuve, l'élimination de toutes les formes de discrimination, il y a malgré tout le problème de la persistance de la discrimination de la femme pendant l'*Akus* chez les Beti. Face à ce problème, nous avons postulé que les représentations sociales des veuves chez les Beti représentent la variable explicative de ce phénomène. En d'autres termes, c'est la façon dont les Beti se représentent les veuves qui détermine les comportements discriminatoires vis-à-vis de celles-ci pendant l'*akus*. Dès lors, nous nous sommes posé la question de savoir : Comment peut-on décrire les représentations sociales des veuves chez les Beti et quel est leur lien avec la discrimination de la femme pendant l'*Akus* ? Notre objectif étant donc de comprendre et expliquer le lien entre les représentations sociales des veuves chez les Beti et la discrimination de la femme pendant l'*Akus*. Pour ce faire, nous avons fait usage d'un *focus group*, des entretiens semi-directifs, et des questionnaires (d'association verbale et classique) dont les données ont été analysées grâce à une analyse de contenu, et une analyse de corrélation. Une combinaison d'outils qualitatifs et à visée quantitative reflète le caractère descriptif et corrélationnel de notre étude. Relativement aux résultats, l'analyse de contenu révèle que les Beti se représentent les veuves comme étant, « solitaires » et « tristes », accessoirement sources de « malheurs et de sorcellerie » et potentiellement à l'origine du décès de leur mari. Le test de Khi2 quant à lui donne pour chacune de nos hypothèses spécifiques une P-value strictement inférieure au seuil, soit  $P < 0.05$ . Ce qui permet d'affirmer avec 5% de marge d'erreur que les RS des veuves ont effectivement un lien significatif avec la discrimination de la femme pendant l'*akus*, et peuvent par conséquent l'expliquer.

**Mots clés :** Représentations sociales, veuve, Beti, discrimination.

## **ABSTRACT**

Starting from the observation of the recurring complaints of widows, unlike widowers, vis-à-vis a cultural practice referring to a rite, but also to the period of widowhood, namely the akus among the Beti, we undertook to look into the question, with an analysis respecting the canons of social psychology. Indeed, testimonies support the fact that the akus, beyond simply being more difficult to live with for women than for men, represents a real threat to the dignity, physical and psychological health of these women, in a word for their life. Therefore, the psychosocial concept that applies to this situation is that of “discrimination”, the causes of which had to be determined. We realize that despite all the measures taken by Cameroon, from the ratification of international instruments, to presidential orders, etc. who promote the legal, socio-economic protection of the widow, the elimination of all forms of discrimination, there is the problem of the persistence of discrimination against women during the Akus among the Beti. In this regard, we postulated that the social representations of widows among the Beti represent the explanatory variable of this phenomenon. In other words, it is the Beti's presentation of widows that determines discriminatory behavior towards her during akus. Therefore, we asked ourselves the question: How can we describe the social representations of widows among the Beti and what is their link with the discrimination of women during the Akus? Our objective is therefore to understand and explain the link between the social representations of widows among the Beti and the discrimination of women during the Akus. To do this, we used a focus group, semi-structured interviews, and questionnaires (verbal and classic association) whose data were analyzed through content analysis and correlation analysis. A combination of qualitative and quantitative tools, reflecting the descriptive and correlational nature of our study. Thus we obtained results such as: initially the Beti, for a sample of 150 participants, represent widows as being, "lonely" and "sad", incidentally sources of "misfortunes and witchcraft", and potentially cause of their husband's death. In a second step, the correlation test carried out thanks to the Chi<sup>2</sup>, made it possible to confirm our specific hypotheses with a P<0.05. This makes it possible to affirm with a 5% margin of error that widows' SRs do indeed have a significant link with the discrimination of women during akus, and can therefore explain it.

Keywords: Social representations, widow, discrimination,

# **INTRODUCTION**

« Jusqu'à ce que la mort vous sépare » ! Cette phrase prononcée pendant les cérémonies de mariages symbolise certainement le lien fort entre les époux et peint la mort comme étant le moment fatidique qui détermine la rupture de cette alliance qualifiée alors de sacrée. Ceci étant, la mort en tant que phénomène social à part entière implique des pratiques qui lui sont propres, tenant compte de la culture d'appartenance. En effet, si elle représente « un moment de fête », une renaissance (Odella, 2021), pour certains à l'instar des Navajos, peuple indien des USA, elle est considérée par d'autre comme une fatalité, un accablement (Citot, 2016). Ces diverses considérations donnent lieu à des pratiques rituelles variées et spécifiques. Ceci étant, « Les sociétés traditionnelles africaines sont régies par des coutumes qui leur sont propres » (Dawoulé, 2020, p.232). C'est que le continent Africain est réputé pour son caractère pittoresque, lié à une certaine attache en vers ses symboles, ses récits, ses rythmes, mais aussi ses rites.

Les questions de rites semblent très souvent être abordées par des champs disciplinaires particuliers tels que l'anthropologie et la théologie, si bien qu'on aurait tendance à la définir comme leur apanage. Cependant l'aspect interactionnel compris dans ces phénomènes en fait un champ tout aussi exploitable pour la psychologie sociale, pour autant que celle-ci se définisse comme étant « véritablement l'étude des rapports interpersonnels, des rapports intergroupes et des rapports individu-groupe » (Ebalé Moneze, 2001, p.3). Dès lors, cette science porte son attention sur des thèmes déterminants tels que : l'influence, la communication, les normes, la discrimination, etc.

La thématique que nous abordons fait principalement référence à l'épineuse question des discriminations. De prime abord, Bastart (2012) affirme qu'il y a discrimination lorsque l'on « traite différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères prohibés par la loi ou les engagements internationaux. » (p.5). À cet égard, le même précédent auteur fait état depuis 2005 de statistiques, décrivant le phénomène selon des critères divers :

*en tête l'origine ethnique (entre 27% et 29% depuis 2007), le handicap et l'état de santé (19%), le sexe et l'état de grossesse (9%), l'âge (6%) et les activités syndicales (5%). Les politiques sont au fait de ces pratiques et tentent de les endiguer, en témoignent les campagnes de sensibilisation au racisme, au sexisme, ou encore plus récemment à l'âgisme. (Bastart, 2012, p.5)*

En effet, le Cameroun afin d'atteindre l'objectif de son émergence à l'horizon 2035, a établi un plan d'action structuré autour de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Ceci étant, la présente stratégie touche à tous les aspects de développement d'un État,

dont économique, politique, mais aussi social (MINEPAT, 2020). À l'égard de la dimension sociale notamment, le chapitre de la protection sociale explicite l'intérêt porté pour la promotion du genre. Biya (2011) dans son discours de campagne soulignait d'ailleurs :

*« Au plan social, la Nouvelle Dynamique, c'est promouvoir la condition féminine pour parvenir à l'égalité des droits entre l'homme et la femme. Il s'agira de multiplier les actions de promotion de l'entreprenariat féminin et d'aide à l'accès des femmes à l'emploi dans l'administration, le secteur rural, le commerce, l'industrie et les services, de poursuivre le processus de modernisation de la législation, afin de garantir le respect des droits des femmes, de veiller à l'abandon des coutumes et traditions qui vont à l'encontre du respect des droits de la femme, de renforcer les mesures visant l'épanouissement intellectuel et économique de la femme et la promotion des valeurs de la famille. ».*

Ce projet du Chef de l'État camerounais s'inscrit dans la logique des Objectifs pour le Développement Durable (ODD), précisément l'objectif 5 qui vise « à mettre fin à la violence et à la discrimination contre les femmes et les filles, et à garantir qu'elles aient les mêmes chances que les hommes dans tous les domaines de la vie » (CGLU, s.d, p. 7). Dès lors, l'ONUDI (2019) met en évidence le lien direct entre la promotion du genre et le développement multisectoriel, le F3E (2010, p. 5) en fait autant : « Dans les années 90, le développement durable visant à concilier les composantes écologiques, sociales, économiques, culturelles du développement, a mis l'accent sur la participation des acteurs et actrices du développement et l'égalité des femmes et des hommes. ». On comprend la nécessité de s'intéresser à tout élément susceptible de constituer un frein pour l'atteinte de ces objectifs sus évoqués. Ce qui précède justifie donc de s'attarder sur la question de l'*akus* d'autant plus que celle-ci est accusée d'être une sorte de calvaire pour les femmes précisément, et donc un facteur d'inégalité de genre, d'où la formulation de notre sujet : « Représentation sociale des veuves chez les Beti et discrimination de la femme pendant l'*akus*. »

À ce propos, les travaux menés dans le cadre de la psychologie sociale intègre ce phénomène dans diverses lectures théoriques à l'instar de celles de : l'identité sociale, de l'attribution sociale, des émotions intergroupes, etc. Par ailleurs, les déterminations sociales prescrivent de s'attarder sur le contexte (Meyer, cité par Mvessomba, 2012) d'apparition des comportements. Dans ce sens, explicitons que le contexte qui nous intéresse est celui de l'*akus* chez les Beti, qui représente en même temps la période et le rite de veuvage (Archidiocèse de Yaoundé, 2007). Ceci étant, si Tjouen (2012), pense de façon globale que « La coutume africaine repose sur une discrimination à l'égard de la veuve » (p. 162), des témoignages semblent aller dans ce sens, en ce qui s'agit de l'*akus* spécifiquement, qui est qualifié de déshumanisant, humiliant, et taxé de représenter une menace pour la santé physique et

psychologique des veuves. Il est mis en exergue le traitement inégalitaire que l'on souligne pendant l'*akus* selon qu'il s'agisse d'une veuve ou d'un veuf. La femme déjà accablée par la perte d'un être cher se retrouve victime du rite qui fait d'elle la propriété de la belle famille. L'*akus* devient alors une sorte de stratégie d'affaiblissement et d'asservissement de la veuve qui peut et qui affecte généralement les enfants aussi.

Ceci étant, nous postulons l'hypothèse qu'il existe un lien considérable entre les RS et la discrimination de la femme pendant l'*akus* chez les Beti. Hypothèse que nous avons à cœur de vérifier dans la présente recherche qui se situe dans le cadre théorique des représentations sociales, précisément dans l'approche ethnographique qui vise la description du contenu et ou des structures des RS au sein d'une population « homogène », et tend à exposer l'influence de ce qui précède sur les comportements, les pratiques des membres constituant cette collectivité. L'objectif signifié étant donc de comprendre et expliquer le lien entre les représentations sociales des veuves chez les Beti et la discrimination de la femme pendant l'*Akus*.

La présentation de ce travail subdivisé en deux parties, à savoir les cadres théorique et opératoire repose sur six chapitres. Le premier constitue la problématique, il révèle le contexte et la justification de l'étude, la position du problème, les hypothèses et objectifs généraux, les intérêts de l'étude et enfin la délimitation de l'étude. Ensuite la revue de la littérature, ce second chapitre se fonde sur la clarification des concepts clés de l'étude, avec une attention particulière sur nos variables, afin de mettre en évidence l'originalité de notre étude. Le troisième chapitre relève de l'insertion théorique. Le quatrième quant à lui s'attarde sur la méthodologie de l'étude ; nous y exposons les hypothèses, objectifs, questions spécifiques de l'étude faisant suite à l'opérationnalisation de nos variables, ensuite les outils de collecte et d'analyse des données. Les deux derniers chapitres mettent en évidence respectivement les résultats de la recherche, l'analyse et la discussion desdits résultats.

**PREMIERE PARTIE : CADRE  
THEORIQUE**

**Chapitre 1 :**  
**Problématique de l'étude**



L'objectif de ce premier chapitre est de présenter les éléments principaux qui ont constitué la base de ce travail. Il est ainsi articulé autour des points ci-après : contexte de l'étude, position du problème, hypothèses, objectifs, et question générale, intérêts de l'étude et enfin délimitation de l'étude.

### **1.1.Contexte de l'étude**

Le 8 mars est une journée consacrée à la célébration des droits de la femme dans le monde. Au-delà de l'aspect purement festif que l'on confère souvent à cette journée, elle est remplie de sens, a fortiori à cause des raisons qui ont conduit à son institutionnalisation. Le détour historique de Choffat (2022), permet de situer l'officialisation de cette commémoration en 1977, faisant suite à une multitude de revendications féminines notamment celle du 8 mars 1857, marquée par la manifestation publique des ouvrières New-Yorkaises « pour des meilleures conditions de travail et le respect de leur dignité » Choffat (2022, p. 2), celles-ci furent cependant « dispersées par la police » (BAD, 2014, p. 1). Ceci étant, par rapport à cette célébration, le Cameroun n'est pas en reste. Comme c'est le cas depuis 1986 (Osimbea, 2022), il a célébré ce 8 mars 2022 la Journée Internationale de la Femme (JIF) sous le thème principal : « Égalité femmes-hommes aujourd'hui pour un avenir durable », marqué par des salons culturels, des conférences, des défilés, etc. Ceci étant, une autre journée dédiée exclusivement aux femmes est célébrée au Cameroun. Il faut toutefois préciser que celle-ci ne concerne pas toutes les femmes : il s'agit de la Journée Internationale des Veuves (JIV) qui a lieu le 23 juin de chaque année. Selon le MINPROFF (2020, p. 2), le fondement de cette journée étant que « sensibiliser l'opinion et d'obtenir une meilleure défense des droits des veuves dans le monde est primordial au regard de l'ampleur méconnue du drame silencieux que vivent de nombreuses veuves ». Cette précédente affirmation rejoint le discours de Ban Ki-moon, alors Secrétaire Général de l'ONU :

*Nous devons éliminer la stigmatisation sociale et les privations économiques que subissent les veuves, combattre les risques élevés d'exploitation et d'agression sexuelles auxquels elles sont exposées et lever les obstacles qui les empêchent d'accéder aux ressources et aux débouchés économiques et entravent leur avenir. MINPROFF (2015, p. iii)*

Ce qui précède pose la problématique de la situation des veuves. Au Cameroun, des cercles de réflexions rigoureux se sont en effet attardés sur la question. En effet, les statistiques provenant du MINPROFF (2014, p. 6) révèlent que 2 180 veuves ont manifesté le besoin d'un accompagnement social, juridique et économique et ont par conséquent « été sensibilisées, formées et accompagnées dans l'exercice de leurs droits sociaux, juridiques et économiques, ». Les chiffres de l'Institut Nationale de la Statistique (INS) quant à eux nous confortent dans

l'idée que la question est effective, plus féminine que masculine dans la mesure où il y aurait 89, 3% de veuves contre 10, 7% de veufs (2015). En effet, ces dernières seraient les cibles des affres de leur état. Le discours de M. Ban Ki-moon, dans son allocution à l'occasion de la JIV 2015, étale la situation de ces femmes dans les termes qui suivent :

*Dans les sociétés où la femme n'est considérée comme accomplie que lorsqu'elle est mariée, les veuves sont souvent traitées comme quantité négligeable ou stigmatisées. Ne bénéficiant plus de la protection économique et sociale de leur époux, beaucoup sont traitées comme un fardeau financier par leur famille. Parfois, elles perdent leur droit à l'héritage et leurs biens, quand elles ne sont pas chassées (Ban Ki-Moon cité par MINPROFF, 2015, p.19)*

A l'image de ce qui ressort du discours de l'ancien SG de l'ONU, le MINPROFF (2015, p. 57-59) relève un ensemble de difficultés dont souffrent les veuves, sous plusieurs aspects. Sur le plan économique, « l'insuffisance de moyens pour gérer la famille bien souvent nombreuse, la privation des droits successoraux, pauvreté ». Dans les aspects juridique et administratif on note : « Expropriation des biens, difficultés à obtenir la pension retraite de leurs défunts époux ; coexistence du droit écrit et du droit traditionnel (l'application des coutumes pas toujours favorable aux veuves), difficultés dans l'établissement du dossier de survivants et lourdeurs administratives » ; à cet égard un certain nombre de lois ont été établies. Notamment, l'article 767 du Code civil dispose : « Lorsque le défunt ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, les biens de sa succession appartiennent en pleine propriété au conjoint non divorcé qui lui survit et contre lequel n'existe pas de jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée », une loi qui semble pourtant faire preuve de faille dans les faits, quand on prend la mesure des illustrations jurisprudentielles qui témoignent de l'hostilité quant à la succession de la veuve :

*(...)Elle se fonde sur la règle traditionnelle de l'« exhérédation » de la femme pour l'écarter de la succession de son mari (TPD Sangmélina, jugement n° 79 du 15 mars 1978, TPD Bafoussam, jugement n° 74 du 19 mai 1982). L'autre reconnaît des droits à la veuve mais aboutit à des solutions diverses : elle est tantôt gérante de la succession (TPD Sangmélina, jugement n° 68 du 17 janv. 1972), tantôt administratrice des biens du défunt (TPD New – Bell et Bassa – Douala, jugement du 17 mai 1979), tantôt usufruitière (CA Yaoundé, arrêt no 49 du 19 oct. 1983) ou héritière (CA Yaoundé, arrêt n° 666/C du 27 sept. 1972, RCD 1976, n° 8, p. 83). (Tjouen, 2012, p. 162-163)*

Timtchueng (2011, p. 554) quant à lui tente d'expliquer cette privation des veuves à la succession en citant Nkouendjin-Yotnda qui postule qu'à un moment donné la veuve « n'était que réduite à la dimension d'un bien que les parents du défunt se discutaient d'ailleurs souvent ». Quant aux paramètres sociaux et coutumiers impliquant notamment les rites de

veuvage, ils semblent être plus profonds et plus problématique encore, d'autant plus que ces derniers sont considérés par le MINPROFF (2015, p. 57-59) comme « draconiens, avilissants pouvant avoir des conséquences sur la santé » de la veuve. Ces rites de veuvages seraient humiliants et déshumanisants, tant ils suscitent « Une culpabilisation de l'état de veuve, rejet de la belle famille, absence d'appui psychologique, mésententes avec les enfants reconnus ou non par le défunt ». Sur ce point, Tjouen (2012, p. 162) affirme que « l'intervention du législateur n'arrive cependant pas à anéantir la force de la coutume africaine qui repose sur une discrimination à l'égard de la veuve ». Dans la capitale du Cameroun, Yaoundé, l'ethnie majoritaire est celle des Beti (Onana, 2005), peuple qu'on retrouve prioritairement au centre/sud Cameroun. Ici, le principal rite de veuvage est celui de l'Akus, ou akous, qui nous intéresse. Dès lors, que pouvons-nous dire de ce rite ?

### **1.2.Position et formulation du problème**

Les individus (hommes et femmes), afin de symboliser leur union de façon officielle et reconnue, passent par les liens du mariage qui dans le cadre spécifique de l'Afrique inclut les aspects traditionnels, religieux et officiels. Selon le MINPROFF (2015), le mariage lie les époux de manières physiques et métaphysiques. Un bref emprunt à Lamartine nous permet de dire avec le poète français qu'il suffit qu'un être cher nous manque pour que tout paraisse dépeuplé autour de nous. Cette image est assez caractéristique de la rupture radicale qui fait suite à la disparition d'un conjoint dans un couple, d'autant plus que la cause serait alors la mort.

Dès lors, face au caractère universel de la mort, toutes les civilisations se sont efforcées de construire des systèmes de défense pour nier, cacher, sublimer, expliquer la mort et faire en sorte qu'elle devienne supportable (Dacher, 1976). Dans la société africaine le décès d'un membre du groupe afflige le groupe en entier. La douleur est d'autant plus profonde pour le conjoint qui en principe représente la personne la plus proche du défunt. Ceci étant, pour faire face à la mort, les sociétés font usage des rites funéraires qui répondent à trois fonctions sociales, à l'instar d'assurer le devenir du défunt. Cet aspect du rite accompli correctement favorisera la prise en charge des endeuillés et la revitalisation de la communauté (Buisnières, 2007, p. 93). Cette prise en charge des endeuillés est due au chagrin profond qu'ils endurent suite à la disparition de leur conjoint, à tel point que Klein cité par Compan (2015, p. 101) pense que « Toutes les fois qu'on éprouve la perte de la personne aimée, cette expérience nous amène à la sensation de notre propre destruction ».

En effet, le décès d'un conjoint entraîne entre autres, la cessation d'une dynamique interactionnelle, dans le sens plus large de la famille on peut lire avec Compan (2015, p. 104) qu'elle « entraîne une rupture d'équilibre du système familial ». Ceci étant au sein du couple,

certaines éléments fondamentaux sont mis en jeu tels que : l'attachement, l'intimité, etc. Davis et al. (2004) affirment que les liaisons affectives entre conjoints dépendent de l'attachement, les caresses et le sexe. L'intimité représente un élément crucial de la réussite conjugale, mais aussi « un élément fondamental du bien-être psychologique » (Sprecher, Waring et Russel ; Reiss et Lee ; Thiéroult ; Berscheid et Reis cité par Kecior, 2005, p. 25). S'agissant de l'attachement, Rafael (2014) pense que la relation du couple est le reflet des modalités des liens d'attachement. En effet, un certain nombre d'auteurs s'attardent sur cette question, particulièrement dans le cadre du deuil, puisqu'il s'agit bien de cela. Même si Compan (2015) reconnaît que les théories qui font un lien entre l'attachement et le deuil sont peu nombreuses, il prend tout de même appui sur des auteurs à l'instar de Klein d'une part, qui pense que tout deuil serait en fait la « reviviscence de la séparation d'avec la mère » ; ou Bowlby d'autre part selon qui « les personnes qui présentent un deuil pathologique sont en grande majorité des individus dont les attachements sont empreints d'insécurité et d'angoisse. » Compan (2015, p. 100). Ceci étant, l'attachement dit « adulte », donne lieu à deux approches, soit « développementale » et « psychosociale » (Main et al. Bretherton ; Hazan & Shaver ; Bartholomew & Horowitz, Shaver & Mikulincer ; cité par Reynaud, 2011, p. 99). Si l'approche développementale « situe l'attachement adulte dans la continuité de l'attachement chez l'enfant (...) se focalisant sur l'attachement filial et parental de l'adulte en lien avec son passé infantile » (Reynaud, 2011, p. 99), c'est l'approche psychosociale qui nous intéresse tant dans cette dernière, l'accent est mis sur des attachements propres à l'adulte tels que l'attachement amoureux (dit romantique) ou l'attachement interpersonnel (Hazan & Shaver ; Bartholomew & Horowitz cité par Reynaud, 2011) qui caractérisent les couples. À l'égard de ce qui précède, notons qu'au fil du temps dans le couple, les partenaires voient l'un en l'autre la figure principale d'attachement (Rafael, 2014). Il est ainsi important d'exposer la place de l'intimité d'une part, et beaucoup plus de l'attachement d'autre part dans le couple, par rapport à leur incidence sur la situation multidimensionnelle du conjoint qui reste, du fait de la disparition de ces éléments suite à la mort du mari ou de la femme. À ce propos, Rafael (2014, p. 24) pense que « Ces liens d'attachement se transforment en des sentiments d'amour, de sécurité et de contentement ; leur rupture transporte en soi l'anxiété, l'inquiétude et la dépression ».

Faisant suite au décès de son conjoint, celui qui reste est plongé dans le deuil. C'est une période incontestablement délicate pour l'endeuillé. Ceci étant, force est de constater que le deuil au-delà de sa dimension individuelle qui privilégie la psychologie, a un aspect collectif qui pour sa part accorde une place de choix à l'anthropologie et à la sociologie à travers l'étude des rites (Kentish-Barnes et al. 2012). Il est donc essentiel de comprendre cet apport des rites en tant que mesure d'accompagnement de la personne endeuillée. À ce propos, on peut renchérir

avec Van Genneep (1909) qui affirme que les individus privés de l'exécution des rites funéraires [dont fait partie l'Akus] en leur honneur « sont destinés à une existence lamentable » et sont à cet effet « les morts les plus dangereux ». Comme nous l'avons déjà précisé en amont, l'analyse des rites se fait selon deux vastes cadres, social et psychologique. S'agissant de la dimension psychologique, les rites constituent aujourd'hui une nécessité (Estenne et al. 2016).

*Une des fonctions du rite est d'organiser le passage du sujet entre différentes périodes de son existence, de l'accompagner de la naissance à la mort en donnant un caractère linéaire à sa temporalité; mais en même temps, le rite lui confère une dimension circulaire en nouant passé, présent et futur au travers d'une répétition* (Estenne et al. 2016, p1).

La lecture freudienne des rites considère ces derniers comme étant un « infléchissement névrotique » (St-Arnaud, 1996, p. 76). Les rites font référence ici à une sorte de schéma obsessionnel, à la répétition d'actes non contrôlés consciemment, à ce propos St-Arnaud (1996) cite à dessein des exemples tels que : « se laver les mains quarante fois par jour, vérifier constamment qu'une porte est verrouillée à clé. ».

Nous intéressant en suite à l'aspect social des rites, nous pouvons définir le rite selon Goffman cité par Degand (2011, p. 3) comme étant un « Acte formel et conventionnalisé par lequel un individu manifeste son respect et sa considération envers un objet de valeur absolue, à cet objet ou à son représentant. ». Afin de caractériser la fécondité de la notion de rite, Degand (2011) s'inspirant de Goffman affirme qu'il représente « une approche riche et stimulante du monde social et conduit à poser des questions aussi fondamentales que celles de la normalité et de la folie ». Avec Durkheim on retrouve plusieurs concepts sur la base de la notion de rite à savoir : rite d'accès, d'entretien, de reconnaissance, de ratification, etc. (Degand, 2011). Dans ce cadre spécifique (social), Degand (2011) explicite une fonction essentielle de l'activité rituelle dans ce sens qu'elle permet de garantir le maintien des sociétés. En outre, il faut noter que le concept de rite implique entre autres celui de croyances qui fait l'objet d'une analyse théorique diversifiée en psychologie sociale, notamment des attitudes et des représentations. Selon Tapia & Roussay (1991), la notion de croyance englobe celle d'attitude. Lorsqu'on évoque d'ailleurs cette question en psychologie sociale, nous sommes confrontés à l'opposition « rationnel versus irrationnel » (Apostolidis et al. 2002, p8).

Il n'est pas un exercice aisé que de tenter de définir le concept de croyance, tant ce dernier n'a pas de définition univoque (Laxenaire, 2007), nonobstant ce qui précède, l'influence des croyances dans la vie des individus est indubitable. Pour Ripoll (2020, p. 5), certaines croyances « sont à l'origine des actes les plus remarquables, merveilleux ou monstrueux, que l'humanité a produits dans le passé comme aujourd'hui ». Ceci étant selon l'auteur qui précède,

la base d'arguments théoriques et empiriques pour soutenir lesdites croyances est faible. Toutefois, Boudon (1993) prend appui sur le modèle cognitiviste lui-même basé sur des considérations méthodologiques et sociologiques, qui le pousse à attribuer aux croyances des causes occultes. Par ailleurs, les individus se détachent difficilement de leurs croyances, qui ont au-delà de leur influence sur l'individu, une emprise collective, à tel point que Laxenaire (2007) les assimile à un délire collectif, qui les rapproche de la psychologie des foules. Au demeurant, les précédentes observations peuvent alors conduire à questionner les déterminants psychologiques des croyances. À ce propos, Ripoll (2020) se demande : « Pourquoi les œuvres humaines parmi les plus remarquables et les horreurs les plus sordides résultent-elles si souvent de croyances pour lesquelles, à l'évidence, il n'existe rien de solide susceptible de les valider ? ». On peut répondre à cette question par le truchement du champ d'analyse théorique des représentations sociales chère à la psychologie sociale, d'autant plus que « C'est le pouvoir des croyances qui fournit à la fois la force à travers laquelle les représentations constituent nos réalités et rendent possibles nos affiliations » (Apostolidis et al. 2002, p7). Quant à Tapia & Roussay (1991, p.21), ils pensent également que les représentations sociales « sont des ensembles d'images mentales, dans une certaine mesure des croyances (...) ». Ainsi...

*L'étude des rapports entre représentations et croyances est susceptible d'enrichir l'approche des représentations sociales dont l'étude " dans leur genèse, leur structure et leur transformation est la voie pour comprendre le rôle de l'inscription des sujets dans un ordre social et une historicité, et rendre compte de la construction, nécessairement sociale par leurs appartenances et leurs communications, des interprétations qu'ils produisent dans le cadre d'une culture " (Jodelet cité par Apostolidis et al. , 2002, p. 7).*

Le concept de représentations sociales n'est pas récent, à ce propos, Jodelet (1989) souligne qu'Émile Durkheim fut le premier à s'y intéresser. Par ailleurs, le concept connaît une pluralité de définition, tel que celle proposée par Fischer :

*La représentation sociale est la construction sociale d'un savoir ordinaire élaboré à travers les valeurs et les croyances partagées par un groupe social concernant certains objet (personnes, évènements ) et donnant lieu à une vision commune de choses, qui se manifestent au cours des interactions sociales. (Fischer, 1987, p. 15)*

Quant à Moscovici cité par Kalampalikis (2019), il conçoit les représentations sociales comme étant des « théories » du savoir commun, que l'on peut retrouver dans une société. Par ailleurs, Abric (1994) met en évidence les fonctions des représentations sociales, notamment : Une fonction de savoir, grâce à laquelle les individus regroupent une gamme de connaissances par rapport à un objet. Une fonction identitaire, qui opère la différenciation entre les groupes

sociaux. Une fonction d'orientation responsable de guider les individus vers des pratiques sociales et culturelles. Sene (2004) attire l'attention sur l'interaction entre les représentations sociales et les pratiques culturelles.

Ce qui précède permet alors de comprendre l'influence des RS sur le comportement. À ce propos, Claude (2014) prend pour illustration les sacrifices humains perpétrés par les aztèques. Selon lui, c'est fort de leurs représentations sociales que ces derniers exécutent cette pratique. En effet, selon eux le sacrifice doit permettre d'alimenter les dieux et ainsi d'assurer la continuité de leur civilisation. Jodelet (1989) pense que les représentations sociales réconfortent l'individu en donnant un sens aux attitudes qu'il adopte.

La société africaine de manière générale a souffert de l'effet de la modernité qui a eu pour conséquence la disparition d'un certain nombre de pratiques culturelles, ce qui justifie alors le qualificatif de « pervers » utilisé par Kom (1997), pour caractériser ces effets de la modernité. Au Cameroun, Ebale Moneze (2008) fait également le constat qui précède, par rapport à la disparition du « *Mekoua* », pratique culturelle ludique et instructive qui était exécutée à une certaine époque. Ceci étant, certaines pratiques plus que d'autres résistent, c'est le cas du rite de l'akus qui « est à coup sûr l'une des coutumes Beti qui ont le mieux survécu à l'influence de la culture occidentale et même de la religion chrétienne » (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p.5). L'akus est décrit comme étant un rite de délivrance (De Thé-Bochet, 1970). Il s'opère en plusieurs étapes, notamment 10 à savoir : la recherche des éléments naturels, la chasse des veufs/veuves, l'installation des veuves/veufs, le rasage de la veuve ou du veuf, le transport de la pierre, le tirage du bananier, le jeu de musique, la purge, la pêche, le lavement (*MINPROFF, 2015, p. 48*) :

« **La recherche des éléments naturels** : l'eau de source, plantes diverses, tronc de bananier, un instrument de musique traditionnelle, les excréments humains, un bambou, une herbe qui irrite la peau, la coquille d'escargot, une grosse pierre etc. Cette recherche se fait aux premières heures du jour par un initié. »

« **La chasse des veufs/veuves** : avant et pendant la cérémonie, les veufs et les veuves sont pourchassés par les responsables du veuvage munis d'une nervure de macabo ou de bananier tenant lieu de bâton. Dès qu'une veuve ou un veuf est « aperçu », il est poursuivi pour être arrêté et conduit déchaussé au lieu de la cérémonie sauf s'il consent à négocier sa libération contre quelques pièces d'argent symboliques. »

« **L'installation des veuves/veufs** : le conjoint éprouvé est installé en premier lieu à même le sol, tête et pieds nus. Ses équipiers sont également assis à même le sol alignés à sa

gauche et à sa droite. Cette disposition a pour but de faire comprendre au conjoint survivant qu'il n'est pas abandonné dans ses épreuves et que les autres sont disposés à l'accompagner, à le soutenir. »

« **Le rasage de la veuve ou du veuf** : il se fait avant la cérémonie et est effectué par une femme âgée, de préférence la doyenne de la communauté. Celle-ci opère habilement à l'aide d'une lame de rasoir ou d'un tesson de bouteille contre paiement en nature à la fin de la cérémonie (un poulet généralement). Cette épreuve a pour but de rafraîchir les idées de la veuve ou du veuf et de rompre tout lien métaphysique avec le défunt et la/le mettre à l'abri de la possession et de la hantise de la mort. »

« **Le transport de la pierre** : tous ceux qui subissent l'épreuve de veuvage doivent porter une grosse pierre sur une trentaine de mètres environ. L'exercice consiste à défouler la veuve ou le veuf et à lui montrer qu'il a encore la force et la capacité de dominer la nature et d'en rester maître. »

« **Le tirage du bananier** : chaque veuve/veuf doit porter sur son épaule, un tronc de bananier coupé à la tige et le tirer en trainant les feuilles au sol sur la même distance parcourue avec la pierre. Ce geste est sensé lui permettre de s'approprier les richesses de la nature et lui éviter les disettes d'après deuil dues notamment aux mauvaises récoltes. »

« **Le jeu de musique** : il est demandé à la veuve/veuf de jouer à la guitare traditionnelle appelée « Mvet » en chantant un air poétique et spirituel qui porte son message dans les cieux. L'esprit sera d'autant plus nouveau, fort et dynamique pour surpasser les épreuves de la vie, que le son du chant de la veuve ou du veuf s'élève haut dans les cieux. »

« **La purge** : au cours de la cérémonie, une grosse poire est apportée et il est demandé aux veuves/veufs de se purger publiquement. Mais dans les faits, les personnes concernées se dédouanent de cette obligation en payant un montant symbolique représentant un impôt dû aux ancêtres défunts. »

« **La pêche** : les veuves et les veufs simulent une partie de pêche sur les lieux de la cérémonie. Cet exercice est destiné à réconcilier les concernés avec les eaux et les êtres aquatiques qui y habiteraient. »

« **Le lavement** : il marque la clôture de la cérémonie de veuvage. La veuve est ainsi purifiée dans son corps physique et éthérique à la faveur d'un bain à base de l'eau de source et d'essences végétales. » (MINPROFF, 2015, p. 48)



Pour Engolo (2016) Il s'agit d'« un rite de purification de la veuve ou du veuf de la souillure de la mort, un rite de réhabilitation, l'acquisition de la pugnacité de l'endurance face à l'adversité », qui survient après la perte du conjoint. On comprend à ce qui précède, la raison d'être et l'importance de ce rite qui justifierait qu'on le maintienne en tant que pratique culturelle, sociale. Ceci étant dans la société actuelle, force est de remarquer que, cette pratique se révèle être sujette à controverses. Pour le MINPROFF (2015, p. 2) « la pratique va à l'encontre de ces idéaux ». En outre :

*Au Cameroun, quand on parle de veuvage, on l'associe le plus souvent aux femmes veuves et dans une moindre mesure, aux veufs, d'autant plus que ce sont celles-ci qui paient généralement les frais des exactions de cette pratique traditionnelle de la part de leurs belles familles (...) Le veuvage traditionnel au Cameroun et ses exactions sont dénoncés aujourd'hui dans les médias, les colloques nationaux et internationaux, par les ONG comme étant une atteinte aux droits de l'Homme. (Engolo, 2016)*

Il faut préciser que seules les personnes mariées au préalable sont considérées comme veufs/veuves et par conséquent méritent le rite de veuvage. Par ailleurs, l'akus est toujours officié par des femmes, précisément les sœurs du défunt (mingògòn), sous la coordination d'une doyenne, elle-même veuve. Cependant, les veuves semblent être les cibles non seulement des officiantes, mais aussi de la belle-famille en général. Tout d'abord elles sont très souvent suspectées de la mort de leur conjoint. Les hommes de la famille de son feu mari qui la courtoisaient profitent de l'occasion, de sa vulnérabilité pour se venger. Les biens du mari représentent aussi un motif de discorde entre la belle-famille et la veuve. Les raisons que l'on a citées jusqu'ici peuvent expliquer la forte récurrence des plaintes des veuves auprès des services compétents, à l'instar du MINPROFF comme nous avons pu le constater pendant notre stage académique au sein de cette institution. Ceci étant, les veufs semblent moins souffrir de ce rite ou quasiment pas, quand on prend en compte le fait qu'ils ne s'en plaignent pas, en plus les veufs se remarient plus aisément que les veuves qui parfois restent seules pour le restant de leur vie, traumatisées par les affres de l'akus. Stanislao et al. (2013) affirment à propos de ce qui précède que « La majorité des seconds mariages sont conclus après un délai court pour les hommes (plus de 50 % des remariages ont été célébrés dans l'année suivant le veuvage) et plus long pour les femmes (50 % des remariages sont célébrés dans les deux ans après le veuvage) ». En fin de compte, les veuves/veufs sont de plus en plus attirés vers le veuvage pratiqué par l'Église catholique, « de plus en plus de veuves/veufs chrétiens préfèrent aller demander la bénédiction au prêtre » (Archidiocèse de Yaoundé 2007, p. 5). La femme se retrouve victime du rite qui fait d'elle la propriété de la belle famille. « Il y a un manque flagrant de compassion à l'égard de la veuve » (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p. 5). Elle fait face en même temps à

la douleur due à la perte du conjoint et au mauvais traitement. Ainsi, il existe une sorte de différenciation des genres dans le rite, les femmes (veuves) semblent largement souffrir plus de la pratique du rite du veuvage que les hommes (veufs).

Eu égard au traitement inégalitaire homme/femme pendant l'akus, davantage à la marginalisation de la femme, la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), Marie-Thérèse Abena Ondo a évoqué au cours d'un point de presse qui se tenait à Yaoundé à l'occasion de la journée internationale des veuves le 23 juin 2021, sous le thème « Éliminer la violence à l'égard des veuves, améliorer leurs conditions de vie », les « rites de veuvage cruels, dégradants et inhumains » comme étant un point majeur faisant partie des actes de violence à l'endroit des veuves. Il faut cependant souligner que face à ces caractères « cruels, dégradants et inhumains » du rite de veuvage en l'endroit des femmes, le gouvernement camerounais a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques de protection des droits de la femme et de la veuve (Onana, 2021) à l'instar de :

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme ; qui insiste sur « le principe de l'égalité entre hommes et femmes, ou de l'égalité de genre » (UN, 2014, p. 36). La Convention sur l'élimination de toutes formes de Discriminations à l'égard de la Femme (CEDEF). La Convention contre la Torture et autres peines, traitements inhumains, cruels et dégradants ; celle-ci met l'accent sur la reconnaissance des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, (UN, 1987). Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Mais aussi le MINPROFF (2015) a proposé l'adoption « d'une loi interdisant les pratiques traditionnelles nocives à l'égard des veuves [afin de] renforcer la protection juridique de la veuve contre les pratiques déshumanisantes des rites de veuvage ». On peut par ailleurs lire dans le SND30 l'objectif de la promotion du genre et de l'équité qui passe par l'intensification des mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme. Notons que précédemment déjà dans le DSCE, il était question de l'élaboration du document de Politique Nationale du Genre (PNG) ; de l'intégration des problématiques du genre dans les stratégies et budgets ministériels. Malgré ces efforts, la problématique du genre reste préoccupante (MINEPAT, 2020, p. 83), et les femmes continuent à être victimes d'exactions liées aux pratiques dites culturelles, à l'instar de l'akus, dont elles se plaignent pratiquement tous les jours au niveau des services compétents. Le mal est si profond qu'aujourd'hui l'Eglise a choisi de « voler » au secours des veuves en pratiquant le rite, alternative à laquelle ces personnes en difficulté font de plus en plus recours au détriment de la tradition. Cependant, cette alternative chrétienne est à questionner. Parlant alors de cette bénédiction chrétienne préférée à l'akus traditionnelle,

l'Archidiocèse de Yaoundé (2007, p. 5) s'interroge : « celle-ci suffit-elle pour remplacer l'akus traditionnel avec toutes ses valeurs anthropologiques, psychologiques et socioreligieuses ? ». Ce constat suscite un questionnement manifeste au sujet de la constitution fondamentale du rite de l'Akus et son déroulement : on pourrait notamment se demander pourquoi les hommes ne se plaignent presque pas ou tout au moins pas autant que les femmes. Pourquoi la veuve est ainsi traitée ? Comment est-ce qu'on se représente la veuve dans notre milieu social ? La société constate-t-elle qu'elle est victime de discrimination ? À qui profite ce traitement ? Qu'y a-t-il lieu de faire pour conserver cette pratique culturelle sans pour autant qu'elle ne soit dangereuse pour les femmes ? Ce qui nous amène à poser le problème de **la discrimination de la femme pendant l'Akus chez les Beti**.

À propos de ce problème, nous pouvons dégager une question générale, une hypothèse générale et un objectif général de recherche.

### **1.3. Question générale de recherche**

La question générale de cette étude est la suivante : Quelle est la représentation sociale des veuves chez les Beti et quel lien entretient-elle avec la discrimination de la femme pendant l'Akus ?

### **1.4. Hypothèse générale de recherche**

L'hypothèse générale est formulée comme suit : L'hypothèse générale est formulée comme suit : les Beti se représentent les veuves comme étant une menace et cette représentation a un lien significatif avec la discrimination de la femme pendant l'Akus.

### **1.5. Objectif générale de l'étude**

L'objectif général de cette étude est de décrire la représentation sociale des veuves chez les Beti et analyser le lien avec la discrimination de la femme pendant l'Akus.

### **1.6. Intérêts de l'étude**

#### **1.6.1. Intérêt scientifique**

Notre recherche tend à expliciter les raisons qui donnent lieu à la discrimination sociale des femmes pendant l'akus chez les Beti. Ceci étant, cette étude propose d'une part un examen psychosocial du rite dont il s'agit, en l'inscrivant dans un champ d'analyse théorique propre à ce domaine scientifique bien précis. D'autre part, elle mène une investigation gouvernée par les principes du modèle ternaire, afin de dégager du phénomène qui nous intéresse les implications d'une des notions qui bénéficient d'un investissement ponctuel des chercheurs actuels dans les sciences sociales à savoir : le genre. À l'égard de ce qui précède, notre approche est d'autant plus originale que dans la littérature il n'existe quasiment pas d'études portant spécifiquement

sur l'étude des représentations sociales de cette catégorie de personne (veuves). Mais aussi en contexte camerounais la discrimination catégorielle, précisément celle du genre n'a pas beaucoup ou pas fait l'objet de recherche en psychologie sociale.

### 1.6.2. Intérêt socio-culturel

La psychologie sociale défend dès sa conception l'interdépendance entre l'individu et la société, ou alors sa communauté d'appartenance pour un effort de circonscription. À ce propos Moscovici cité par Mvessomba (2013, p. 13) affirme que « mais c'est la banalité même de reconnaître qu'il n'y a d'individus que pris dans un réseau social, et qu'il n'y a de société que fourmillant d'individus ». Ainsi chaque individu appartient donc à une communauté (ethnique, familiale, etc.), tout d'abord définit notamment selon l'OMS (1999, p. 6) comme étant un « Groupe de personnes qui vivent souvent dans une zone géographique bien définie, partagent une culture, des valeurs et des normes et ont une place dans une structure sociale ». En effet, cette culture est basée sur des pratiques codifiées qui se transmettent, et à laquelle les membres du groupe s'identifient. Ceci étant, ces pratiques culturelles à l'instar desquels on peut citer les rites tel que l'akus qui nous intéresse, sont le reflet de facteurs socioculturels du comportement qui régissent la qualité des interactions, d'où la nécessité de les étudier. Klineberg cité par Messanga (2012), affirme à l'égard de ce qui précède que l'existence de normes culturelles du comportement est indéniable. Dès lors que l'importance des pratiques rituelles est établi, cela justifie de s'intéresser non seulement aux éléments qui pourraient leur porter atteinte, mais aussi aux mesures de protection et de conservation de ces pratiques, ou encore de d'amélioration si nécessaire. Sans oublier que le traitement décrié ici en vers la veuve, peut jouer un rôle dans la détérioration des liens au sein de la famille, entre les familles, toute chose que la psychologie sociale fustige tant cette science met en évidence l'importance des interactions harmonieuses au sein, et entre les groupes.

## 1.7. Délimitation de l'étude

Il est question ici de circonscrire au maximum le cadre de notre étude, pour se faire la délimitation de cette étude est thématique et culturelle, théorique, et enfin géographique :

### 1.7.1. Délimitation thématique et culturelle

Notre attention est portée certes sur le comportement de discrimination d'une catégorie de personne, mais contextualisé dans un rite funéraire, notamment l'akus. Ce type d'étude (sur les rites) est généralement abordé en anthropologie. Ceci étant il est de l'ordre de la nécessité de clarifier les paramètres de ce phénomène ou alors de cette thématique qui intéressent le regard psychosocial. Il faut donc préciser que c'est bien les interactions qui nous intéressent : entre individus, entre la communauté et les individus concernés, entre plusieurs communautés

et bien entendu les incidences sur le comportement. Sur le plan culturel, le Cameroun jouit d'une grande diversité culturelle, ceci étant, notons que la communauté Beti, fait montre d'un particularisme propre à sa culture qu'il faut prendre en compte pendant nos investigations.

### 1.7.2. Délimitation théorique

Sur le plan théorique, cette étude se situe dans le cadre d'un certain nombre de théories en psychologie sociale telles que : la théorie de l'attribution causale et celle des représentations sociales, entre autres. La première est pertinente parce qu'elle « présente une analyse systématique de la manière dont se construisent les explications des comportements et des événements dans le sens commun. » (Messanga, 2012, p. 29). Quant à la deuxième, la théorie des représentations sociales opère une décomposition systématique des croyances, des normes, des valeurs, des informations, et des opinions, en un mot de la culture afin d'en dégager les fonctions de savoir, d'orientation et justificatrices propres aux représentations (Doise, 1992) pouvant expliquer le comportement des individus. En effet, il existe une interaction indubitable entre les représentations sociales et les pratiques culturelles (Sene, 2004).

### 1.7.3. Délimitation géographique

Notre étude s'intéresse spécifiquement aux Beti, cependant au Cameroun ces derniers se retrouvent majoritairement dans la région du centre, d'où notre choix de mener notre étude dans ce cadre géographique.

Ce chapitre avait pour objectif de présenter les éléments fondamentaux de notre étude. Pour se faire nous avons mis en évidence le contexte et la justification de l'étude, la position du problème, énoncé les hypothèses, les objectifs, les intérêts de l'étude et enfin effectué la délimitation de l'étude. Il en ressort que, nous intéresser à l'accompagnement du conjoint endeuillé par l'akus nous oriente vers des considérations biochimiques, anthropologiques et sociologiques, psychologiques, et bien entendu psychosociales ; respectivement eu égard : aux mouvements bio-organiques liés à l'attachement entre conjoints dans un couple, à la connaissance de la place des rites dans la société, à la définition psychologique du rite, et enfin à l'influence des interactions interindividuelles, inter-groupales, groupe/individu sur le comportement. Ceci étant, par rapport au problème la discrimination de la femme pendant l'Akus chez les Beti que pose notre sujet, nous avons posé pour question principale de recherche à savoir : Comment peut-on décrire les représentations sociales des veuves chez les Beti et quel est leur lien avec la discrimination de la femme pendant l'Akus ? Ce qui donne lieu à l'hypothèse selon laquelle les représentations sociales des veuves chez les Beti, constituent la cause de discrimination de la femme pendant l'Akus. Dès lors notre objectif consistera à décrire les représentations sociales des veuves chez les Beti et expliquer le lien qu'elles entretiennent

avec la discrimination de la femme pendant la pratique du rite de l'Akus. Ceci étant, la revue de la littérature sur notre thématique fera l'objet du chapitre suivant.

**Chapitre 2 :**

**Le rite de veuvage et la  
discrimination**

Quels sont les concepts clés de notre étude, nécessaires à sa compréhension profonde ? Nous voudrions répondre à cette question dans cette partie, grâce à la définition desdits concepts en insistant sur les travaux scientifiques y afférant. Il faut par ailleurs souligner que nous ne nous limiterons pas aux seules notions contenues dans le titre de notre sujet de recherche, tant d'autres concepts leur sont associés et revêtent une importance capitale. Nous insisterons sur les travaux effectués sur nos deux variables. Le but étant de situer notre recherche du point de vue de son originalité et son apport sur ce qui aurait déjà été fait sur les questions que nous abordons.

## **2.1. Rite de veuvage**

### 2.1.1. La notion de rite

Le cadre dans lequel nous étudions le comportement qui nous intéresse est bel et bien un rite. La notion de rite jouit d'une très grande quantité d'informations qui foisonnent autour d'elle, caractérisant ainsi l'ensemble de la production concernant le sujet. Il (le rite) est un objet d'étude qui suscite de nombreux développements selon diverses grilles de lecture dans les sciences humaines, notamment en philosophie, en anthropologie, en sociologie, en psychologie, ou encore en ethnologie. Selon Buissières (2007, p. 65) ce concept puiserait son originalité dans la rencontre avec le sacré. Du point de vue étymologique, le concept de « rite » viendrait de *ritus*, qui signifie « ordre prescrit. » (Segalen, 2002). Ceci étant, plusieurs auteurs ont investi dans la définition de cette notion, on peut notamment citer Claude Rivière cité par (Buissières 2007, p. 67) pour qui les rites peuvent être considérés comme étant des :

*Ensembles de conduites individuelles ou collectives, relativement codifiées, ayant un support corporel (verbal, gestuel, postural), à caractère plus ou moins répétitif, à forte charge symbolique pour leurs acteurs et habituellement pour leurs témoins, fondées sur une adhésion mentale, éventuellement non conscientisée, à des valeurs relatives à des choix sociaux jugés importants, et dont l'efficacité attendue ne relève pas d'une logique purement empirique qui s'épuiserait dans l'instrumentalisation technique du lien cause-effet (Buissières 2007, p. 67).*

Pour Leloup et De Hennezel cités par Buissières (2007, p. 70) : « Le rite est une tentative de maîtriser ce qui échappe à notre compréhension en lui donnant du sens ». Albert (1999) quant à lui le définit comme étant une séquence d'actions ou de comportements plus ou moins conformes à un programme préétabli et identifiable comme tel par ceux qui le pratiquent ou en sont les témoins. Selon Albert (1999) l'ampleur du domaine (parlant des rites) tient d'abord au fait qu'à peu près toutes (peut-être toutes) les sociétés qui nous sont connues par l'ethnographie et par l'histoire accomplissent des pratiques de ce genre. On distingue cependant plusieurs types



de rites. De Thé-Bochet (1970) en dénombre notamment divers selon « la façon dont ils organisent l'expression » d'une part, parmi lesquels on peut citer les rites individuels comme L'ésob nɔl « ablutions du corps » (qui vise à redonner le degré de force vitale, perdu par la violation d'un interdit) et collectifs à l'instar du Mevungu qui vise à blinder. Et d'autre part selon « les objectifs qu'ils poursuivent », l'auteure évoque alors : Les rites de propitiation, de purification, et de protection. Tandis que, Lardellier (2003) distingue « les micro-rites » et « les grands rites communautaires ». À côté de cette précédente conception, celle de Goffman (1973, p. 73) s'inspire de l'analyse de la religion de Durkheim qui divise le rituel en deux classes à savoir : le rituel positif et le rituel négatif. « Le type négatif signifie interdiction, évitement, écart. Le rituel positif consiste à rendre hommage de diverses façons par diverses offrandes. ». En outre, Van Gennep (1990, p. 58) compte parmi les « rites de passage » (naissance, initiation, mariage, mort, etc.). Il établit une grille de trois passages/étapes :

- Séparation : évènement et hommage, rupture provoquée par la mort.
- Marge : être en deuil : interdiction, choses que l'on ne peut pas faire, on est en dehors du monde des vivants
- Réintégration : remise en ordre, fin du deuil, statuts positifs ou négatifs, le mort devient un ancêtre. Le rituel est là pour confirmer qu'un mort est bien mort.

De manière générale, les rites jouent un ensemble de rôle en milieu social. À cet égard, Vincent (1976) par exemple regroupe un ensemble de finalités diverses liées aux rites féminins à savoir : « expiation, purification, disculpation et renonciation au mal, mais aussi initiation des jeunes filles et exaltation de la féminité, compensation à la domination masculine, enfin protection contre les mauvais sorts ». En Afrique, les rites sont de l'ordre de la nécessité, ils représentent des « symboles efficaces » de la vie en communauté, et font par conséquent partie « intégrante de la vie des Africains et ne sont pas seulement une expression culturelle gratuite » (De Rosny, 1996, p.71).

Parmi les rites de passage énumérés par Van Gennep (1909, p. 58) il y a entre autres la naissance, la mort, l'initiation, mais aussi le mariage sur lequel on s'attarde dans l'articulation qui suit.

### 2.1.2. Mariage (*Alug*) :

Il est nécessaire de s'intéresser un tant soit peu au rite du mariage dans la mesure où c'est ce dernier qui conditionne que l'individu qui reste porte le nouveau statut de veuf/veuve. Une jeune femme qui perd ce que l'on appelle couramment son petit copain ou petit ami, est certes endeuillée, mais ne saurait être qualifiée de veuve et vis vers ça. Le mariage établit entre

deux partenaires unis pour le meilleur et pour le pire des liens physiques et métaphysiques (MINPROFF, 2015). En effet, le statut de veuve/veuf (Nkus) est intimement lié au fait que les deux individus aient au préalable été liés par le mariage (qu'il soit traditionnel, religieux, officiel). Jeanne (2007) confirme ce qui précède, dans ce sens que pour elle, l'identité viduale apparaît grandement tributaire du lien matrimonial, même apparemment défait par la mort de l'époux. Ceci étant, au sujet de l'impact de la mort sur les liens, la précédente logique soutenue par Jeanne (2007) s'oppose à celle de (De Thé-Bochet, 1970, p. 262) qui si elle aussi reconnaît la force des liens créés par le mariage, pense cependant que la mort brise ceux-ci : « Par son mariage, chaque femme fait naître, entre elle et les hommes du clan de son mari, un mvan que la mort anéantit. Ainsi est brisée l'extension d'un lignage et, par-là, du clan ». La culture maritale au Cameroun tourne généralement autour de trois catégories qui se célèbrent parfois le même jour : traditionnel, civil et religieux. Le mariage chez les Beti intègre un schéma structuré autour d'un certain nombre d'étapes à l'instar du « toquer porte », et principalement de la dote. Les époux traversent par des moments qui déterminent la sacralité de leur union, en mettant un point d'honneur sur le partage vis-à-vis de la communauté, la fertilité de la femme, entre autres.

Ceci étant, certains éléments sont susceptibles de rompre définitivement un mariage, notamment un divorce, et plus radicalement encore la mort. Cette dernière engendre cependant une suite d'événements et d'actions qu'il est nécessaire d'explicitier ici.

### 2.1.3. La mort et les rites funéraires :

L'autre catégorie précise de rites qui nous intéresse est celle des rites funéraires, cependant avant d'en parler il convient d'explicitier le lien étroit qu'ils entretiennent avec la conception de la mort, autrement dit, c'est la considération que se fait une communauté eu égard à la mort qui oriente la manière dont elle prend soins de ces morts. Pour Viévard (2013, p. 12) « le champ d'investigation lié aux rites funéraires englobe à la fois l'étude des pratiques collectives en tant que telles et celles des conceptions que les sociétés se font de la mort ». Albert (1999, p.4) quant à lui pense que : « la mort d'un proche induit inévitablement un sentiment de culpabilité, que les restrictions du deuil (interprétables en terme d'autopunition), jointes aux dépenses (compensatrices ou réparatrices) des « honneurs funèbres » viendraient soulager ». Les anthropologues et les sociologues à l'instar de R. Hertz et L. Van Gennep confèrent aux rites funéraires trois fonctions principales : « 1) Accompagner le corps et l'esprit du défunt durant ces périodes transitoires 2) Aider les survivants endeuillés dans l'expression de leur douleur 3) Ressouder la cohésion sociale mise en cause par la disparition d'un de ses membres Aujourd'hui, il semblerait que ce soit la seconde fonction qui l'emporte même si elle se fait plutôt à l'écart de l'espace public. » (Compan 2015, p. 44).

### 2.1.3.1. La mort (Awu) :

L'aspect strictement biologique de la mort tend à la définir comme étant l'état irréversible d'un organisme biologique ayant cessé de vivre. Cependant, force est de constater que les sciences sociales la conçoivent autrement, notamment comme un « événement social » (Albert 1999), ou encore comme « une donnée socioculturelle » selon Thomas (1975). Un travail de recension de thèses portant sur la mort et les rites funéraires permet à Bussièrès (2007, p. 117) d'affirmer que « la société, plus encore que l'individu, existe dans et par la mort, c'est-à-dire que la mort et les rites funéraires participent à la création sociale ou à l'institution de la société ».

Si elle avait longtemps été considérée comme un sujet tabou, la mort s'est peu à peu constituée en objet de recherche. Bussièrès (2007) met également en évidence le rôle central de la mort dans la création de la vie sociale, en citant Morin qui pense que la culture se reproduit par le truchement de la mort, elle vit de la transmission de ses codes, des anciennes générations qui meurent aux nouvelles générations. Face au caractère universel de la mort, toutes les civilisations se sont efforcées de construire des systèmes de défense pour nier, cacher, sublimer, expliquer la mort et faire en sorte qu'elle devienne supportable (Dacher, 1976). L'interprétation de la mort (ainsi que les phénomènes qui gravitent autour d'elle) est liée à certains piliers culturels et idéologiques, Baudry (1998) pense d'ailleurs à ce propos que « la mort provoque la culture ».

Eu égard à la question de l'après-mort (Bussièrès, 2007, p. 94), elle est abordée selon plusieurs prismes, particulièrement sous les aspects idéologiques qui évoluent au fil du temps. Un concept apparaît régulièrement à ce propos, celui d'« eschatologie » dont les rites semblent dépendre. On peut le définir comme étant l'étude des fins dernières de l'homme et du monde ou encore l'étude du destin de l'humain après la vie selon Bussièrès (2007). Quels sont les différentes eschatologies, ou les manières différentes de considérer les morts ? (Bussièrès, 2007) sur cette question cite plusieurs auteurs dont il explicite les points de vue à l'instar de Gaudin qui dénombre « les eschatologies selon les formes de vie qui sont réservées aux défunts, et les eschatologies selon la vision du temps », ensuite Morin qui pour sa part évoque la « mort-rennaissance » et la « mort-survie du double » qui seraient en son sens les seules catégories qui existent, ou encore Thomas (2003). Ce dernier présente quatre types eschatologiques dont :

- « la néantisation totale » : la fin du tout
- « la vie indéfinie » : qui tend à une sorte d'espérance humaine à vaincre définitivement le vieillissement et mort.

- « les traces » : qui déterminent le prolongement de la vie du défunt tant dans sa progéniture, que dans les œuvres accomplies qui lui survivent.
- « la renaissance ou la métamorphose » : qui fait référence la réincarnation.

La mort suscite la peur, autant que les morts, dont il faut s'en débarrasser, c'est-à-dire de les séparer sans retour du monde des vivants (Nourry Cité par Albert, 1999). Pour ce faire un certain nombre de mécanismes sont mis en jeu, à l'instar des rites funéraires.

### 2.1.3.2 Les rites funéraires :

« Dis-moi comment tu enterres tes morts, je te dirai qui tu es » (Viévard, 2013, p. 7). Cette précédente affirmation dès l'entame de notre propos détermine déjà l'importance des pratiques mis en exergue à la suite du décès d'un membre de la communauté. Les sociétés, accompagnent toujours l'existence biologique des individus d'une prise en charge rituelle qui marque leur appartenance à la société des hommes, à l'ordre de la culture (Albert, 1999). Pour Vincent (1995, p.103), les rites funéraires constituent un discours que toute société tient sur la mort et sur l'au-delà, sur, elle-même aussi, et sur son organisation interne. L'absence de la pratique des rites représente une situation pour le moins dramatique eu égard au défunt, mais aussi pour les vivants. Javeau cité par Bussièrès (2007, p. 122) expose davantage le rôle des rites funéraires en ce sens qu'ils « comportent deux dimensions sociologiques : l'individuation et la socialisation. ». Selon cette thèse, les rites funéraires représentent non seulement l'occasion de rendre hommage au défunt, mais aussi de le réintégrer dans le circuit social, « dans le groupe des bâtisseurs et des ancêtres qui devient pour les vivants une référence et un guide. ». Ceci étant, les rites funéraires sont caractérisés par un certain nombre d'aspects notamment : l'universalité, d'autant plus à en croire Baudry, cité par Viévard (2013, p.7), « Il n'existe pas de société sans rituel funéraire. » Ensuite, les rites funéraires sont caractérisés par l'ancienneté. À cet égard un détour historique nous permet de situer avec de Lumley cité par Viévard (2013), les premières traces de ritualité autour de la mort, qui dateraient alors d'il y a 350 000 ans. Une anecdote de la mythologie grecque rapportée par Sophocle cité par Viévard (2013), met en scène Créon qui aurait refusé que quelque rituel funéraire que ce soit ne soit pratiqué en l'honneur de Polynice, comme punition de la trahison dont il était accusé, or Antigone amante du réprimandé outrepassa ce « décret » et exécute les rites en arguant ce qui suit : « (...) tes décrets soient assez forts pour que toi, mortel, tu puisses passer outre aux lois non écrites et immuables des dieux. Elles n'existent d'aujourd'hui ni d'hier, mais de toujours ; personnes ne sait quand elles sont apparues » (Sophocle cité par Viévard, 2013, pp.7-8). Cette réplique d'Antigone est de nature à démontrer davantage l'ancienneté de la pratique de ces rites, mais aussi leur accorde une certaine coloration divine. Les rites funéraires s'organisent à partir des

croyances qui définissent ceux qui les observent, telle que la nature de l'existence ou le sens conféré à la mort. Albert (1999, p. 1) pour sa part considère que l'absence de toute ritualisation dans le traitement des morts (...) correspond bien à un déni d'humanité. Une représentation à peu près universelle est que la destinée des morts et l'éventualité de leurs interactions avec les vivants sont très fortement conditionnées par les rites dont ils sont l'objet. Par ailleurs, Viévard (2013) donne des précisions sur les dimensions des rites funéraires, entre autre il cite :

- La dimension sociale :

« Un décès, en effet, n'est pas une affaire purement privée, disjointe des intérêts (et du droit de regard) de la société globale », (Albert, 1999, p. 6). La mort est une affaire collective. « La première fonction d'un rite, c'est sa dimension sociale, celle de rassembler les individus et de réaffirmer des liens de familles et de communauté à un moment où ces liens sont désorganisés par la mort » (Giaconia, cité par Viévard 2013, p. 13). Le décès d'un individu exige de faire le lien avec son groupe d'appartenance qui est alors à même de déterminer son identité, son statut et son rôle au sein de la société, toutes choses qui participent à la modulation de ses funérailles. C'est une occasion de manifester les liens qui unissent celui qui n'est plus et les vivants, mais aussi les vivants entre eux. La mort crée une sorte de malaise, dont le groupe essaie de venir à bout, en faisant appel notamment aux rites funéraires. Pour Baudry cité par Viévard (2013, p. 14) « Les rites funéraires sont, comme le disait Georges Devereux, des « défenses culturelles », des parades à l'angoisse que la mort suscite toujours. Il n'existe pas de sociétés qui acceptent la mort comme s'il s'agissait d'une échéance compréhensible ou logique, d'une fin normale et naturelle ». La communauté se sert ainsi de ces pratiques rituelles afin de parer à cette angoisse dont parle Baudry, ce qui relève clairement de la dimension sociale des rites funéraires.

- La dimension individuelle

Du point de vue de la dimension individuelle et psychologique, « le programme rituel » comme le dit Albert (1999, p. 5), permet de protéger les endeuillés face à l'angoisse qu'implique la perte de l'être cher. En dehors de cette précédente fonction, Giaconia cité par Viévard (2013) affirme également que la ritualité funéraire met les endeuillés face à la réalité de mort de leur proche, qu'ils doivent alors accepter comme telle. Ensuite ces rites représentent le moment d'exprimer les émotions enfouies, telles que « la colère, la révolte, la souffrance, la peur, le regret, etc. ».

Cependant, si l'on a pu définir ce que c'est que les rites funéraires, il convient de mettre en évidence leur importance, en d'autres termes les raisons de s'y intéresser. Pour Buissières

(2007, p. 93), le rite funéraire permet l'interaction entre les vivants, entre les morts, mais aussi entre les vivants et les morts « non seulement au moment des cérémonies elles-mêmes, mais bien au-delà ». Notons dans cette logique interactionnelle le fait que les vivants en dehors d'être les représentants, les héritiers des morts, sont aussi des potentiels coupables de la mort du défunt. Ensuite : Pour l'auteur qui précède, les rites funéraires répondent à trois fonctions sociales, à savoir : d'assurer le devenir du défunt. Cet aspect du rite accompli correctement favorisera la prise en charge des endeuillés et la revitalisation de la communauté. En outre, à ce propos, Albert-Llorca cité par Albert (1999) pense qu'il est essentiel de créer des liens entre les morts et les vivants. Or s'en rappeler comme des souvenirs ne suffit pas, à cet effet les rites sont « plus efficaces ». En ce qui concerne Van Gennep (1909, p. 164), les individus privés de l'exécution des rites funéraires en leur honneur « sont destinés à une existence lamentable » et sont à cet effet « les morts les plus dangereux ». Bussièrès (2007, pp. 76-77) quant à lui met en évidence l'importance des rites funéraires en citant Thomas en les termes suivant :

*Les conduites funéraires obéissent à des constantes universelles. Leur finalité est double. En effet, au plan du discours manifeste, elles sont motivées par ce qu'elles apportent symboliquement au mort \ par une série d'actions plus ou moins dramatiques, plus ou moins prolongées et parfois séparées par de longs intervalles, un lieu et des rôles lui sont assignés, en accord avec la continuité de la vie. Mais au plan du discours latent, même si le cadavre reste toujours le point d'appui des pratiques, le rituel ne prend en compte qu'un seul destinataire : l'homme vivant, individu ou communauté. Sa fonction fondamentale, inavouée peut-être, est de guérir et de prévenir, fonction qui revêt d'ailleurs de multiples visages : déculpabiliser, rassurer, reconforter, revitaliser. Socialement réglé, le rituel funéraire répond aux besoins de l'inconscient, prolongeant au plan de l'action, donc à travers les corps, les mécanismes de défense que l'imaginaire met en place pour composer avec la peur de la mort. Ces mécanismes sont si subtils qu'il est souvent difficile de saisir les désirs authentiques par-delà les détours de la symbolisation. (Bussièrès, 2007, pp. 76-77)*

Dès lors, il faut constater que les rites funéraires font face aujourd'hui à certains obstacles qu'il y a lieu d'identifier et d'explicitier. En effet, les rites funéraires sont des rites communautaires appartenant à la catégorie des rites de passage (Bussièrès, 2007, p.127). Cependant, un élément fondamental tend à modifier cette configuration des rites funéraires, et les transforment en rites de proximité (Bussièrès, 2007, p. 123). Il s'agit de « la postmodernité » que le précédent auteur (2007, p. 112) définit d'après Lipovetsky comme « l'hypothèse globale nommant le passage lent et complexe à un nouveau type de société, de culture et d'individu naissant au sein même et dans le prolongement de l'ère moderne ». Cet ensemble

constituant un nouveau contexte socioculturel déteint sur la pratique des rites funéraires, notamment sur la dimension collective et thérapeutique pour les vivants (Bussièrès, 2007).

Ensuite sur la question du devenir eschatologique du défunt. Les rites funéraires ne sont plus l'occasion de réfléchir systématiquement sur le destin eschatologique du défunt, mais se limitent souvent à lui rendre hommage en rappelant qui il a été pour ses proches et ce qu'il a accompli.

*Avec la postmodernité, les rites funéraires ne concernent plus, le plus souvent, la collectivité, mais des microgroupes réunis autour de la connaissance immédiate du défunt (...) avec la postmodernité, les rites funéraires ont un moindre impact thérapeutique. (Bussièrès, 2007, p.129)*

Tout ce qui précède se décrit dans le contexte délicat du deuil qu'il s'avère nécessaire de présenter.

#### 2.1.3.2. Le deuil :

Toute personne pourvue de conscience a sans exception vécu un deuil à un moment où un autre de la vie, suite à la perte d'un proche : un parent, un ami, un collègue, et même un animal de compagnie. Justement par rapport à l'être qui s'en va, on ne vit pas le deuil de la même manière. Ceci étant, les cultures aussi différentes qu'elles soient déterminent pour autant la considération de la mort que nous avons exploré plus haut, mais aussi la manière dont les peuples surpassent ou vivent le deuil. Par ailleurs, Il y'a l'aspect personnel ou psychologique et collectif ou alors social du deuil. En effet les travaux que nous présenterons ici s'inscrivent dans cette logique de classification.

Sous le prisme psychologique, la psychologie et la psychiatrie semblent avoir la place prépondérante par rapport aux investigations sur cette question. Dans son historicité, Rey (2011) explique que le terme de deuil provient du latin « *Dolus* » qui veut dire douleur ou encore « *Dolium* » (chagrin), lui-même dérivé de « *Dolere* » (souffrir). Pendant une certaine période, notamment jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, ce mot a pour sens premier: « Affliction » AFSOS (2018, p10). Racamier, Fauré cités par AFSOS (2018) pense respectivement que le deuil est un processus qui participe au développement des individus, mais aussi indispensable à la « cicatrisation psychique » (AFSOS 2018, p12). Nombreuses sont les personnes qui se sont penchées sur la définition du concept de deuil. Notamment Freud cité par AFSOS (2018, p. 15) selon laquelle « Le deuil est régulièrement la réaction à une perte d'une personne aimée ou d'une abstraction venue à sa place comme la patrie, la liberté, un idéal... ». Cette dernière fait partie des premières définitions datant précisément de 1915. Ou encore celle de Leplus-Habeneck (2017, p. 1) que l'on peut considérer comme plus actuelle : « C'est un processus dynamique réactionnel du

survivant face au décès d'un proche affectivement investi dans un environnement socio-culturel donné ». Ceci étant ce processus (du deuil) recouvre un ensemble de phase qui diffère selon les auteurs, comme présente (Compan 2015), prenant appui sur Bowlby, Hanus et Fauré.

*J. Bowlby décrit 4 phases : - phase d'engourdissement censée habituellement durer de quelques heures à une semaine - phase de languissement et de recherche pouvant durer de quelques mois à quelques années - phase de désorganisation et de désespoir - phase de plus ou moins grande réorganisation*

*M. Hanus décrit 3 étapes à savoir : - une phase initiale de « choc » durant laquelle le sujet est saisi par la stupéfaction, l'incrédulité qui traduit un déni défensif. - une phase centrale de dépression réactionnelle - une dernière phase dite de résolution marquée par l'acceptation de la perte du mort.*

*Le Dr Christophe Fauré décrit 4 phases : - phase de choc/sidération/déni, cette phase doit être inférieure à 3 semaines-1 mois - phase de fuite/recherche, cette phase dure entre 6 et 10 mois. - phase de déstructuration, qui est une phase d'aggravation apparente du deuil. - phase de restructuration. (Compan, 2015, p. 88)*

Outre ces différentes phases, il existe plusieurs types de deuil. Précisément la psychopathologie fait référence aux pôles pathologique et normal. Bacqué (2019) révèle d'ailleurs que le travail de Freud que nous avons déjà évoqué permet de distinguer le « deuil normal ou non compliqué et le deuil compliqué ». Compan (2015, p. 57) expose un vocabulaire large que le concept de deuil implique : « on peut lire les termes de deuil difficile, deuil psychiatrique, deuil pathologique, deuil compliqué, deuil différé, deuil entravé, deuil inhibé, deuil intensifié, deuil chronique, deuil traumatique...pour lesquels la définition est quasiment propre à chaque auteur. ». Soulignons que le précédent auteur insiste aussi sur les mécanismes du deuil, qu'il présente tels que : « le déni, la recherche du défunt, la colère, la culpabilité, identification et incorporation, la dépression, se souvenir pour mieux se détacher, la reconstruction » (Compan 2015, pp. 89-95) qui peuvent alors être répertoriés comme mécanismes du deuil normal. Quant aux deuils compliqués, Prigerson et al (2009) en présente les critères comme suit :

**Tableau 1** : Critères de deuil prolongé selon Prigerson et al (2009)

Catégorie	Définition
A	Événement : deuil (perte d'un autre significatif)
B	Détresse de séparation : l'endeuillé fait l'expérience d'un manque, de manière quotidienne et invalidante



C	<p>Symptômes cognitifs, émotionnels et comportementaux : l'endeuillé doit présenter au moins cinq des symptômes suivants de manière quotidienne et invalidante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. confusion quant à son rôle dans la vie et dévalorisation de soi ;</li> <li>2. difficulté à accepter la perte ;</li> <li>3. évitement des choses qui rappellent la perte ;</li> <li>4. incapacité à faire confiance aux autres depuis la perte ;</li> <li>5. amertume ou colère depuis la perte ;</li> </ol> <p>[sic]</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. difficulté à reprendre le cours normal de la vie (socialisation, activités) ;</li> <li>8. absence d'émotion depuis la perte ;</li> <li>9. sentiment que la vie est insatisfaisante, vide ou sans sens ;</li> <li>10. sentiment d'être abasourdi, choqué depuis la perte.</li> </ol>
D	<p>Temporalité : le diagnostic ne peut pas être posé avant que six mois ne se soient écoulés depuis le décès</p>
E	<p>Altérations : les perturbations entraînent des altérations cliniquement significatives dans les activités sociales, quotidiennes et fonctionnelles</p>
F	<p>Relation avec les autres désordres mentaux : les perturbations ne relèvent pas de l'épisode dépressif majeur, ni du trouble anxieux, ni du syndrome de stress post-traumatique</p>

Ceci étant, le deuil peut être compliqué ou non par rapport à certains facteurs. Milic et al. (2017) relèvent entre autre un paramètre qui fait directement référence au thème général de notre travail, il s'agit du genre/sexe ; dès lors les femmes semblent plus à risque, et peuvent faire face à des conséquences ô combien dommageables. Entre autre, on peut citer la violence, la dépression, les maladies psychosomatiques, les addictions et toxicomanie comme on peut lire avec le Schéma de George Kolhrieser portant sur le processus de deuil.

Quant à l'aspect collectif d'autres angles de lecture du phénomène sont pris en compte. Van Gennep (1909, p. 152) conçoit la période de deuil comme étant un moment pendant lequel

« les vivants et le mort constituent une société spéciale, située entre le monde des vivants d'une part et le monde des morts de l'autre ». Notons par ailleurs qu'il met l'accent sur la place prépondérante qu'occupe la veuve/veuf dans cette configuration. Il y'a en toile de fond une sorte de fixation qui peut être observée sur la ritualisation du deuil, l'ensemble des rites que les collectivités observent à la suite de la perte d'un membre du groupe. À cet effet, l'auteur qui précède fait un lien direct entre le deuil et les rites. Sa définition du deuil le prouve davantage : « état de marge pour les survivants, dans lequel ils entrent par des rites de séparation et d'où ils sortent par des rites de réintégration dans la société générale (rites de levée du deuil) » (Van Gennep 1909, p. 152). Dès lors, Roudaut (2005), motivée par le constat de l'exclusion du deuil en tant qu'objet d'étude du champ d'investigation de la sociologie insiste justement sur la nécessité de se défaire de ces fixations psychologiques, et sur une «anthropologie ritualiste» en tant que conceptualisations du deuil centrées respectivement sur, les émotions personnelles, et les rites funéraires pour accorder plus de crédit à la lecture sociologique du phénomène qui caractérise les précédents éléments en tant que matériels d'individualisation et régulation sociale du deuil. Thomas (2015) pour sa part s'attarde sur « *les mécanismes sociaux et psychosociaux du travail de deuil* ». Il établit au préalable une sorte de dichotomie entre « deuil publique » et « deuil social » ; ce dernier concept faisant référence à : « l'ensemble des attitudes et des comportements strictement imposés par la collectivité à tous ceux qui, par leur origine, leurs alliances ou leur statut, sont concernés par le disparu » (Thomas, 2015, p. 21). Ce dernier soulève l'importance du rituel en tant que mécanisme qui permet l'accompagnement de l'endeuillé, tant ce dernier serait sous le joug de la culpabilisation qui le pousse au besoin d'une réintégration dans le groupe. Mais aussi pour le défunt, dans l'optique de « lui permettre de mieux réaliser son destin post mortem et lui interdire de venir tourmenter les survivants » (Thomas 2015, p. 21). Ceci étant, les conséquences du deuil sur le plan social varient entre la solitude, l'isolement social, ou encore la nécessité de prendre d'endosser de nouveaux rôles sociaux (AFSOS 2018, p. 20).

Ceci étant, en tant que rite à proprement parler, l'akus est bel et bien le rite qui nous intéresse.

#### 2.1.4 Veuvage :

Le concept de veuvage s'avère être polysémique et regorge de diverses acceptions qui là définissent. Pour Desplagnes cité par Van Gennep (1909, pp. 151-152) « La période de veuvage correspond, dit-on, à la durée du voyage de l'âme errante du défunt, jusqu'au moment de sa rentrée dans l'ensemble des esprits divins ancestraux ou de sa réincarnation ». Quant à Jeanne (2007), elle envisage le veuvage en tant que processus de transition de la femme mariée à la veuve, mais aussi en partie comme un processus de masculinisation. Au-delà de ces

précédentes considérations, il y en a bien encore qu'il est nécessaire d'exposer. En effet, deux principales acceptions, reliées l'une à l'autre d'une manière ou d'une autre gravitent autour de la notion de veuvage. D'une part, il représente la condition, l'état, la situation du veuf/veuve. D'autre part, le veuvage représente un processus ou alors une période plus ou moins délimitée. Des précisions sont alors formulées par certains auteurs à l'instar de L'Archidiocèse de Yaoundé (2007, p.8) qui affirme que le veuvage :

*Désigne non seulement la situation, l'état d'une personne -homme ou femme-, qui a perdu son ou ses conjoints, mais aussi toutes les croyances, rites et pratiques qui entourent cet évènement, depuis la mort du conjoint jusqu'à la levée complète du deuil (Archidiocèse de Yaoundé 2007, p.8).*

Ou encore Dawoulé (2020) qui donne également des précisions sur la question, tout en incluant un nouvel élément, elle explique :

*Le veuvage c'est tout d'abord l'état d'une personne qui perd son/sa conjointe par décès. Ensuite, selon les coutumes et traditions africaines, c'est l'ensemble des rites auxquels est soumise la personne frappée par le décès. Pour finir, c'est le temps que durent ces rites, il est variable selon les lieux et situations spécifiques. (Dawoulé 2020, p 231).*

#### 2.1.4.1. L'Akus

Chez les Beti, le veuvage est égal à l'Akus. En tant que période, il va du lendemain de la mort du conjoint jusqu'à ce que le restant soit libéré de l'état de veuf et peut à nouveau se remarier et vivre « normalement ». Ceci étant en tant que rite de veuvage, l'Akus (dont on a déjà défini les étapes, cf. 1.1.1, chap. 1) fait montre d'une certaine complexité qui réside dans le fait qu'il est multidimensionnel dans son acception même, étant donné les multiples rôles qu'il joue, lui conférant ad hoc à la fois les qualités de rite : « funéraire », de « purification et ou de délivrance », et de « protection ». Pour De Thé-Bochet (1970, p. 259) « C'est un rite de « délivrance du veuvage » pratiqué par toute femme venant de perdre son mari. ». Il consiste à rendre hommage à l'individu qui a été marié de son vivant, en vertu de quoi on manifeste la marque de l'honneur qui lui est dû en impliquant des pratiques exigeantes sur la personne qui « partageait sa vie ». Si le veuf ou la veuve peuvent être considérés comme étant les acteurs principaux du rite, l'Akus comme la quasi-totalité des rites chez les Beti implique la communauté entière, le MINPROFF (2015, p. 2) affirme à ce propos que « Les rites funéraires dans lesquels sont incorporés ceux de veuvage, ont été institués pour garantir l'unité et la cohésion de la famille, ainsi que le bonheur des membres qui survivent au décès de l'un d'eux. ». Ce rite implique alors un ensemble d'interdits que le veuf/ la veuve doit respecter pendant cette période dite de veuvage. Notamment, il y a le port constant de vêtement de couleur

sombre, régulièrement le noir qui symbolise la désolation, mais aussi représente un signe dissuasif pour les potentiels prétendants qui devraient alors s'abstenir. Selon l'Archidiocèse de Yaoundé (2007, p. 13), la veuve ne pouvait pas voyager, participer à des fêtes, travailler, serrer la main, se laver, porter des bijoux, etc. Tandis que pour l'homme, il s'agissait en dehors des vêtements noirs, de laisser pousser la barbe et les cheveux. Dès lors à la fin de cette période, qui peut durer entre plusieurs mois, les mingògòn fixent en accord avec la veuve, la date de la fin du veuvage (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p. 13). Cette dernière est marquée chez les Beti est marquée par l'eva meyep. Le veuf/veuve est alors débarrassé non seulement des vêtements sombres qu'il arborait, mais aussi des restrictions qui marquaient son quotidien. La veuve ayant respecté la période de restriction, n'est désormais plus veuve, elle peut se remarier (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p.23).

Au demeurant, le veuvage représente ainsi en quelque sortes un accompagnement des endeuillés qui joue divers rôles, à savoir entre autre :

- neutraliser les affres de la mort pour le survivant ;
- surmonter les douleurs psychiques liées à la disparition du conjoint ;
- réinsérer la veuve ou le veuf dans la communauté de la vie ;
- donner un mari à la veuve et un père aux orphelins. (MINPROFF, 2015, p. 46)

Ceci étant, le veuvage est régulièrement accusé d'être un problème. À cet égard, Dousset (2010, p. 588) affirme de manière péremptoire que « le veuvage est un problème, qui n'est pas d'abord individuel, mais collectif, et ce, à tous les âges, selon des processus différenciés. ». Par ailleurs on peut constater dans la littérature que l'aspect négatif relevé sur cette question semble davantage concerner ou cibler les veuves que les veufs qui sont d'ailleurs plus nombreuses. À titre illustratif, une étude menée par Delbès et Gaymu (2002) en contexte français visant à comparer le veuvage en fonction du genre, expose une certaine statistique, soit : 84 % des veufs seraient des veuves, elles parlent alors de « veuvage avant tout féminin ». Les précédentes auteures font aussi le constat que les veuves âgées entre 30 et 50 ans, s'installent pour la majorité définitivement dans le veuvage, contrairement aux hommes (veufs) qui se remarient plus aisément, parfois sur la même année. En effet, « cet événement, souvent traumatisant » comme le qualifient Delbès et Gaymu (2002, p. 885) parlant du veuvage, est à la base d'un certain nombre de conséquences. Quant à Dousset (2010, p. 583), il expose le fait que faisant suite au veuvage qui « peut se prolonger plus ou moins longtemps, les enfants [peuvent] disparaître ou quitter la maison. » Par ailleurs, ce phénomène aurait un impact sur la dynamique familial.

En outre, le genre jouerait un rôle perceptible dans les conditions du veuvage, mais dans un sens plutôt discriminatoire, car si « il stimule les contacts du côté masculin, [il] les raréfie du côté féminin » (Delbès & Gaymu, 2002, p. 887). Les précédents auteurs continuent en précisant que « Les effets et les expériences du veuvage ne sont pas les mêmes parmi les hommes et parmi les femmes. Lorsque le veuvage survient, les hommes bénéficient par exemple d'une meilleure mobilisation familiale que les femmes. » (Delbès & Gaymu, 2002, p. 879). C'est la même pensée que soutient Dawoulé (2020) :

*La singularité du cas du veuvage émane des violences qui sont exercées sur la veuve non pas par son conjoint, puisqu'il est décédé, mais par la famille du défunt qui exerce un contrôle et un pouvoir sur celle-ci. Lequel pouvoir lui est conféré par alliance, c'est-à-dire par mariage civil, coutumier ou encore par concubinage entre le frère décédé et la veuve. Dawoulé (2020, p. 231)*

Sur l'aspect de la santé psychologique, selon les auteurs qui précèdent, les veuves seraient les cibles favorites à des tendances dépressives (2002, p. 905). À la suite de cette citation, il existe en toile de fond la question du genre qui se pose que l'on tâchera d'exposer en tant intégrant notre prochain grand concept à savoir celui de discrimination.

## **2.2. Discrimination :**

C'est probablement le concept le plus important de notre travail, tant il est le phénomène, ou alors le comportement que nous voulons justement étudier, certes pour une population précise et dans un contexte particulier. Les informations autour de ce dernier foisonnent, le premier défi en l'abordant est donc de faire une sélection objective en privilégiant la littérature qui va en droite ligne avec notre thématique. Que ce soit des organismes gouvernementaux ou non, des sciences sociales, politiques, économiques, juridiques, c'est une question considérablement abordée. Précisons par ailleurs que si l'on parle de discrimination positive qui selon Lochak (2004, p. 13) « visent à rétablir l'égalité », c'est régulièrement la discrimination négative qui est abordé, c'est également sur ce pan que nous allons nous mouvoir.

L'Etat camerounais, de par la loi constitutionnelle expose la nécessité d'exclure toute forme de discrimination dans sa politique, dans l'optique « d'assurer le bien-être de tous en relevant le niveau de vie des populations ». C'est ainsi que l'article premier tend à assurer « l'égalité de tous les citoyens devant la loi. ». Ces mesures concourent entre autre à réduire précisément les discriminations dont seraient victimes les peuples minoritaires, à l'instar des Mbororos, et des peuples de la forêt dans ce pays d'Afrique centrale (BIT, 2015). Ceci étant, comment peut-on définir le concept ?

« La convention n° 111 définit la discrimination comme toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale qui a pour effet d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession » (BIT 2015, p. 19). L'Unesco (2016, p. 4) précise que l'on parle de discrimination par rapport au traitement inégalitaire, différent, d'individus du fait de leur appartenance « ethnique, linguistique, national, « racial », religieux, social, sexuel... ».

En rapport avec le concept de genre, les Nations Unies (2021), révèle que les actes discriminatoires envers la femme reposent sur la distinction, l'exclusion ou la restriction. La notion de genre est initiée dans les années 1960-1970 (Seiller, 2020). C'est en effet, un sujet d'actualité qui fait couler assez d'encre autant dans les cercles purement féministe, que dans les sciences humaines. À cet égard on parle d'ailleurs de psychologie, sociologie du genre, c'est dire combien cette notion a su se faire une place dans les différents champs d'investigation scientifiques intra- et interdisciplinaires. Tout d'abord, il est important de distinguer le concept de genre à celui qui s'y rapproche le plus au point de porter très souvent à confusion, le sexe. Signalons que cette distinction serait possible grâce aux travaux de Money et al. Cité par Rouyer et al. (2014, p.104). Selon ces précédents auteurs, tandis que le sexe renvoie « aux caractéristiques biologiques qui permettent de différencier les mâles et les femelles », le genre quant à lui « associe les attributs psychologiques, les activités, et les rôles et statuts sociaux culturellement assignés à chacune des catégories de sexe et constituant un système de croyances, dont le principe d'une détermination biologique est le pivot » (Hurtig, Kail & Rouch, cité par Rouyer et al. 2014, p.104).

Les hommes et les femmes entretiennent des rapports sociaux hiérarchisés (Hurtig, Kail & Rouch ; Lorenzi-Cioldi ; Bourdieu cité par Testé & Klervi, 2005). Par ailleurs, Bereni et al. Cité par Seiller (2020, p.8) définissent le genre comme étant « un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) ». Cette définition sert en quelque sorte de transition pour la psychologie sociale. Fischer-Lokou et Gueguen (2015, p.99) l'affirment, « la thématique du genre est et a toujours été, un thème fort en psychologie sociale ». En effet, un nombre impressionnant de recherche ont investi, par le truchement de thèmes tels que : la catégorisation, l'identité sociale, les groupes, etc. Doise ; Moscovici cité par Seiller (2020, p.17) estiment que les genres, ou encore les catégories sexuelles renvoient à des « catégories sociales », qui sont « l'objet de perceptions stéréo typiques différentes » (Testé & Klervi, 2005, p. 82). La psychologie sociale offre donc très clairement des pistes d'investigation eue égard à la question du genre. Morin-Messabel (2014) étudie notamment les « effets du genre sur les stratégies identitaires d'insertion scolaire et professionnelle. », et expose l'implication de ce qu'elle

qualifie de « stéréotypes de sexe » ou de « genre ». Ceci étant autant, Testé et Klervi, 2005 ; que Morin-Messabel, 2014 ; s'accordent avec la logique de Doise et Moscovici cité Seiller (2020, p.17) qui explique que : « Les enfants délimitent leurs groupes d'appartenances et construisent une identité sociale en fonction de leur genre (...) ». À ce propos, Morin-Messabel (2014), argue que les parents semblent attribuer des récompenses aux enfants quand ils adoptent des comportements « appropriés » à leur sexe. Insiste également sur l'influence des stéréotypes et des rôles de sexes transmis dans les milieux de socialisation de l'enfant que sont la famille et l'école. Ceci démontre à suffisance à quel moment commence la cristallisation de cette catégorisation ; dès le bas âge l'enfant intégrerait la différenciation des genres, en intégrant par la même occasion les « traits constitutifs » de stéréotypes de genre (Testé & Klervi, 2005, P. 82).

Ceci étant, la problématique du genre est liée à divers phénomènes, sans toutefois faire étalage de tous ceux-ci au risque de nous éloigner de notre propos fondamental, nous voulons tout de même mettre en évidence diverses situations. Le F3E (2010) s'attarde un tant soit peu sur les inégalités liées au genre. Elles font référence aux rôles sociaux, aux stéréotypes, statuts attribués aux individus en fonction de leur appartenance à une catégorie sexuelle. L'UNESCO (2016, p.5-6) pour sa part met en évidence un exemple de typologie d'inégalités, qui seraient plus aggravés pour les femmes. Elles sont de divers ordres :

- Les inégalités économiques (monétaires) : par rapport aux différences de revenu ou de consommation
- Inégalités des conditions de vie : l'accessibilité aux divers services cruciaux (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)
- Inégalités des capacités : eu égard aux moyens et aux avoir nécessaire afin d'effectuer des tâches (temps, capital humain et financiers).
- Inégalités sociales : « différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves) »
- Inégalités culturelles
- Inégalités politiques : concernant le pouvoir décisionnel
- Inégalités d'éthique : différences dans les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes

En outre, le F3E (2010), met en évidence des chiffres dont les sources sont, l’OMS, l’ONU, l’UNICEF, l’HCR, Amnesty International, la Croix Rouge Internationale et l’Observatoire de la parité.

*On estime que chaque année 100 millions de bébés et fœtus filles sont supprimés à cause de la préférence pour les fils. 130 millions de filles sont victimes de mutilations sexuelles dans 40 pays (...) Les femmes produisent la moitié des aliments, ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres, reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Elles forment 70 % d’1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Dans le secteur formel, en moyenne 1 homme sur 8 occupe un poste de haute direction, pour une femme sur 40. (...) Dans le monde, une femme sur trois a été violée, battue, ou victime d’une forme ou d’une autre de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie. Dans certains pays, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l’atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans. F3E (2010, n.p)*

Ces précédents chiffres démontrent amplement la situation qui est décriée, à savoir l’inégalité perceptible entre les genres. Ceci étant dans les débats d’actualités, la notion de genre est liée à un autre concept évocateur, celui de développement. L’association du genre et du développement représente tout un domaine d’étude aujourd’hui, notamment en tant que filière professionnelle, au Cameroun par exemple, débouchant sur un diplôme de Master professionnel en genre et développement. La notion de genre et développement serait née de la création d’un bureau des Nations Unies sur la condition des femmes en 1946 (Alain cité par Dossou, 2002). Cette association de concept, représente également une approche, dite « approche Genre Et Développement » (Tapsoba cité par Dossou, 2002). Cette approche comporte trois grands principes (CEDPA, 1997). De manière résumée, on peut dire de ces principes qu’ils préconisent en substance la promotion de l’égalité entre les sexes pour le développement. Conjointement « Hommes et femmes créent la société [et] ont des rapports différents avec la société » (UNESCO, 2016, p. 24). Or malgré cette interdépendance, les inégalités sont une réalité, notamment au niveau des répartitions des bénéfices qui sont disproportionnellement repartis entre les genres. Ces disparités liées au genre ne permettent pas aux femmes, pourtant productrice, de profiter des bénéfices du développement, et par conséquent de constituer un poids qui ralentit alors l’atteinte de cet objectif. Précisons à la suite de ce qui précède que cette question d’inégalité représente un facteur de sous-développement des États du sud. Pourtant, Amoako cité par Dossou (2002) est d’avis que la réduction de ces différences serait indubitablement avantageuse pour l’éclosion des potentialités socio-économiques des peuples sous-développés. Hommes et femmes « doivent participer à l’identification des problèmes et des solutions si l’on veut faire avancer les intérêts de la communauté. » (UNESCO 2016, p. 24). Or ces femmes sont malheureusement sujettes à une discrimination sociale comme constatent Douiti et Assogba



(1997), parmi tant d'autres chercheurs et organisations. Le genre est donc au regard de ce qui a précédé un des motifs, ou alors un des paramètres du prochain concept sur lequel nous allons investir : la discrimination, qui selon Seiller (2020, p.9) s'appuie sur des variables telles que les races, les classes, les orientations sexuelles et le genre.

L'organisme international distingue les discriminations directes et indirectes. Les premières font référence à des distinctions explicites basées sur le sexe, sans justification objective de cet état des choses. Tandis que la discrimination indirecte s'appuie sur « une loi, une politique ou un programme [qui] ne paraît pas discriminatoire, mais entraîne une discrimination une fois mis en application ». Ce qui précède nous fait inévitablement penser au rite qui nous intéresse, qui s'apparente à une loi certes coutumière, qui dans sa conception n'expose pas un quelconque attachement à la discrimination dans le sens de la marginalisation de la femme, pourtant dans les faits il semble en être autrement. Chappe (2013, p. 21) présente ces organismes qui sont devenu de plus en plus nombreux au fil du temps, poursuivant l'objectif de lutter contre les discriminations « : GED, GELD, CODAC, COPEC, Halde, FASILD, COMEDD1, pôles anti-discrimination, Défenseur des Droits ». Cependant l'auteur regrette que ces derniers aient tous sans exception dédaignés réussir à véritablement atteindre cet objectif qu'ils se sont fixé. La question de la discrimination est donc indubitablement un problème épineux qui nécessite de mobiliser suffisamment de ressources multiformes.

Les sciences sociales et humaines ont également énormément investi sur la question comme on l'a souligné dès l'entame de notre propos. La discrimination telle que nous l'étudions dans notre travail concerne en effet une catégorie d'individus précise à savoir les veuves, cependant de manière globale le spectre du genre est indéfectible de ce projet. Rouyer et al. (2014, p. 99) martèle précisément à ce propos l'importance de « lutter contre toutes les formes de discriminations sociales (dont celles fondées sur l'appartenance à un groupe de sexe) susceptibles d'altérer l'égalité entre les différents groupes de citoyens ». Avant d'aller plus loin, nous voulons exposer un certain mouvement qui a pour objet de faire face à la discrimination liée au genre, à savoir le féminisme. Ce dernier fait référence à un ensemble de revendications, qui donnent la place prépondérante à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité entre les genres (Blandin, 2017). En effet, une vague de féminisme qui aura débuté dans les années 1960 va voir naître un ensemble de courants de pensée, notamment le courant différentialiste qui soutient que « la subordination des femmes est due aux différences biologiques entre les sexes » (Ion cité par Seiller 2020, p. 8 ; Toupin, 1998). De l'autre côté le courant universaliste, présenté notamment par Toupin (1998) postule que la différenciation, la discrimination entre les sexes est d'origine sociale et non biologique. Ce qui précède a le mérite de mettre en évidence les motifs de la discrimination des femmes qui serait alors de nature biologique d'une

part et social d'autre part, dès lors le champ d'investigation de la psychologie sociale s'est révélé expédiant en ce qui s'agit de la littérature sur la question.

Oriol (2006) note tout d'abord que le regard de la sociologie est très proche de celui de la psychologie sociale. Sue et al. (2007) assimilent la discrimination à des « microagressions ». Pour Leyens (2012), c'est le racisme « ordinaire ». Quant à Dovidio et Gaertner (1986) cité par Aubé (2015), ils parlent de « racisme aversif » qu'ils définissent alors comme étant : « un comportement négatif injustifié envers un membre appartenant à un groupe autre que le nôtre (c'est-à-dire, exogroupe) ou un comportement moins positif qu'envers un membre de son propre groupe (c'est-à-dire, endogroupe) » Dovidio et Gaertner cité par Aubé (2015, p. 14). Cette forme de « racisme » est soutenue par des individus qui manifestent des « sentiments négatifs non conscients » dans leurs actes, mais n'affirment ne pas avoir de préjugés.

Parent (2020, p. 107), s'inspire de la définition de Dovidio et Gardner (1986) qui décrit la discrimination comme étant : « comportement négatif à l'égard des membres d'un exogroupe vis-à-vis duquel nous entretenons des préjugés ». Ceci étant la psychologie sociale, selon Holroyd (2017, p. 1) s'est attardé à expliquer les mécanismes qui sous-tendent la discrimination, tels que le favoritisme, ou encore les stéréotypes. Dolinski (1996) précise que « La discrimination est généralement traitée en psychologie sociale comme un comportement négatif, ou souvent agressif, visant la cible de préjugés ou de stéréotypes négatifs. Étant donné que très souvent des termes tels que préjugé, stéréotypes et discrimination sont utilisés de manière interchangeable ». Le modèle de justification-suppression de Crandall et Eshleman (2003) sert de base à Delroisse et al. (2012) qui s'appuient sur ledit modèle pour mettre « La justification au cœur de la discrimination ». Soulignons aussi que Crandall et Eshleman (2003) ont présenté des justifications aux préjugés tels que « les valeurs, croyances et idéologies ». Cependant, Yzerbyt & Demoulin, (2010) accuse le processus de catégorisation comme mobile des préjugés et par conséquent déterminant des comportements discriminatoires. On peut aisément constater des concepts qui semblent revenir, à savoir le stéréotype et le préjugé. Parent (2020) présente d'ailleurs la discrimination comme le produit de l'association du stéréotype et du préjugé, qui sont pour sa part quasiment inévitables. Le précédent auteur cite Myers et Lamarche ; Allport qui définissent respectivement le stéréotype et le préjugé, concepts qui vont sûrement retenir plus profondément notre attention notamment dans les prochaines articulations de notre travail. Le stéréotype est « l'ensemble des croyances relatives aux caractéristiques des membres d'un groupe » (Myers et Lamarche cité par Parent 2020, p. 107) ; quant au préjugé, il est : « une attitude négative ou une prédisposition à adopter un comportement négatif en vers un groupe, ou envers les membres de ce groupe, qui repose sur une généralisation erronée et rigide », (Allport cité par Parent 2020, p. 107). Faisant suite à la définition très réductrice qui

conçoit la discrimination comme étant la simple distinction entre deux objets ou deux personnes, Mangin (2015, p.545) s'inspire de la loi française (Article 225-1 du code pénal) qui décrit la discrimination :

*Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* ». (Mangin 2015, p.545)

Mangin (2015) cite ensuite Allport qui décrit ce phénomène comme un processus graduel qui transparait à travers des comportements, en commençant par un antagonisme verbal, en suite l'évitement, les attaques physique, et enfin, l'extermination. « La psychologie sociale est l'une des disciplines ayant le plus contribué à mettre en exergue les facteurs psychosociaux générant de la discrimination. » (Mangin 2015, p.57). On comprend alors l'investissement théorique qui a été consacré à la question de la discrimination en psychologie sociale. D'après Mangin (2015, p57-59), un certains nombres de théories permettent d'expliquer les préjugés et la discrimination. Il évoque d'une part les théories : de la personnalité autoritaire, de l'autoritarisme de droite, du bouc-émissaire qui se focalisent sur l'individu et sa personnalité, et ne prenne pas en compte le contexte social. Tandis que d'autre part il expose une autre catégorie de théories, qui contrairement aux précédentes prennent en compte et accordent la place prépondérante à la situation, au contexte social. Elles « insistent sur les causes de la discrimination liées à des enjeux matériels ou identitaires. ». Il cite ainsi dans ce sens la théorie des Conflits Réels, la théorie intégrée de la menace et la théorie de l'Identité Sociale sur lesquels nous allons également nous reposer compte tenu de la description de la situation qui constitue le support de notre thématique.

Il faut s'appesantir un tant soit peu sur les conséquences de la discrimination sur les discriminés. À ce propos, Selon Bastart (2012), le discriminé fait face au rejet social. Toute chose qui a un impact sur l'estime de soi de la victime, sur son bien être émotionnel, aussi bien que sur son état de santé (p.6). Il expose davantage de détails : d'après les travaux de Krieger, Sidney, & Coakley ; les populations Afro-américaines présentent davantage de maladies cardio-vasculaires à cause de leur plus grande expérience de discrimination. « Le fait d'expérimenter la discrimination entrainerait plus de stress et donc plus de troubles cardio-vasculaires, et ceci d'autant plus que les participants Afro-américains ont la peau foncée » (Klonoff & Landrine, cité par Bastart 2012, p. 6). La discrimination serait également la cause de dépendance au

tabagisme. Landrine, Klonoff, Corral, Fernandez, & Roesch cité par Bastart (2012, p.10) démontrent la prévalence des troubles psychiatriques et la discrimination subie. S'agissant précisément de la discrimination liée au genre, Bastart (2012) s'inspire des travaux de Landrine & Klonoff, qui démontrent que cette expérience a « une incidence sur les troubles somatiques et psychologiques des femmes, notamment la dépression, l'anxiété et la tendance à la somatisation ».

Au demeurant, le travail de Tjouen (2012) est très clairement situé dans la logique de la thématique que nous abordons. Il relève que :

*La force de la coutume africaine repose sur une discrimination à l'égard de la veuve à cause de la défense des intérêts patrimoniaux : on lutte pour que les biens restent dans la famille du défunt. Si la veuve devient héritière, elle risque de se remarier et d'apporter les biens dans une autre famille. Les règles actuellement prévues par le Code civil camerounais n'échappent pas à cette influence car elles font du conjoint survivant un successeur irrégulier, c'est-à-dire un étranger dans la famille. (Tjouen, 2012, p. 162)*

Ce chapitre nous a permis de faire une exploration sur les concepts clés de notre étude. Ceci étant, il faut préciser qu'il était question de mettre en évidence les travaux marquant l'évolution de notre thématique. Nous pouvons justifier le choix de nos concepts dans la mesure où nous considérons que : la société telle que nous la connaissons aujourd'hui fonctionne de telle sorte que la perte d'un membre du groupe implique un ensemble de rites, à valeurs bilatérales, c'est-à-dire autant pour les vivants que pour le celui qui décède. Ceci étant, un rite particulier, à savoir le mariage détermine le statut de l'individu qui partageait la vie de celui ou celle qui n'est plus, sur la base de quoi celui-ci devient veuf/veuve. En effet, en fonction de la considération culturelle de la mort, tel que nous l'avons déjà évoqué, les pratiques rituelles interviennent, notamment les rites funéraires, à l'instar de l'akus qui marque en même temps le rite et la période de veuvage chez les Beti. Dès lors, notre présente étude pose pour hypothèse que la représentation sociale des veuves cause des comportements discriminatoires (discrimination) affligeants, sur la base du genre, qui viennent s'ajouter aux affres de la période de deuil qui est déjà assez lourde à supporter principalement pour les femmes. Dès lors force est de constater que les concepts sur lesquels nous sommes attardé ont fait l'objet d'étude de champs d'analyse scientifique aussi divers tels que : les études ibériques, la médecine, les sciences politiques, l'eschatologie, l'histoire, la philosophie, l'anthropologie, la sociologie, la psychologie (générale, la psychopathologie, la psychologie du développement). Cependant, il faut nonobstant préciser que le regard de la psychologie sociale a tout au long été notre boussole. Cette revue de la littérature aura permis d'exposer des travaux allant dans le sens de notre thématique. Entre autre, le sociologue Caradec (2001, paragraphe 16) présente des

représentations du veuvage, mais aussi celles des veuves. Il met notamment en évidence deux images, à savoir celles du « veuvage-affliction et du veuvage-libération » qui représente respectivement celles des veuves éplorées d'une part et les veuves « joyeuses » d'autre part. Quant à l'AFSOS (2015, p. 20), elle relève comme conséquence sociale du deuil le poids des représentations sociales, qui sont fonction du genre et alourdisse par conséquent la charge aux femmes. Bihl et Chauvaud (2018, p. 9) constatent que les veuves sont « Terrassées, animées d'un fort sentiment de culpabilité (...) après la disparition de leur compagnon, de leur mari ou de l'être aimé ». Ceci étant, ils expliquent ce qui précède par « un comportement et un état d'esprit genrés face au drame personnel, qui sont certes construits par la culture, l'éducation, le cercle familial, les liens sociaux ». Les historiens font également une exploration des univers cinématographique et romanesques qui selon eux seraient à l'origine de diverses images de la veuve. Cette excursion leur permet de détecter principalement deux représentations de la veuve d'une part en tant que « personnage austère marqué par le malheur », et d'autre part, après le 19<sup>e</sup> siècle comme étant une personne séduisante et sensuelle en un mot, une « veuve joyeuse ». En outre, Dawoulé (2020) est motivée par l'objectif de dénoncer les injustices en vue d'éveiller les consciences sur les rites du veuvage violents et déshumanisants. Elle expose clairement ce qui suit, que nous choisissons de présenter dans son intégralité par crainte de réduire le sens construit autour des causes et des conséquences :

*« Ce qu'il convient de signaler c'est l'inégalité dans l'observation des rites de purificateurs chez les hommes. En effet, les hommes ont un traitement tout particulier qui les distingue des femmes. De nos jours, il ne semble d'ailleurs pas que les manquements d'un veuf à la coutume soient susceptibles de recevoir une grande réprobation. L'exigence de l'entourage à son égard est bien moindre qu'envers la veuve. C'est ainsi que l'on constate un abandon des rites chez plusieurs autres témoins hommes (Mansaré, 2016). Et cela est dû à la catégorisation des groupes en dominants et dominés qui accentue la difficile cohabitation et le respect des normes. Cette catégorisation émane d'une construction normative du système patriarcal qui est un système dans lequel les hommes détiennent le pouvoir et le manipulent à leur guise. En l'occurrence dans le cas du veuvage des femmes, il n'a pour objectif que d'emprisonner les veuves. Les rites sont naturalisés, ce qui justifie leur passage sous silence et l'acceptation des victimes à leur propre victimisation. Si cette situation de veuvage des femmes est difficile à renverser, c'est parce qu'elle précède non seulement l'existence des concernées, mais aussi parce qu'elle intègre l'éducation familiale et sociale et ne soulève au sein du cadre de vie aucune indignation. Sans nier en bloc tous les rites funéraires qui singularisent un peuple, disons que c'est un facteur de perpétuation et de consolidation d'un ordre social qui cause aux femmes un préjudice et des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, qui entraînent la contrainte ou la privation arbitraire de leur liberté. » (Dawoulé, 2020, p. 234)*

Nous pouvons constater que le sujet que nous traitons a indubitablement été sujet à intérêt de ces divers domaines scientifiques que nous avons cité plus haut, qui ont analysé les variables qui nous intéressent avec les grilles de lecture qui les définissent. Ceci étant il est clair que fondamentalement, c'est le modèle ternaire de la psychologie sociale qui gouverne notre procédé.

De ce côté, Des études relativement récentes nous confortent dans l'idée que le comportement qui nous intéresse à savoir la discrimination requiert effectivement un regain d'effort sur les investigations du fait des inaccomplis et des questions restées en suspens. Delroisse et al. (2012, p. 79) faisant écho au travail de Crandall et Eshleman (2003) qui eux-mêmes mettent la justification au cœur de la discrimination, relève un manquement dans le sens où « Malgré le caractère élégant de leur raisonnement, Crandall et Eshleman ne précisent malheureusement pas quel type d'information peut faire office de justification dans la discrimination ». Or notre travail a pour objectif entre autre de mettre en évidence le type d'information qui pourrait alors justifier des comportements discriminatoires certes dans un contexte particulier. Ces mêmes auteurs questionnent encore la précédente modalité en les termes qui suivent : « L'individu, lorsqu'il lui est impossible de justifier ses préjugés par des informations pertinentes, recherche-t-il sciemment d'autres informations disponibles pour rationaliser ses décisions même si ces dernières sont non pertinentes ? » (Delroisse et al. 2012, p. 89) une question à laquelle notre étude pourrait également apporter des réponses dans notre contexte. Par la suite, la remarque de Aubé (2015) entre en droite ligne avec celle qui précède au sujet des inaccomplis, elle affirme que « Bien que quarante années se soient écoulées depuis la découverte de ces comportements discriminatoires subtils, les processus médiatisant la relation entre la perception de l'exogroupe et le comportement final ne sont pas encore bien connus. » (Aubé 2015, p. 15). Outre, elle fait une prescription pour les recherches futures « il pourrait être intéressant d'interroger les participants à propos de comportements plus concrets dans des situations plus spécifiques de manière à ce qu'ils soient interprétés (ou pas) comme une possibilité de réparer le préjudice causé » (Aubé 2015, p. 69), ce qui est clairement le cas dans notre travail. Ainsi notre étude aurait ceci de particulier qu'elle veut premièrement étudier clairement les représentations sociales telles que définies par la psychologie sociale, d'une catégorie de personne, à savoir les veuves, en contexte camerounais et du point de vue d'une population locale et statistiquement majoritaire au centre du pays. Mais aussi elle veut comprendre et expliquer la discrimination liée au genre au sein d'une pratique culturelle, afin de proposer des solutions qui viserait à protéger les personnes, mais aussi, à bonifier si nécessaire la pratique afin d'éviter de la perdre définitivement, comme cela est le cas pour plusieurs autres au détriment de la culture africaine, camerounaise qui est de plus réduite.

**Chapitre 3 :**

**La théorie des représentations  
sociales**

« Pour qu'un objet soit accessible à l'analyse scientifique, il ne suffit pas seulement de l'apercevoir. Il faut encore qu'une théorie soit prête à l'accueillir. (...) » Jacob cité par Noubissie (2019). Cette précédente citation assez explicite montre la nécessité de soumettre les comportements qui nous intéressent au crible des modèles théoriques propres à la psychologie sociale. Si la théorie des représentations sociales représente notre théorie principale, d'autres notions théoriques sont importantes quant à l'explication de la discrimination, notamment l'identité sociale et catégorisation ; ensuite l'attribution causale. A ce propos, afin de justifier davantage notre choix, Moliner et Vidal s'expriment en les termes suivant :

*Si l'on s'intéresse à la manière dont les individus perçoivent les membres d'un groupe donné, il est possible de mobiliser deux cadres théoriques bien différents. Le premier, sans doute le plus évident, est celui de la catégorisation sociale (Tajfel, 1972) et fait appel à la notion de stéréotype (Lippman, 1922). Le second, moins classique, est celui des représentations sociales (Moscovici, 1961). (Moliner et Vidal 2003, p. 157)*

Nous allons ainsi tout d'abord présenter ces notions dont nous avons fait mention avant de s'attarder sur notre théorie centrale.

### **3.1. Identité sociale et catégorisation**

#### ➤ L'identité sociale

Fares (2016) relève l'investissement des médias, des cercles de réflexion scientifiques, au sujet de la notion d'identité qui s'imposait déjà dans « le vocabulaire politique et médiatique » aux USA dans les années 60 (p. 24). Il cite au passage Deschamps et Moliner, qui affichent la complexité de ce concept qui s'est construite au fil du temps, marquée par les effets de la mondialisation entre autre. On peut dès lors citer plusieurs concepts basés sur la notion d'identité tels que: identité ethnique, culturelle, linguistique, en l'occurrence, mais aussi l'identité sociale. Ce dernier (identité sociale) peut être défini selon Autin (2010) comme étant « la partie du concept de soi d'un individu qui résulte de la conscience qu'à cet individu d'appartenir à un groupe social ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance. ». Selon Tajfel cité par Devos (2005, p. 86), l'identité sociale est liée « à la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance », elle est octroyée par les groupes sociaux auxquels ils appartiennent. Ces précédentes définitions mettent en exergue un autre concept tout aussi important.



### ➤ Le groupe

D'après Baumeister et Leary; Leary, Tambor, Terdal et Downs cité par Magin (2016 p. 50), « L'être humain a un besoin fondamental d'appartenance à des groupes ». Mvessomba (2012, p. 56) le définit comme étant « un ensemble de personnes ayant un ou plusieurs objectifs communs acceptés par elles et se mettant d'accord sur les moyens à utiliser pour les atteindre ainsi que sur la répartition des fonctions et des rôles ». La définition du concept de groupe de Tajfel et Turner cité par Autin (2010, paragraphe 2) a le mérite de mettre bien en évidence la distinction entre le groupe et la catégorie : c'est « une collection d'individus qui se perçoivent comme membres d'une même catégorie, qui attachent une certaine valeur émotionnelle à cette définition d'eux-mêmes et qui ont atteint un certain degré de consensus concernant l'évaluation de leur groupe et de leur appartenance à celui-ci ». Ceci étant en condition de groupe, un comportement particulier semble émerger, il s'agit du comportement intergroupe. Tajfel et Turner cité par Autin (2010, paragraphe 2) le définissent comme étant « tout comportement produit par un ou plusieurs individus à l'encontre d'un ou plusieurs individus basé sur l'identification des protagonistes comme appartenant à différentes catégories sociales ». Les précédents concepts sont aussi liés qu'ils construisent le suivant. Selon Tajfel cité par Sisbane et Azzi (2001, p. 2) « L'existence d'un groupe apparaît en effet à partir du moment où des individus se perçoivent et sont perçus par autrui comme constituant le groupe ».

### ➤ La catégorisation

Un grand nombre de psychologues sociaux ont travaillé sur cette question, notamment Tajfel cité par Louche (1975, p. 942) l'entend comme « les processus psychologiques qui tendent à ordonner l'environnement en terme de catégories : groupes de personnes, d'objets, d'événements en tant qu'ils sont soit semblables, soit équivalents les uns aux autres pour l'action, les intentions ou les attitudes d'un individu ». Pour Klein et *al.* (2018, p. 3) il représente « Le processus à travers lequel des individus sont placés dans des groupes sociaux. ». Elle donne lieu à la configuration du groupe d'appartenance d'une part (endogroupe), et le groupe de non-appartenance d'autre part (exogroupe). Les auteurs insistent également sur l'extrême flexibilité de ce processus, dans la mesure où les individus peuvent rapidement quitter d'une catégorie à une autre. Il faut préciser que la catégorisation conduit à la création des catégories, que Corneille cité par Moliner et Vidal (2003) définit comme des « constructions mentales », d'autant plus que « Contrairement au groupe, qui existe bel et bien dans l'environnement social, la catégorie n'existe que « dans la tête du sujet » » (de la Haye cité par Moliner et Vidal 2003, p. 159). Ceci étant, Klein et *al.* (2018) présente trois facteurs qui déterminent le choix d'une catégorisation à savoir l'accessibilité cognitive, le jugement de similarité et les attentes: *L'accessibilité cognitive*, fait référence aux éléments que l'on peut saisir quasi-spontanément pour constituer

des catégories. S'inspirant de Blanz, Klein et *al.* (2018) prennent notamment pour exemple l'âge, le sexe. Les précédents auteurs expliquent que l'accessibilité « peut dépendre de caractéristiques individuelles de celui qui catégorise » (p. 3), de ses motivations, mais aussi de la situation. Respectivement, prenons un exemple que nous connaissons bien dans notre contexte, des élèves dans la situation d'un sous-centre d'examen seront amenés à catégoriser d'une part les élèves d'établissement publiques (lycées) d'une part et ceux qui proviennent des collèges d'autre part. Ensuite la *perception de similarité* : « qui se ressemble s'assemble » (Stangor & Ford cité par Klein et *al.* 2018, p.4). Enfin, les *attentes* représentent le troisième facteur. Ces attentes, sont en grande partie déterminées par les stéréotypes, « Notre perception de la réalité s'organise donc ici selon ce qu'on s'attend à y observer » (Klein et *al.* 2018, p.4). Or cette opération conduit à l'accentuation des différences inter-catégorielles d'une part, et des similitudes intra-catégorielle.

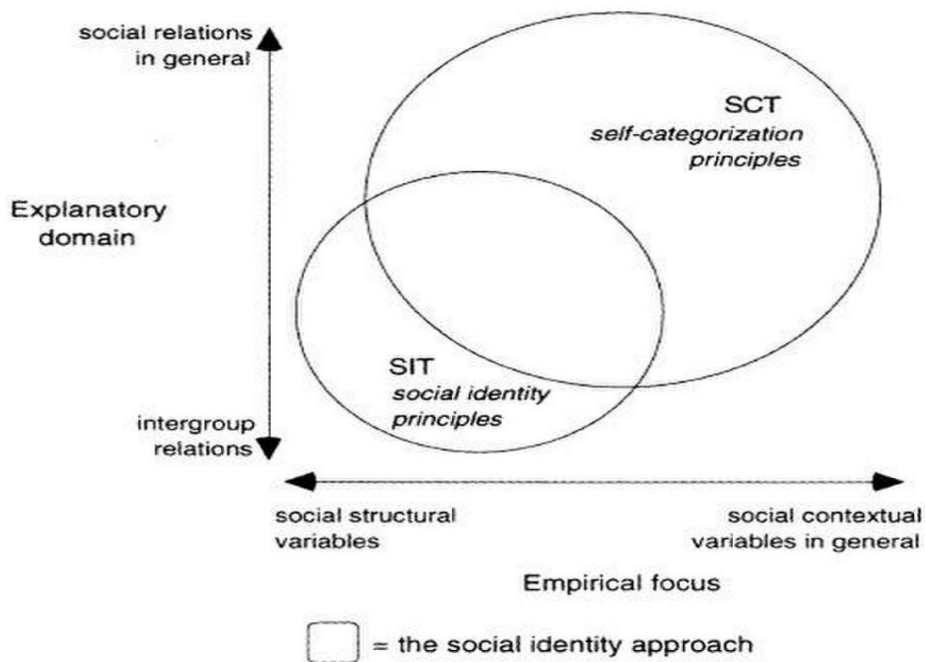
Les travaux de Tajfel et *Coll.*; Rabbie et Horwitz, cité par Louche (1975, p. 942-943) entrent également dans la logique qui précèdent. Ils démontrent que cette opération (catégorisation) conduit à l'apparition de « comportements tendant à établir des différences entre les groupes considérés, différenciations se manifestant tant par des discriminations perceptives que par des discriminations comportementales consistant à favoriser l'in-group. ». Par ailleurs, la catégorisation connaît des biais distincts que Lacassagne et *al.* (2001) présentent. Il est question de : le biais de contraste, le biais d'assimilation, biais de discrimination. Notons qu'ils sont mis en évidence dans l'expérience de Tajfel et Wikles. « Le biais de contraste accentue les différences que perçoit le sujet au niveau inter-catégoriel et le biais d'assimilation conduit ce dernier à augmenter les ressemblances au niveau intra-catégoriel » (Mangin 2015 pp, 25-26). Ensuite le biais de discrimination mis en évidence par Tajfel, Billig, Bundy et Flament cité Lacassagne et *al.* (2001) est expliqué comme l'expression du favoritisme endogroupe et la formation de stéréotypes, discrimination en vers l'exogroupe. Dans le système de l'autocategorisation « Les différences interpersonnelles deviennent non pertinentes, et les similitudes entre soi et les autres membres du groupe d'appartenance viennent à l'avant-plan. » (Simon, Pantaleo et Mummendey, cité par Devos 2005, p. 85). Enfin, il faut retenir que la catégorisation recouvre certaines fonctions, tel que le découpage de l'environnement comme étant, ensuite la seconde étant d'assurer l'identité sociale des individus (Louche, 1975). Elle caractérise la qualité des relations intergroupes et implique aussi les phénomènes de stéréotypie (Myers et Lamarche cité par Parent, 2020 ; Moliner et Vidal, 2003).

Il était important de présenter ces concepts, d'autant plus qu'ils nous aident à comprendre d'avantage les articulations que nous voulons ensuite exposer.

### 3.1.1. La métathéorie de l'identité sociale

Sur la base des liens entre ces deux théories, notamment l'aspect de la continuité de la deuxième pour la première, les travaux d'Abrams et Hogg (2004) ont permis d'élaborer une sorte de combinaison de la théorie de l'identité sociale et celle de l'autocategorisation sociale, donnant ainsi lieu à la « métathéorie de l'identité sociale » dont nous nous inspirons ici. Le mérite de cette opération, est que la synthèse issue de ces deux théories permet surtout l'établissement « des codes de compréhension communs » permettant alors d'expliquer des comportements précis à savoir les préjugés et la discrimination (Abrams et Hogg, 2004 cité par Torres, 2016, p. 42). En effet, parlant de ces deux précédente théories, Licata (2007, p. 19) affirme que « Ces théories sont aujourd'hui incontournables, que l'on s'intéresse à des thèmes aussi divers que les stéréotypes, les préjugés et la discrimination, les conflits entre groupes sociaux, le racisme, les identités sexuelles, les émeutes, les mouvements sociaux ou l'intégration des minorités culturelles. ». C'est aussi ce que relève Ric cité par Ebale Moneze et Messanga (2015, p. 158), dans ce sens que ces théories permettent de rendre compte de phénomènes intragroupes tels que la cohésion, le conformisme, ou le rejet des déviants et extra-groupes comme la discrimination, en impliquant le favoritisme envers l'endogroupe ou la formation des stéréotypes. Ce qui justifie que l'on s'y intéresse à fortiori à cause du comportement de discrimination qui constitue la variable que nous voulons étudier.

**Figure 1** : Les profils explicatifs de l'identité sociale et des théories d'auto-categorisation. Source : stringfixer.com, *Social identity approach*.



### 3.1.1.1. La théorie de l'identité sociale (TIS)

La théorie de l'identité sociale (TIS) a été développée par Henri Tajfel dès les années 1970 (Licata, 2007). Selon Autin (2010) cette dernière postule que « la seule catégorisation en deux groupes distincts entraîne la discrimination à l'encontre de l'exogroupe dans le but de différencier son groupe. » Tajfel et Turner s'interrogeant sur l'origine des comportements intergroupes ont obtenu pour réponses à ce questionnement ce qui constitue les principes théoriques qui suivent:

- *Les individus tentent d'acquérir ou de maintenir une identité sociale positive.*
- *Une identité sociale positive résulte de comparaison favorable entre l'endogroupe et des exogroupes pertinents : l'endogroupe se distingue positivement des exogroupes pertinents.*
- *Lorsque l'identité sociale est insatisfaisante, les personnes tentent soit de quitter leur groupe pour rejoindre un groupe plus valorisé, soit de rendre leur groupe actuel plus positivement différent. (Tajfel et Turner cité par Autin 2010, paragraphe 15)*

Cette théorie a été mise sur pieds grâce à l'expérimentation de Tajfel et *al.* qui a été décrite avec précision par des auteurs à l'instar de Mangin (2015) ou encore Klein et *al.* (2018). Elle est relatée telle que suit :

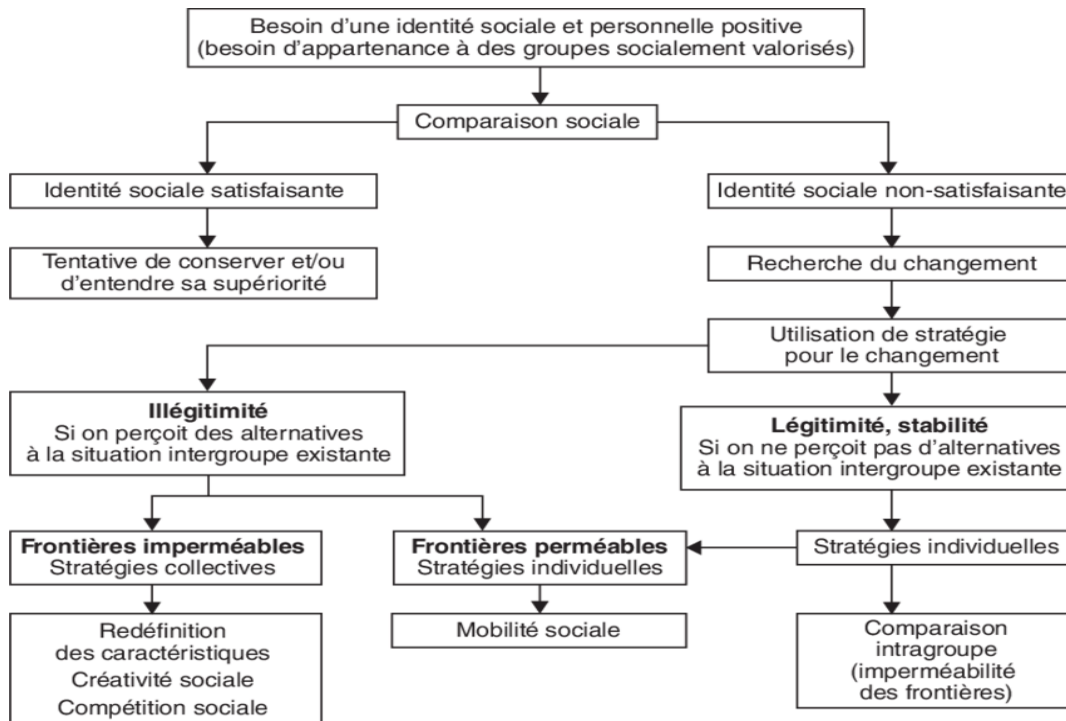
*En effet, dans leur paradigme princeps, qu'ils nomment Paradigme des Groupes Minimaux (PMG), Tajfel et al. Proposent dans un premier temps à des sujets de juger de l'esthétisme de tableaux peints par deux artistes différents (Klee et Kandinsky). Ils répartissent ensuite les sujets en deux groupes distincts de façon aléatoire, c'est-à-dire indépendamment des jugements qu'ils ont émis. Une fois catégorisés et affiliés à un groupe, les sujets doivent répartir une somme d'argent entre ces deux groupes à l'aide d'une matrice obligeant à rétribuer conjointement l'endogroupe et l'exogroupe de façon équitable ou non, le sujet ne se rémunérant jamais lui-même. C'est sur cette base de répartition que les discriminations sont mises en exergue. Elles se résument globalement comme des effets pro-endogroupe et se déclinent principalement en termes d'endo-favoritisme, voire dans certains cas en d'allodéfavoritisme. Si le premier effet conduit le sujet à "donner" plus à son groupe, le deuxième effet revient à "donner" le moins possible à l'autre groupe. Un troisième effet consiste à maximiser les rétributions entre les deux groupes soit en choisissant une répartition équitable entre les groupes, soit lorsque cela est possible en maximisant le gain en faveur de l'endogroupe. (Mangin, 2015, p.15)*

Ces expériences basées sur le paradigme des groupes minimaux démontrent que la catégorisation à elle seule suffit pour déboucher sur le favoritisme, les stéréotypes, la discrimination.

On peut résumer la théorie de l'identité sociale avec Ellemers : « "[les trois processus de base] impliquent que (a) les individus peuvent se définir eux-mêmes et les autres en tant que

membres de groupes sociaux, (b) à partir de certaines caractéristiques (regroupements) qu'ils attribuent à chaque membre du groupe et (c) dont ils se servent pour se comparer positivement ou négativement avec les caractéristiques d'autres groupes" » (Mangin 2015, p. 13).

**Figure 2:** Théorie de l'identité sociale adaptée d'après Capozza et Volpato, 1994 sources, Klein et al. (2018, pp. 27-28).



Cette figure met en évidence les stratégies mis en jeu lorsque l'identité issue de la comparaison ne satisfait pas les membres du groupe, elles sont spécifiquement de deux ordres soit collectives ou individuelles.

### 3.1.1.2. La théorie de l'auto-catégorisation (TAC)

La TAC est la suite logique de la théorie qui précède (Torres, 2016). Selon Licata (2007) la TAC aurait été développée avec la contribution de John Turner et ses collaborateurs dans les années 1980 en complément de la TIS. Mangin (2015), précise que cette théorie mise sur pied en 1987 par Turner, Hogg, Oakes, et Reicher postule l'existence de trois types d'identité sur le pôle social eux-mêmes liés à des niveaux identitaires. Mangin (2015, p.18) explique : « Ainsi, le niveau subordonné est le lieu d'expression de l'identité personnelle, le niveau intermédiaire, celui de l'identité sociale et le niveau supra-ordonné, celui de l'identité spécifique. ». Dans le même sens, Salès-Wuillemin (2006) parle de niveau personnel, « le sujet se considérerait comme une personne parmi d'autres personnes », ensuite le niveau groupal « le sujet se considère comme un individu dans un groupe avec lequel il partage des points communs » et enfin le

niveau collectif « le sujet se considère comme un humain parmi les humains » (p.70). Il souligne aussi que *la situation* représente le facteur qui détermine le choix de l'individu de se positionner dans tel ou tel autre niveau. Par ailleurs Hornsey cité Mangin (2015, p.19), attire l'attention sur le fait que la saillance accrue d'un niveau affaiblit les deux autres. Il est important de préciser que la catégorisation s'opère « aussi bien au niveau personnel que groupal », à condition que soit mobilisée l'accessibilité (disponibilité) et l'ajustement (Oakes et al. Cité par Torres, 2016). A ce propos, l'accessibilité permet d'après Hornsey cité par Torres (2016, p. 40) de se rendre compte de la disponibilité « permanente ou sporadique » des catégories. Tandis que l'ajustement quant à lui fait référence à « la perception des catégories comme reflet de la réalité ». Torres (2016) s'appuie une fois de plus sur Hornsey qui distingue deux types d'ajustement à savoir : l'ajustement comparatif qui consiste à réduire au maximum les différences intragroupe et de faire tout le contraire à l'endroit des différences intergroupe et l'ajustement normatif qui implique de s'affilier à des catégories sur le motif du contenu de leur sens social qui repose régulièrement sur des stéréotypes. Notons que « l'adaptabilité » est un synonyme de l'ajustement.

La TAC implique également la comparaison interpersonnelle et intergroupe, qui donne lieu à des réponses spécifiques. En s'identifiant en tant qu'individualité l'individu montre une propension à s'auto-favoriser, par rapport à une autre individualité, pendant que sous le prisme intergroupe, le favoritisme va en l'endroit du groupe d'appartenance. Ainsi « Turner en déduit l'existence d'un « *antagonisme fonctionnel* » entre le niveau interpersonnel et le niveau intergroupe de l'interaction.» (N'Dobo et al. 2005, p.339 ; Licata, 2007 ; Mangin, 2015 ; Torres, 2016 ; Obama, 2019). Dès lors, les auteurs qui précèdent expliquent que selon ce mécanisme, la dichotomie « eux/nous » est ainsi complétée par la dichotomie « soi/autrui ».

En somme, il était question ici de présenter ce qu'Abrams et Hogg (2004) ont conceptualisé en tant que « métathéorie de l'identité sociale ». Cette dernière, née de la combinaison de la TIS et la TAC qui sont alors indubitablement complémentaires. Selon les concepteurs de la TAC, cette dernière va au-delà de l'explication des relations intergroupes imputée à la théorie de l'identité sociale, et s'intéresse au groupe social en lui-même en tant qu'objet, et peut ainsi s'« appliquer à toute situation où l'identité sociale est impliquée » (Licata, 2007). Si nous nous sommes penchés dans un premier temps sur ce modèle théorique, c'est fort de ce qu'il permet de mettre en évidence les mouvements qui débouchent sur la construction d'une identité sociale, ainsi que son maintien. Mais aussi il permet d'élaborer une explication selon laquelle le simple fait de s'identifier à un groupe (endogroupe) suffit à produire des stéréotypes et de la discrimination envers les autres groupes (exogroupe) avec au cœur la catégorisation. Ceci étant, nous nous sommes demandé s'il n'y a pas d'autres mécanismes,

d'autres éléments fondamentaux mis en jeu qui expliquent les comportements discriminatoires intergroupe. Une exploration motivée par l'idée qui précède nous a conduit à une réponse positive, soit, il existe d'autres éléments fondamentaux sous-tendant les comportements discriminatoires intergroupes, à l'instar de la compétition, les émotions, entre autre. Dès lors ce qui précède demande inévitablement de s'intéresser à d'autres modèles explicatifs propices à l'explication de rapports intergroupe, allant dans le sens de notre sujet d'étude de manière précise. Ainsi, nous avons porté notre dévolu sur les théories des émotions intergroupe (les émotions), de la menace intégrée (la compétition).

### 3.1.2. Théories des émotions intergroupes (TEI)

Eu égard au modèle précédemment évoqué, Devos (2005, p. 86.) note l'omission, ou alors le manque d'intérêt pour certaines composantes des identités sociales, notamment les émotions, d'où la nécessité de l'élaboration d'une théorie des émotions intergroupes. Les émotions constituent un élément omniprésent dans notre quotidien, quel qu'en soit le niveau de vie, la personnalité, l'origine culturelle, il suffit d'être devant un film qui retient toute notre attention, un accident de la route, la succion du jus d'une tranche de citron, de vivre son premier baiser, etc. Toutes ces situations suscitent en nous des émotions diverses, à tel point que Yzerbyt et Aubé (2018, p.52) considèrent que « Les émotions occupent une partie centrale dans le fonctionnement de l'être humain. ». Nous jugeons impératif, avant d'aller plus loin dans l'exercice qui consiste à présenter la TEI, d'explicitier les contours indispensables à la compréhension des émotions. S'agissant de la définition, Huisman et Vergez (1962, p. 100) définissent l'émotion comme étant « un orage « affectif », un trouble momentané et assez violent qui concerne à la fois la conscience et le corps. ». Pour Sillamy (1989, p. 92), elle est une « réaction globale, intense et brève, de l'organisme à une situation inattendue, accompagnée d'un état affectif de tonalité pénible ou agréable ». On peut distinguer des émotions primaires qualifiées d'universelles, telles que : la peur, la colère, le dégoût, la tristesse, et la joie. Et des émotions secondaires à l'instar de l'admiration, la jalousie, l'envie, etc. qui en dehors de refléter une combinaison des émotions primaires, sont considérées comme tributaire de la culture (Nugier, 2009). Ceci étant, ces différentes émotions s'accompagnent d'une tendance à l'action que Frijda ; Scherer, cité par Nugier (2009, p. 13) comme étant : la « tendance de l'organisme à se tenir prêt pour réagir à la situation. ». Ils soulignent tout de même que celles-ci ne s'accomplissent pas toujours, quoi qu'elles relèvent d'« une activation physiologique intense ». Il existe un débat sur l'origine des émotions. Un certains nombres d'auteurs ont émis des hypothèses à la base de diverses perspectives. A ce propos, Nugier(2009) relève quatre grands courants sur les émotions, notamment les perspectives : Darwinienne, Jamesienne, Cognitive et Socio-constructiviste qu'il explique : Darwin dans la perspective de sa célèbre théorie de

l'évolution, insiste sur l'universalité des émotions dans un premier temps, et ensuite leur apport sur le plan de l'adaptation. Dans ce sens, les émotions se trouvent partout. La colère ou encore la peur permettent de réagir conformément à une situation à laquelle nous faisons face. Ensuite la « perspective Jamesienne », qui soutient que les émotions seraient une réponse automatique de l'organisme face à l'environnement. Cette précédente théorie qui aurait suscité beaucoup de controverse notamment celle de Walter Cannon, basée sur l'aspect physiologique de la production des émotions il considérait « le système thalamique (système nerveux central) et non les réponses neurovégétatives issues du système nerveux autonome comme le soutenait James, comme étant à la source de l'émotion. » (p.8). Le courant cognitif quant à lui est considéré comme étant le plus dominant des théories sur les émotions. Selon Ellsworth et Scherer cité par Nugier (2009, p. 8) Magda Arnold et Richard Lazarus seraient les premiers dans les années soixante « à utiliser le concept d'appraisal (d'évaluation cognitive) pour rendre compte des distinctions qualitatives entre les émotions et offrir ainsi une explication cohérente du fait qu'un même événement peut entraîner l'émergence de différentes émotions chez différents individus ou parfois chez un même individu à différents moments. ». On peut retenir de cette perspective que nos émotions découlent de notre analyse personnelle, automatique et inconsciente de la situation. Enfin la perspective Socio-constructiviste, pour cette dernière, les émotions sont tributaires de la culture, « des normes socio-culturelles de référence ». De façon récapitulative nous voulons prendre une illustration propre à notre contexte afin de mieux comprendre l'explication de ces théories. Outre l'ours de James, animal que l'on ne retrouve pas en Afrique, nous faisons le choix d'un gros serpent. Ainsi selon les perspectives darwiniennes et Jamesienne, la peur nous poussera à prendre la fuite et ainsi à survivre. Selon la perspective Cognitive, la situation décrite telle que si nous avons sous notre responsabilité notre jeune petit frère âgé d'à peine un an, qui nous aurait été confié par nos parents (martelant de bien prendre soin de ce dernier), et dont le serpent se rapproche lentement, l'évaluation de cette situation devrait susciter des émotions qui nous orienteraient alors par exemple à nous saisir rapidement d'un objet afin de chasser ou tuer la bête. Tandis que selon la perspective Socio-constructiviste l'origine ethnique peut déterminer les émotions que l'on adoptera. S'il est admis au Cameroun que certains peuples affectionnent le serpent en tant qu'« une bonne viande », un individu en provenance de ces groupes culturels aura une tendance à considérer automatiquement le gros serpent comme un gibier qu'il faut chasser et non comme une menace qu'il faut fuir.

Si ce qui précède relève plus des sujets dans leur individualité, Yzerbyt et Aubé (2018, p.52) affirment que « Les relations intergroupes sont pétries d'émotions. Ces dernières colorent inéluctablement les situations dans lesquelles des groupes humains interagissent les uns avec



les autres.». Ainsi, l'appartenance à un quelconque groupe suscite des émotions intragroupes et intergroupes. S'inspirant du modèle de Cialdini et al. présenté par Yzerbyt et Aubé (2018), nous voulons prendre pour exemple contextuel, la victoire (à la dernière minute de jeu) des lions indomptables du Cameroun en terre Algérienne lors du match des barrages comptant pour la qualification à la coupe du monde 2022. En dehors de l'effervescence constaté dans les rues (les bars remplies, la percussion des couvercles de marmites par les jeunes, etc.), les médias sociaux relatent les commentaires qui font état de la joie, et la fierté éprouvées par les supporters : « *si tu n'es pas camerounais ces temps-ci c'est que tu n'es rien (...) Camerounais et fier de l'être (...) le Cameroun-ci peut battre le Barça, le Réal de Madrid et même le Bayern...* ». À l'opposé de cette circonstance heureuse, la défaite des lions indomptables face à l'Égypte en demi-finale de la CAN total énergies 2021, organisée au Cameroun a suscité de la colère généralisée. Deux cas de figure qui mettent en évidence diverses émotions éprouvées, induites par l'identité sociale des supporters.

Ce qui précède concoure à démontrer la place des émotions en tant que composante essentielle impliquée dans les rapports intergroupes. Garcia-Prieto (2014) pense d'ailleurs que « la recherche sur les émotions intergroupes représente une avancée majeure pour la compréhension des préjugés et de la discrimination entre groupes sociaux ». La TEI associe des éléments issus de la théorie l'auto-catégorisation et des travaux sur les émotions. « Lorsqu'une identité sociale est saillante, les situations ou événements se rapportant à cette identité sociale vont aussi produire des émotions. ». Selon Yzerbyt et Aubé (2018, p. 59), cette théorie serait née en 1993 avec Eliot Smith, qui fit la proposition originale de la combinaison de la perspective cognitive des émotions (évaluations cognitives) que nous avons exposée plus haut, avec les théories de l'identité sociale et de l'autocategorisation, ce qui a débouché sur « une approche originale des émotions dans la sphère des relations intergroupes ». Depuis lors, la théorie a évolué, notamment entre les années 1999 et 2002, avec des auteurs tels que : « (Devos, Silver, Mackie et Smith, 2002 ; Mackie, Devos et Smith, 2000 ; Smith, 1993, 1999 » (Devos 2005, p. 85).

La TEI postule « qu'à partir du moment où une appartenance sociale devient saillante, la perception de situations se rapportant à cette identité sociale va susciter des émotions sociales (...) qui vont à leur tour déclencher des tendances à l'action particulières ou promouvoir certains comportements.» (Devos 2005, p. 85). Le précédent auteur précise que, « Même si les individus ne sont pas personnellement ou directement concernés par ces situations ou événements, ils éprouveront des émotions parce que ceux-ci peuvent être bénéfiques ou néfastes pour leur groupe. » (p.86). Dès lors, deux grandes catégories comportementales marquent la dynamique émotionnelle intergroupe. D'une part il y'a une tendance à agresser, ou affronter les

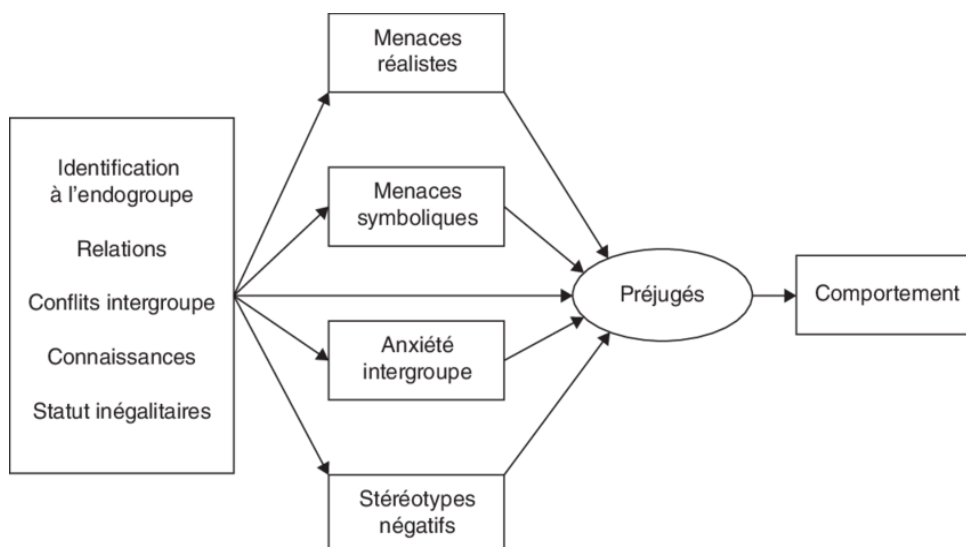
hors-groupes, il s'agit des comportements dit offensifs. D'autres parts, de comportements qualifiés de défensifs, se traduisant alors principalement par l'évitement. Allant dans le sens de ce qui précède, plusieurs études présentées par Devos (2005, p. 89) confirment que « Plus les participants ont l'impression que leur groupe est en position de force, plus ils expriment de la colère envers le hors-groupe et se disent enclin à l'affronter ». Ces résultats contribuent alors à expliciter le lien colère/affrontement et peur/évitement. Au demeurant, la TEI permet de mettre en évidence les émotions sociales, mais aussi de rendre compte des divers comportements qui en découle vis-à-vis des hors-groupes.

On retient de ce qui précède que des émotions telles que la colère ou encore la peur font partie intégrante des rapports intergroupes et peuvent conduire à des comportements tels que l'agressivité et l'évitement. Ceci étant, notre investigation nous conduit à nous intéresser à un autre motif, à savoir la compétition. Quid de cet autre élément, du point de vue de l'explication théorique de la discrimination ?

### 3.1.3. La théorie la menace intégrée (TMI)

Pour Klein et *al.* (2018, p. 18), la TMI représente l'une des approches « les plus complètes des attitudes intergroupes ». Elle est relativement récente, mise sur pied dans les années 2000 par Walter Stephan et Cookie Stephan, et revisitée en 2002 par Stephan et Renfro (Uzerbyt & Demoulin, 2019). Cette dernière postule que « le sentiment de menace est le fondement des attitudes négatives à l'égard d'exogroupes (préjugé) » (Klein et *al.* 2018, p. 18). On peut illustrer ce modèle théorique par la figure qui suit.

**Figure 3:** Modèle de la menace intégrée de Stephan et Stephan (2000) ; sources, Klein et *al.* (2018, pp. 28-29)



On distingue ainsi quatre formes de menaces, à savoir « la menace réaliste, la menace symbolique, l'anxiété intergroupe et les stéréotypes négatifs. ». Selon Klein et *al.* (2018, p. 19)

; Fares (2016, p. 37), la menace *réaliste* fait référence à la théorie des conflits réels (TCR). Nous trouvons judicieux de faire un bref arrêt consistant à souligner les grandes lignes concernant la TCR. Mangin (2015) établit le lien entre la théorie de l'identité sociale et celle théorie des conflits réels. Elaborée en 1966 par le célèbre psychologue américain Muzafer Shérif, elle postule que : « les relations entre deux groupes deviennent conflictuelles lorsque leurs désirs d'obtenir des biens concrets deviennent incompatibles, notamment lorsque ces ressources deviennent rares. » (Sisbane & Azzi 2001, p. 2). Dans ce sens, le fait que les ressources soient limitées donne lieu à la compétition intergroupe dans le but d'entrer en possession de celles-ci. Mangin (2015, p. 14), souligne l'existence de deux types de compétitions à savoir « la compétition sociale et compétition réaliste qui débouche facilement selon Sherif (1966), sur des rapports conflictuels.».

Après la menace réaliste, on note menace *symbolique*. Pour Klein et *al.* (2018, p. 19), elle correspond davantage à la théorie de l'identité sociale ». Elle fait ainsi référence aux croyances, aux valeurs, aux normes, etc. (Fares, 2016, p. 37). *L'anxiété intergroupe* représente le troisième type de menace, elle peut naître du simple fait de l'interaction avec les membres de l'exogroupe en question. Pour finir, les stéréotypes négatifs constituent le dernier type de menace (Klein et *al.* 2018).

Les précédentes théories ont ceci en commun qu'elles tendent à expliquer la discrimination comme étant la résultante d'une opération de catégorisation en amont. Ceci étant, le simple fait de se savoir membre d'une catégorie, implique des mécanismes inhérents à l'instar de la comparaison entre l'endogroupe et l'exogroupe. Ce qui précède donne lieu pour un ensemble de raisons contextuelles notamment au conflit, à un « sentiment de menace », à des émotions qui débouchent sur une tendance à l'action, qui se précise par la violence, le rejet, etc. Ceci étant, si cette lecture semble pertinente, elle n'épuise pas toutes les pistes d'explications dans notre contexte précis, à titre illustratif, et selon la littérature consultée, la belle-famille semble régulièrement accusé la veuve du décès de leur parent, soulignons que dans la majeure partie des cas, aucune preuve tangible ne soutient cette hypothèse. Le regard psychosocial définit et explique théoriquement cette propension à attribuer des causes aux phénomènes qui nous entourent, et dont nous n'avons aucune explication précise, notamment avec la théorie qui suit.

### **3.2. L'attribution causale**

L'attribution causale peut être définie comme étant « Une activité cognitive, présupposant un individu, acteur ou observateur, qui recherche et attribue une cause à un phénomène de façon subjective » (Cudré-Mauroux, 2009, p. 99). C'est une opération par

laquelle les individus attribuent des causes aux événements qui les entourent, aux comportements, ainsi qu'aux émotions présentes dans l'environnement de ces derniers. Berjot et Delelis (2014, p.80) précise que « L'explication peut concerner soi-même (auto-attribution) ou autrui (hétéro-attribution) ». Il est important de relever la subjectivité de cette activité, d'autant plus que celui qui opère l'attribution ne s'appuie pas sur des indicateurs scientifiques à proprement parler, mais sur d'autres mécanismes que nous allons exposer. Les premiers travaux sur ce concept sont proposés dans un ouvrage publié en 1958 par le psychologue américain d'origine autrichienne Fritz Heider (Seca, 2003). Dès lors, l'attribution causale sera pendant une période qui s'étale sur 20 ans entre les années « 50 aux années 70 », un des sujets prépondérants en psychologie sociale (Cudré-Mauroux, 2009, p. 99). Selon Seca (2003, p. 1), l'idée phare qui est à la base des hypothèses élaborées par les principaux auteurs de cette conception est que « l'homme de la rue est un scientifique amateur, faisant parfois certaines erreurs, mais s'efforçant de développer un raisonnement rationnel sur les informations dont il dispose. ». Dès lors on peut bien se demander qui, quand, pourquoi, et comment fait-on des attributions ?

A l'égard de la question qui précède, Vallerand cité par Messanga (2012, p. 76), admet « que toutes les personnes sont susceptibles d'émettre des attributions en fonction des situations. ». Le schéma de l'attribution fonctionne tel qu'il y'a d'une part l'observateur qui entreprend d'interpréter le comportement, les actions de l'acteur qui les commet. Ceci étant, si Weiner (1986), note que l'incertitude, l'inattendu et l'échec sont les facteurs qui suscitent une opération d'attribution causale, Khlifi (2020, p. 17) précise que cette opération a pour objectif de conférer à l'homme le contrôle sur son environnement. Quant à savoir comment procède-t-on pour opérer des attributions, nous devons scruter la théorie de l'attribution, qui met en évidence un certain nombre d'hypothèses. Selon Deschamps et Clémence Cité par Khlifi (2020), Heider est le pionnier de la théorie de l'attribution causale. « Cette théorie envisage les processus sociocognitifs par lesquels les individus expliquent et interprètent les événements qu'ils affrontent quotidiennement » (Deschamps & Clémence cité par Ettouzani, 2018, p.122). Selon la théorie de l'attribution causale « les causes évoquées dans une explication (...) sont catégorisées selon des caractéristiques appelées dimensions.». Ces différentes dimensions sont décrites par Weiner et coll. On distingue : le lieu de causalité, la contrôlabilité, la stabilité (Weiner et collaborateurs cités par N'Gbala, 2006), la globalité (Seligman et coll., cités par N'Gbala, 2006). Dans cet ordre, la première fait référence à la localisation de la cause, qui peut être interne ou externe. Dans ce sens, à titre illustratif, si je n'ai pas fait une bonne prestation à mon concert de musique, je peux attribuer ce résultat à une cause interne telle que la fatigue, ou alors externe à l'instar de la qualité de la scène. La contrôlabilité renvoie au « degré d'influence

qu'on attribue à l'individu », dans ce sens le niveau de motivation sera jugé comme cause contrôlable, tandis que le talent sera plutôt qualifié d'incontrôlable. La stabilité quant à elle s'explique par la constance de la cause et enfin la globalité renvoie à la généralisation d'une cause, celle-ci sera qualifiée de globale si elle a la base d'un grand ensemble d'événements (Weiner, Seligman et collaborateurs, cités par N'Gbala 2006, p.115-116). Messanga (2012, p.43-44) pour sa part présente ces dimensions sous forme de couple dichotomiques : « interne/externe; contrôlable/incontrôlable ; stable/instable; global/spécifique; action/occurrence. », et intègre aussi le naturel/surnaturel que nous allons exposer ici.

Il est important de signaler que la théorie de l'attribution de manière générale est assez complexe compte tenu des différentes hypothèses qui sont liés à elle, et sont, d'après Messanga (2012) considérées comme des théories propres. C'est d'ailleurs pourquoi on aura eu tendance à rencontrer « théories de l'attribution » dans la littérature. Toutefois avant de présenter quelques 'unes de ces approches théoriques qui s'opposent d'ailleurs très souvent, force est de remarquer qu'elles s'accordent sur le rôle de la psychologie naïve ou psychologie du sens commun élaborée par Heider (N'Gbala, 2006), comme étant la base dont les individus se servent afin d'expliquer le comportement d'autrui. Le sens commun accorde une place prépondérante aux croyances, qui selon Jacob (1993, p. 60) « ont un contenu et ce sont des causes de l'action intentionnelle ». Les individus s'appuie régulièrement sur le sens commun comme moyen non scientifique, pour expliquer, prévoir, anticiper le comportement d'autrui.

### 3.2.1. Le modèle de la covariation et la théorie des inférences correspondantes

La covariation désigne l'« apparition simultanée de deux faits ou phénomènes ». Le modèle de la covariation est mis sur pied en 1967 par Kelley. Selon N'Gbala (2006) ce modèle serait le plus populaire. Ainsi, Kelley cité par N'Gbala (2006, p. 118) postule que l'attribution est tributaire de la combinaison de trois types d'informations portant sur « *le consensus, la différenciation, la constance* ». Précisons que le consensus fait référence aux individus ayant été exposés aux mêmes stimuli que l'acteur. La différenciation désigne « la réaction de l'acteur face à des stimuli de même ordre », et enfin la constance qui pour sa part s'intéresse à « la réaction de l'acteur face au même stimulus en diverses autres occasions et circonstances ».

La théorie des inférences correspondantes de Jones et Davis. Mise sur pied en 1965, ce modèle met l'accent sur le biais « acteur-observateur » ; plus encore, il s'attarde sur les intentions implicites à la base du comportement d'un individu. Des caractéristiques propres définissent ce modèle, notamment le fait qu'il s'intéresse spécialement aux « inférences produites par un observateur », il écarte « les influences environnementales » et enfin « ils

analysent les attributions formulées à partir d'une seule observation » (Vallerand cité par Messanga, 2012, p.80).

Il existe d'autres modèles en dehors des deux précédents que nous avons exploités, au vu des nombreuses failles qu'elles présentent (Vallerand & Bouffard, 1985). Ceci étant en dehors d'être les plus populaires, Vallerand et Bouffard (1985, p.62) relèvent que d'une part les théories de Kelley « sont les plus complètes », et d'autre part le modèle de Jones et Davis présente moins de faille que les autres ; ce qui justifie alors notre choix de n'exploiter ou alors présenter que ces dernières. En somme, parler des théories de l'attribution causale, c'est faire référence à :

*l'ensemble des modèles théoriques suscités par les hypothèses de Heider (1958) et dont l'objectif est de décrire les processus par lesquels le sujet naïf construit ses explications, comment ses explications influencent en retour ses réactions émotionnelles ou cognitives vis-à-vis de l'événement ou des personnes qui en sont à l'origine, mais aussi quelles difficultés il rencontre face à la complexité même du phénomène d'explication. (N'Gbala 2006, p.115)*

Par ailleurs, Seca (2003) Relève l'importance des facteurs culturels et situationnels dans l'explication causale des événements. Ce qui justifie l'intérêt pour les spécificités du système d'attribution chez les Beti.

3.2.2. Les attributions causales de la mort chez les Beti : les causes naturelles/ causes surnaturelles

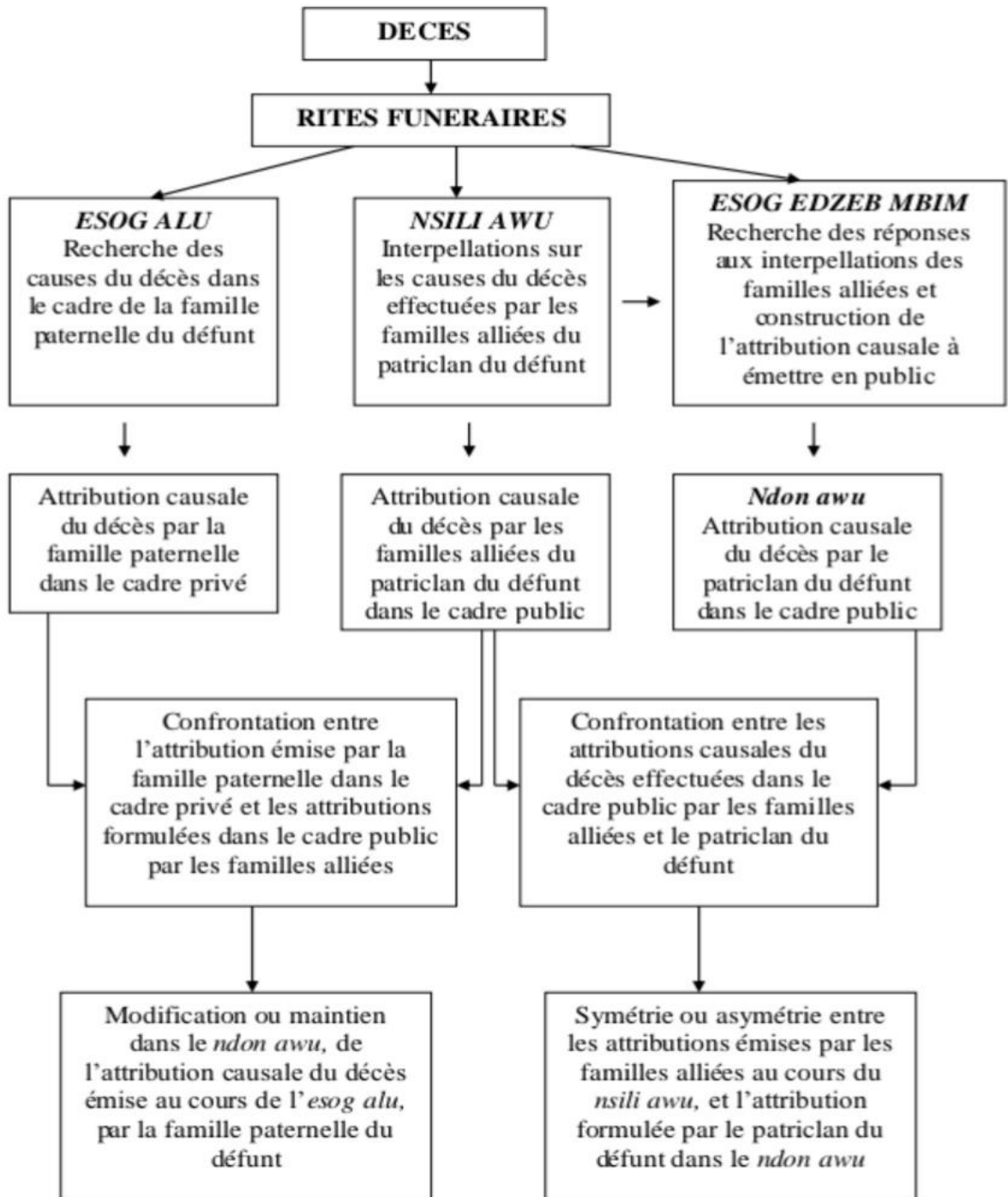
Le travail de Messanga (2012) est d'autant plus important pour nous qu'au-delà de présenter clairement la théorie de l'attribution, il expose : « *Quand fait-on des attributions (...) Pourquoi les gens font-ils des attributions (...) Qui fait des attributions (...) comment fait-on les attributions* ». Il s'inscrit dans le même contexte que nous, à savoir celui de la mort, du deuil, de l'enterrement, et des pratiques rituelles qui l'entoure chez les Beti, intégrant ainsi un aspect particulier à savoir celui de la culture dans le processus d'attribution. Il insiste cependant sur les causes naturelles et celles qualifiées de surnaturelles. En effet, il présente des causes naturelles telles que la vieillesse et la maladie, mais aussi surnaturelles, principalement l'*évu* (la sorcellerie). Laburthe-Tolra cité par Messanga (2012, p. 129) définit l'*évu* dans la langue Beti comme étant « l'élément mobile et vivant du corps de certaines personnes qui leur permet d'agir (et en particulier de tuer) à distance. ». Cet élément particulier est considéré comme étant un modèle prépondérant dans l'attribution causale de ce que « la mauvaise mort ». Ceci étant, il faut souligner le lien avec la femme.

### 3.2.2.1. La relation entre la femme et l'*évu* dans l'attribution causale de la mort chez les Beti.

Messanga (2012) nous rapporte un mythe mettant en scène *Zamba* qui vivant alors avec les hommes, avait une femme qui a outrepassé les interdictions de son mari, ramenant de la forêt l'*évu* dans son ventre, passé par son sexe. Cette désobéissance fut lourde de conséquence, d'autant plus qu'elle a en dehors d'avoir décimé le village, coûté la vie à sa propre fille (fille de *Zamba*). Soulignons que l'*évu* responsable de cette destruction n'aurait eu nul besoin de quelconque contact physique avec ses victimes, la seule autorisation de la femme harcelée aurait suffi. En effet, cette tradition orale, peut servir d'explication quant au sentiment de suspicion réservé quasi-automatiquement aux femmes, aux veuves par rapport au décès de leur mari, ce membre dont le groupe déplore la perte.

Par ailleurs, tout au long du deuil, les rites funéraires interpellent les uns et les autres sur les causes du décès du défunt. On peut constater ce qui précède dans la figure qui suit.

**Figure 4** : La recherche causale au cours des rites funéraires *Beti* ; reproduit de Messanga (2012, p.287).



La précédente figure démontre l'intérêt consacré à la recherche causale de la mort du défunt. Cette recherche s'opère comme une sorte de processus qui s'étale sur plusieurs rites. Ceci étant, l'issue de cette opération quand elle aboutit à la suspicion d'un potentiel coupable, conduit inévitablement à divers comportements discriminatoires en son endroit.



### 3.3. Les représentations sociales (RS)

Rappelons que selon notre hypothèse générale « la représentation sociale des veuves constitue la cause de discrimination de la femme pendant l'*Akus* chez les Beti. ». C'est dire en d'autres termes que la représentation sociale d'un objet peut être à la base d'un comportement ou d'un autre. Dès lors, il est pertinent de présenter la théorie en psychologie sociale qui met clairement en évidence ce schéma. La théorie des représentations sociales est d'autant plus importante qu'elle semble entretenir des liens avec les précédentes théories, et semble même les lier. C'est pourquoi on la présente en dernier.

#### 3.3.1. Historique et définitions

##### 3.3.1.1. Historique des RS

Si Moscovici est celui qui élabore la théorie des représentations sociales selon la grille de lecture de la psychologie sociale, l'étude sur les représentations débute sous l'influence de d'autres sciences sociales à l'instar de la sociologie avec Durkheim notamment. Ce dernier opère la distinction entre « représentations individuelles et représentations collectives » (De Carlos, 2015, p. 33). En effet, Serges Moscovici expose sa théorie dans un ensemble de publication, à l'instar de son œuvre intitulé « *La psychanalyse, son image et son public* » publié en 1961, une année que Gaymard (2021) considère alors à cet égard comme étant « l'année de référence de la naissance de cette théorie ». Dès lors un vaste champ d'analyse des phénomènes, des comportements, s'ouvre véritablement dans les sciences sociales en générale et en psychologie sociale en particulier, à en croire les nombreuses études qui se sont adossées sur les RS touchant ainsi des thèmes divers tels que :

*le fou et la folie (Da Rosa, 1987), la folie (Jodelet, 1989b), le sida (Morin et Vergès, 1992), l'argent (Vergès, 1992), l'entreprise (Moliner, 1993b, 1996), la fonction d'infirmière (Guimelli, 1994), les droits de l'homme (Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi, 1994 et Devos, Clémence et Doise, 2000), le groupe idéal (Rateau, 1995), la banque (Vergès, 2001), l'environnement (Marquis, 2001), la violence (Abric, 2003), l'Europe (Baugnet et Fouquet, 2005), le vin (Lo Monaco, 2008), la santé (Apostolidis et Dany, 2012), le marketing (Piermattéo, Lo Monaco, Guimelli et Brel, 2012), l'alcool chez les jeunes (Dany et Lo Monaco, 2013), etc. (De Carlos 2015, p. 34)*

##### 3.3.1.2. Définitions des RS : un concept polysémique

Le concept de « représentation sociale » laisse à voir automatiquement sa composition de deux lexèmes à savoir d'une part celui de « représentation » et « sociale » qui est particulièrement un qualificatif. En effet, afin de mieux comprendre cette notion nous entreprenons de le décomposer, et de comprendre individuellement ces deux fragments, avant de lire le sens de leur mise en commun. On se rend compte que ceux-ci sont hautement porteur sens.

Premièrement le concept de « représentation », s'avère polysémique par rapport au domaine dans lequel on le définit. A l'égard de ce qui précède, Vasile (2005, p. 1) commence par signaler que « la question de la représentation pose de nombreuses difficultés d'ordre théorique et interdisciplinaire ». Dans le cadre de la science politique, Hasso et *al.* (2013) parlent de « dialectique de la représentation », en référence à un « principe de gouvernement faisant la médiation entre autonomie et autorité, ou comme un principe politique fondamental en opposition théorique avec la prétendue égalité démocratique des dominants et des dominés. » (Hasso et *al.* 2013, p. 79). Par ailleurs, Max Weber cité par Hasso et *al.* (2013, p. 79) définit les « les rapports de représentation comme des rapports de domination », assimilant ainsi « représenter » à « dominer ». Ceci étant, en tant que « problème central d'une théorie de la politique » (Voegelin cité par Hasso et *al.* 2013, p. 80), la conception de la représentation ne fait pas l'unanimité. Notamment si Gilbert ; Gracia, cités par (Hasso et *al.* 2013) perçoivent la représentation comme l'expression de la démocratie par le truchement du « vote » en tant que politique de représentativité, d'autres auteurs à l'instar de Schmitt, Leibholz, cités par (Hasso et *al.* 2013, p. 81) interprètent la représentation « au sens exclusif de la démocratie représentative ».

Pour ce qu'il en est de la sociologie, le concept de « représentation » semble être un des plus anciens, pour Danic (2006, p. 29), il apparaît « Dès la fondation de la sociologie comme discipline à projet scientifique fin XIXe ». Le précédent auteur rappelle que Durkheim (1898) fut le premier à conceptualiser cette notion. Dans ce travail, le célèbre sociologue distingue les représentations individuelles des représentations collectives. En effet, il définit particulièrement les représentations collectives comme étant, des « croyances et valeurs communes à tous les membres d'une société, intrinsèquement distinctes de l'addition des représentations de ces individus » (Durkheim, 1898). Ceci étant, Danic (2006) relève tout de même malgré le mérite qu'on doit reconnaître à Durkheim eu égard à sa conception des représentations en tant que « réalité sociale », que cette conception ne saurait faire office de « concept opératoire de recherche ». Dès lors, cet auteur met également en évidence diverses approches théoriques des représentations en sociologie, il distingue : les approches objectivistes « qui envisagent les représentations sociales comme produits de la réalité », des approches subjectivistes qui les conçoivent comme productrices de la réalité, et enfin les approches dialectiques, qui synthétisent quelque peu les deux précédentes dans la mesure où « la réalité est construite historiquement, dans la durée, et reconstruite, reproduite, transformée dans les pratiques et les interactions quotidiennes » (Danic 2006, p. 30).

Les travaux de Meunier (2002), s'inscrivant dans le vaste domaine des sciences cognitives, définissent la représentation comme étant le fait de créer chez l'individu un « état

interne » qui rend présent un environnement auquel il aurait été mis en relation cognitive. Il assimile (s'appuyant sur plusieurs auteurs à l'instar de : Johnson Laird, Brunner, Chalmers, Haugeland, etc.) le concept de « représentation » à celui de « symbole », faisant ainsi ressortir la conception du modèle dit « représentationnel symbolique » (Meunier 2002, p. 5). Par ailleurs, si certains auteurs contestent le qualificatif de « symbolique », d'autres refusent catégoriquement le concept de représentation lui-même, arguant qu'il est trop général, et représente plutôt « une mauvaise catégorie explicative pour le comportement ». À cet égard il devrait être alors remplacé par d'autres concepts tels que : *dispositions* du corps pour Freeman et Skarda, des *affordances* selon Gibson, des *actions situées* pour Clark ou encore des *perturbations* selon Varéla, cités par Meunier (2002, p. 5). Enfin de compte, le précédent auteur explicite trois types de concepts de représentation comme : inscription, classification et catégorisation de l'information. En outre, Vasile (2005) affirme que les représentations mentales représentent un thème au cœur des sciences cognitives. En effet, ce dernier auteur, ainsi que d'autres à l'instar de Meyer (2001) et Bourion (2005), investissent davantage dans les représentations mentales. Ceci étant, l'exploration des options théoriques de la question nous met face à la considération dualiste des représentations mentales en tant que « entités immatérielles qui ne se prêtent pas à l'observation objective ou qui se trouvent en rupture fonctionnelle et ontologique avec le support biologique (le cerveau) qui est censé les « abriter ». » (Vasile, 2005, p. 3). Meyer (2001) quant à lui, commence par préciser que les représentations seraient exclusivement du domaine du mental, quoique « Coïncé entre le réel observable de la neurobiologie et le réel observable des comportements, » (Meyer 2001, paragraphe. 30).

Cependant la psychologie générale, et du développement présentent elles aussi des conceptions de cette notion. Selon Bernoussi et Florin (1995), le mérite du développement de la notion de « représentation » en psychologie générale doit être accordé aux néo-béhavioristes, quoique le grand intérêt qui lui est accordé aujourd'hui soit l'œuvre du courant cognitiviste. Dans ce cadre, la représentation est définie comme étant « un *savoir* sur quelque chose (un objet, une personne, un événement...) » (Bernoussi & Florin 1995, p. 72). Par ailleurs, les précédents auteurs citent Bresson qui explique que la représentation ici est basée sur la relation entre « le représentant et le représenté ». Au demeurant, on peut distinguer les représentations analogiques et non analogiques. La première catégorie, faisant référence à la « correspondance » entre le représentant et le représenté. Tandis que les représentations propositionnelles (en tant qu'exemple de représentations non-analogiques) s'appuient sur l'absence de ressemblance entre le représentant et le représenté (Bresson cité par Bernoussi & Florin 1995). Toutefois, que ce soit dans la première ou la seconde catégorie que l'on vient de

présenter, « la représentation est définie comme un savoir stocké en mémoire à long terme. » (Bernoussi & Florin 1995, p. 73). On peut cependant définir les caractéristiques de la représentation dans la psychologie générale :

- *la forme* : il s'agit d'une connaissance stockée en mlt, sur laquelle opèrent un certain nombre de processus de stockage et de récupération, comme toute autre connaissance. En outre, elle peut être stockée en mémoire sous différentes formes (déclaratives ou procédurales, cf. supra) ;
- *le contenu* : ces éléments peuvent être soit semblables à ceux du représenté, c'est le cas des représentations analogiques. Ils peuvent être semblables au niveau des conduites qui agissent sur eux, sans garder une ressemblance « physique » (représentations propositionnelles) ;
- *la fonction* : globalement, la représentation a pour fonction de remplacer le représenté en son absence. Il s'agit principalement d'une fonction de conservation (Denis cité par Bernoussi & Florin 1995, p. 74).

En psychologie du développement, le concept a apparu grâce à l'investissement de chercheurs soviétiques tels que Vygotsky, Léontiev et Luria, (Bernoussi & Florin, 1995). Ceci étant, Piaget cité par Bernoussi et Florin (1995, p. 79), dans ses travaux sur le stade sensori-moteur évoque cette notion en tant que « nouvelle performance de l'enfant : le contrôle des déplacements invisibles d'un objet. ». Selon Piaget (1947, p. 7), « les représentations que l'on prête aux enfants correspondent ou non à des questions qu'ils posent et à la manière même dont ils posent ces questions » parlant alors de *La représentation du monde chez l'enfant*. À sa suite, Bruner distingue trois types de représentations à savoir :

- *la représentation enactive, qui correspond à la forme la plus primitive de représentation. Les perceptions du bébé sont alors définies par ses propres actions ; on a affaire à des « schémas moteurs » ;*
- *le second type de représentation, à partir d'un an environ, correspond aux représentations « iconiques » qui sont une traduction interne des configurations perceptives sous forme d'image, et relativement indépendantes de l'action ; ces représentations apparaissent avec la permanence de l'objet ;*
- *et enfin, la représentation symbolique, mise en jeu dans le langage, construite essentiellement à travers la culture, et qui permet à l'enfant d'utiliser largement les caractéristiques perceptives du monde pour développer ses activités de catégorisation et de conceptualisation, pour mieux réussir ses actions. (Bruner cité par Bernoussi et Florin 1995, p. 79),*

« La psychologie sociale va conceptualiser et préciser la notion de représentation: Moscovici, à partir d'une recherche en 1961 » (Danic, 2006, p. 29), en l'associant au qualificatif de « sociales ». Dès lors, le concept de « représentations sociales » dispose d'une acception

particulière. En effet, ce qualificatif qui confère sans doute une coloration distincte aux représentations, est d'autant plus important connaissant les multiples acceptions qu'elle connaît. Castel cité par Disselkamp et Sobel (2012, p. 196) définit notamment le concept de « social » comme étant « l'ensemble des institutions collectives qui contribuent à consolider la vie des travailleurs salariés. ». Tandis qu'Arendt cité par Disselkamp et Sobel (2012, p. 197) pour sa part « assimile le social au fonctionnement de l'économie du marché tout en l'opposant au politique. ». Dès lors, le qualificatif de «social » semble être associé à la majorité des notions dans le contexte, des sciences dites sociales, on peut avoir quelques illustrations à dessein tels que : réseau social, rôle social, communication sociale, norme sociale, statut social, représentation sociale, etc. Ceci étant, il ne serait pas exagéré de préciser que ce dernier concept de (représentation sociale), tel que défini par Moscovici, a été construit sur la base des « représentations collectives » de Durkheim (1898), (Danic, 2006), et deviendra « l'un des concepts fondamentaux de la psychologie sociale et suscite beaucoup de travaux » (Jodelet Cité par Bernoussi et Florin, 1995, p. 75).

Ceci étant, un nombre impressionnant de chercheurs ont investi dans la définition des RS, favorisant au passage le repérage du contenu des RS. Entre autre, De Carlos (2015, pp 35-37) cite des auteurs à l'instar de :

- Moscovici qui définit les RS comme étant un « ensemble d'opinions, d'informations, de valeurs et de croyances sur un objet particulier (l'objet de la représentation) ». pour lui, les RS représentent « un système de valeurs, de notions et de pratiques relatives des objets, des aspects ou des dimensions de milieu social qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses » (Moscovici cité par Fischer 1996, p. 125)
- Moliner : « un ensemble de connaissances attestées ou illusives, relatives à l'environnement des individus »
- Jean-Claude Abric : « une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de référence, donc de s'y adapter, de s'y définir une place ».
- Roussiau et Bonardi : « Une représentation sociale est une organisation d'opinions socialement construites, relativement à un objet donné, résultant de communications sociales, permettant de maîtriser l'environnement et de l'approprier en fonction d'éléments symboliques propres à son ou ses groupes d'appartenance ».

A côté de ces précédents, pour Rateau & Lo Monaco (2013), c'est un « systèmes d'opinions, de connaissances et de croyances propres à une culture, une catégorie ou un groupe social et relatif à des objets de l'environnement social ». Ou encore celle d'Abric (2001, p. 82) « Une représentation sociale est un ensemble organisé et structuré d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes ». Autant de définitions donc, qui ne semblent pas très différentes au fond les unes des autres.

Par ailleurs, une RS est *organisé, Partagé, Collectivement produite, socialement utile* ; telles en sont les caractéristiques. La première fait référence à l'interaction qui existe entre les différents éléments de la RS, ensuite la seconde relève d'une communion d'un quelconque groupe autour de la RS, quand à la troisième caractéristique, il s'agit de la résultante « d'un processus global de communication. », enfin la RS sert de base pluridimensionnelle pour plusieurs mécanismes sociaux (Rateau & Lo Monaco 2013, p.4). Ceci étant, l'opération des RS ne se fait pas ex-nihilo, mais sur la base d'un objet spécifique, à cet égard Jodelet (1989, p. 59) affirme qu'une « représentation sociale est donc toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet) ». On peut d'ores et déjà constater que les RS ont des éléments particuliers qui meublent son contenu.

### 3.3.2. Composantes des RS

Comme on peut le relever dans les différentes définitions qui précèdent, les RS sont composées d'éléments qui les constituent à l'instar de :

#### ➤ Croyances

Quand on évoque ce concept, il nous vient quasi-spontanément des idées telles que la tradition, la coutume, ou encore l'idéologie. Kalampalikis (2019, p. 36) précise au passage que « La tradition elle-même est un processus de transmission de représentations que chaque génération s'approprie et réinvente. ». On entend ainsi par croyance «un état informationnel, codé dans le cerveau, sur lequel nous nous appuyons pour engendrer des actions et des pensées et qui peut faire l'objet de révision » (Clément cité par Ngah Essomba, 2017, p. 66). Elle constitue un élément essentiel des RS, à tel point qu'on peut penser avec Apostolidis et al. (2002, p. 7) que « C'est le pouvoir des croyances qui fournit à la fois la force à travers laquelle les représentations constituent nos réalités et rendent possibles nos affiliations. ». C'est ainsi dire à quel point cette composante est importante pour les RS.

#### ➤ Informations

Elle renvoie aux idées, aux connaissances sur un objet ou un sujet. Gaymard (2021, p.62) explique que l'information « concerne l'organisation des connaissances détenues par le

groupe à propos de l'objet. ». Dès lors, toutes les informations ne sont pas assez pertinentes pour être transmises dans le groupe, la question de la source est ainsi importante. A ce propos, Kalampalikis (2019, p. 25) affirme que pour qu'une information soit communiquée au sein d'un groupe, elle doit bénéficier d'un « degré d'autorité », par ailleurs le « bouche-à-oreille » représente un canal important de transmission des croyances et les informations.

➤ Stéréotype et préjugés

Le concept de stéréotype a été introduit par Lippman (1922) (Moliner & Vidal 2003 ; Schardron, 2006 ; Bottom & Kong, 2012 ; Oustinoff, 2019 ; Allard -Huver 2019). On peut le définir selon Moliner et Vidal (2003, p. 162), comme étant « l'ensemble des caractéristiques que les membres d'un groupe attribuent, de manière consensuelle, aux membres d'un autre groupe. ». Fort est de constater que ce dernier concept semble très souvent porter à confusion, précisément par rapport à celui auquel il est régulièrement associé dans la littérature à savoir « le préjugé ». Il est donc important de préciser que, les stéréotypes relèvent de croyances, socialement partagées. Tandis que les préjugés représentent des évaluations « positive ou négative, favorable ou défavorable » en vers un objet sans qu'il n'y ait de base objectives. Ainsi on remarque que les stéréotypes représentent l'aspect cognitif tandis que les préjugés constituent l'aspect affectif, émotionnel. « Si les préjugés représentent le volet affectif des relations intergroupes, les chercheurs/euses en psychologie sociale les ont depuis longtemps associés aux volets cognitif et conatif des relations intergroupes, respectivement, les stéréotypes et la discrimination » (Yzerbyt & Aubé, 2018, P.54). Les stéréotypes ont-elles-même un contenu qui les caractérisent. Fiske et *al.* (2002) ont d'ailleurs mené des travaux sur « le modèle du contenu des stéréotypes » matérialisé dans le tableau qui suit :

**Tableau 2:** Modèle du contenu des stéréotypes de Fiske et al. (2002) traduit par (Klein et al. 2018, p. 27).

	<b>Compétence faible</b>	<b>Compétence élevée</b>
<b>Chaleur élevée</b>	<p>Stéréotypes paternalistes</p> <p>Traits : soucier, honnête, soumission et faible intelligence</p> <p>Groupes : personnes âgées, handicapés mentaux, femmes au foyer</p>	<p>Stéréotypes de référence sociale</p> <p>Traits : soucier, honnête, domination et intelligence</p> <p>Groupes : endogroupe, groupe sociaux prototypiques (e.g. hommes)</p>

		blancs de la classe moyenne aux Etats-Unis)
<b>Chaleur faible</b>	<p>Stéréotypes méprisants</p> <p>Traits : égoïste, malhonnête, soumission et faible intelligence</p> <p>Groupes : sans abris, toxicomanes, bénéficiaires d'aides sociales</p>	<p>Stéréotypes envieux</p> <p>Traits : égoïste, malhonnête, dominant et intelligent</p> <p>Groupes : avocats, femmes professionnelles, juifs</p>

Selon Fiske et al. (2002), face à un exogroupe, les stéréotypes sont basés sur la compétence et la sociabilité des membres de celui-ci. Yzerbyt et Aubé (2018, p.58) affirment que « Le croisement de ces deux dimensions permet de classer les groupes sociaux dans quatre catégories distinctes : les chaleureux et compétents, les chaleureux mais peu compétents, les froids et compétents et enfin, les froids et incompétents. ». Ces précédents groupes ou catégories de personnes suscitent des émotions particulières comme le souligne Klein et al. (2018). À cet égard si d'une part les « chaleureux mais peu compétents » suscitent de l'affection et du mépris, ceux qui sont vu comme « chaleureux et compétents » récoltent des émotions telles que la fierté et l'admiration. D'autres part les « froids et compétents » éveillent de la jalousie, tandis que les « froids et mais incompétents » suscitent dégoût et mépris.

Vis-à-vis des RS, Klein et al. (2018, p. 5) précisent que « Les stéréotypes colorent notre représentation des groupes qui nous entourent ». Ils ont un impact sur le comportement, or pour se faire, il est nécessaire qu'ils soient au préalable activés. Dès lors Blair cité par Klein et al. (2018), conçoit que cette activation soit automatique: ainsi aussi tôt que nous catégorisons, nous impliquons de but en blanc une représentation colorisée de stéréotypie. Ceci étant le précédent auteur pense tout de même que des paramètres tels que la « motivation chronique à lutter contre les stéréotypes», ou encore le contexte pour Schaller, Park, et Mueller (2003), sont susceptibles de moduler l'activation.

#### ➤ Attitudes

L'attitude est présentée par Tapia et Roussay (1991, p.15). Ils la définissent comme étant « une disposition interne de l'individu sous-tendant sa perception et ses réactions vis-à-vis d'un objet ou d'une stimulation. », elle présente des caractéristiques, notamment : acquises et non innées, stables ou durables, polarisées (positive ou négative). Elle possède par ailleurs des



fonctions cognitive, conative et affective. Dans ce sens qu'elle permet respectivement l'« élaboration des jugements, des croyances et des opinions ainsi que sur l'identification des objets perçus. » (Tapia & Roussay 1991, pp.17-18) de déterminer notre comportement, et susciter des émotions.

#### ➤ Opinion

Ce concept renvoie régulièrement à un avis personnel. Tapia et Roussay (1991, p.24) mettent en évidence ses caractéristiques : elle est « ponctuel », « s'exprime verbalement », et en fin elle est un « fait de conscience ».

En guise de conclusion on peut retenir par rapport au contenu des RS que: « La RS en tant que « forme de connaissance » se distingue des informations, des opinions, des stéréotypes et des attitudes qui ne sont que des mécanismes partiels de connaissance, orientés vers la mise en œuvre de comportements spécifiques. » (Tapia & Roussay 1991, p.27). la RS est dans ce sens un cadre plus large encore, une sorte de vaste univers qui contient des mini-univers sociocognitifs, qui gouvernent régulièrement les modes de penser, et d'agir des individus aussi bien en situation individuelle que sociale.

### 3.3.3. Les modèles d'étude des RS

#### ➤ Le modèle sociogénétique (approche anthropologique et historique) : l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)

Ce modèle s'articule sur l'élaboration de la genèse des RS. La question qu'on pourrait se poser ici serait : Comment naît une RS ? La réponse de Rateau & Lo Monaco (2013, p. 7) est que « L'émergence progressive d'une représentation, qui se réalise de façon spontanée, repose donc sur trois ordres de phénomènes qui constituent les conditions de son apparition : la dispersion de l'information, la focalisation et la pression à l'inférence. ». Ceci étant, ces mécanismes sont gouvernés par deux processus majeurs présentés par Moscovici à savoir: l'objectivation et l'ancrage.

- **Objectivation** : définie par Gaymard (2021, pp.35-36) comme étant « un processus qui permet de rendre concret ce qui ne l'est pas ; ce processus va donc transformer un concept en une image, un noyau figuratif ». Dans le fond, l'objectivation consiste à la constitution de Moscovici a appelé « noyau figuratif », ainsi, « les individus transforment un concept en une image, en un noyau figuratif » (Rateau & Lo Monaco, 2013, p.7). Ceci étant cette opération se fait sur la base d'un schéma selon lequel, Il se produit une sélection des « facettes de l'objet » qui sont triées selon les critères culturels du groupe qui intègre par la suite ces éléments, se les approprie. Ce sont ainsi ces éléments qui vont constituer le noyau

figuratif, que Moscovici définit alors comme « un ensemble imagé et cohérent qui reproduit l'objet de façon concrète et sélective. ».

- **Ancrage** : quant à elle « permet de raccorder la représentation, de l'enraciner à quelque chose qui nous est familier » (Gaymard 2021, p.38). Il s'agit de la « façon dont l'objet nouveau va trouver sa place dans le système de pensée préexistant des individus et des groupes. » (Rateau & Lo Monaco 2013, p.8).

➤ Le modèle sociodynamique (école Genevoise) :

Le modèle sociodynamique ou encore approche dite « des principes organisateurs » mise sur pieds en 1990 par Doise « porte son attention sur les liens entre rapports sociaux et représentations sociales. » (Moliner & Guimelli, 2015). C'est dans cette logique que Gaymar (2021, p.100) parle d' « intersection du psychologique et du sociologique ».

➤ Le modèle structural (école Aixoise) :

Cette approche conçoit la représentation comme étant « le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe constitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifiques » (Abric, cité par Bingono, 2011, p.14). Ce modèle s'appuie sur la théorie du noyau centrale mise sur pied par Jean-Claude Abric et Claude Flament. Selon cette dernière, la RS est constituée de deux ensembles d'éléments qui jouent des rôles spécifiques. Il y'a d'une part le système centrale dont Ebalé Moneze (1989) certifie au passage « l'élasticité », et d'autre part le système périphérique. Ebalé Moneze (2001, pp.29-30) affirme à ce propos que « comme n'importe quelle autre structure cognitive la représentation sociale comprend des éléments centraux. Il ne s'agit pas dans son optique d'une centralité quantitative, mais d'une centralité qualitative et structurale qui constitue un noyau central ».

**Tableau 3 :** « Caractéristiques du système central et du système périphérique de la représentation (extrait de Abric, 1994c, p. 81) ». Reproduit à partir de Gaymard (2021, p. 92)

Système central	Système périphérique
Lié à la mémoire collective et à l'histoire du groupe	Permet l'intégration des expériences et histoires individuelles
Consensuel Définit l'homogénéité du groupe	Supporte l'hétérogénéité du groupe
Stable Cohérent Rigide	Souple Supporte les contradictions

Résiste au changement	Évolutif
Peu sensible au contexte immédiat	Sensible au contexte immédiat
Fonctions : – Génère la signification de la représentation – Détermine son organisation	– Permet l’adaptation à la réalité concrète – Permet la différenciation du contenu – Protège le noyau central

Le tableau qui précède est suffisamment explicite compte tenu des caractéristiques des deux systèmes de l’approche structurale des RS. On peut tout de même ajouter que le système central a en son centre le noyau central, tandis que le système périphérique est constitué des éléments périphériques. Le noyau central constitue pour Abric (2001, p. 83) « la tête ou le cerveau de la représentation, le système périphérique en constitue le corps et la chair. Son rôle est essentiel et peut être résumé en cinq fonctions ».

### 3.3.4. Fonctions des représentations sociales

Les représentations sociales répondent à quatre fonctions. (Abric cité par Gaymard 2021, p. 66). Il est question dans un premier temps d’une **fonction de savoir**. Celle-ci s’explique par le fait que les individus cherchent à connaître ce qui les entoure. Ensuite la **fonction identitaire**. Elle fait référence aux particularités identitaires des groupes, à ce qui leur est spécifique. Abric cité Gaymard (2021, p. 67) explique « Cette fonction identitaire des représentations leur donne une place primordiale dans les processus de comparaison sociale. ». Quant à la **fonction d’orientation**, elle est qualifiée de fonction de « guidage des comportements ». Pour ainsi dire, les RS orientent notre comportement, le « guide » vers des actions particulières, par anticipation, par prescription. En fin les **fonctions justificatrices**. Après avoir posé une action ou une autre, pris telle ou telle autre position, les RS se situent dans la logique d’expliquer le comportement que l’on a observé en amont.

### 3.3.5. Représentations sociales/ identités sociales et catégorisation

Pour Bonetto (2019), le lien entre les RS et l’identité sociale est une évidence théorique et historique. Dans la mesure où la RS en tant qu’opération permet « aux membres de s’affilier au groupe social grâce au partage d’une vision commune de l’objet de représentation (Moliner, 1993; Rateau et al., 2011; Zouhri & Rateau, 2015a). » (Bonetto, 2019, p. 15), tandis que l’influence de l’identité est perceptible afin de mener cette opération. En outre, les travaux de Moliner et Vidal (2003) ont pour objectif d’explicitier les relations entre la catégorisation et la représentation sociale. Selon ces derniers, ces deux mécanismes sont très proches concernant les groupes sociaux, d’autant plus qu’ils s’intéressent tous deux à des « savoirs naïfs » élaborés par les individus à l’égard de ces groupes. Ils émettent tout de même une distinction selon

laquelle la catégorisation sociale ne concerne que les groupes sociaux, tandis que la représentation sociale peut s'appliquer à de nombreux objets. Par ailleurs Jodelet, Moliner et Vidal (2003, p. 163) postule que « Dans certains cas, la représentation sociale d'un objet englobe un système de catégorisation sociale ». Suite à ce qui précède, Mangin (2015, p. 53) ajoute qu' « Aujourd'hui, la Théorie de l'Auto-Catégorisation a une influence considérable sur les approches en psychologie sociale, notamment celle des représentations sociales. ». Nous retenons que c'est alors que notre appartenance à un groupe ou à un autre détermine le contenu que nous intégrons dans la construction de nos RS.

### 3.3.6. Représentations sociales /attributions causales

Seca (2003) affirme de prime abord que « Les théories et modèles étiquetés sous le vocable « attribution » constituent une variante majeure des recherches sur les représentations sociales ». Ainsi l'attribution que l'on fait par rapport à objet, d'un comportement dépend de la représentation que l'on se fait de cet objet, de ce phénomène. Nous pouvons penser au demeurant que la manière dont on se représente par exemple la mort détermine, l'attribution causale que nous faisons par rapport au décès d'un de nos proches. Dans ce sens un groupe qui se représente la mort comme étant une punition aura tendance à attribuer cette fin au comportement reprochable du défunt, tandis que ceux qui se la représente comme étant une bénédiction divine auront tendance à l'attribuer à la main des dieux qui accorde le repos au membre qui s'en va.

En conclusion, le récapitulatif des théories qui précèdent nous est facilité par Salès-Wuillemin (2006). Cette dernière relève les « réponses » de ces traditions théoriques par rapport à l'explication de « l'origine de la discrimination intergroupe ». En effet, la TIS explique la discrimination du point de vue du sujet. Elle peut survenir (discrimination) faisant partie de stratégies collectives de conservation d'une identité positive, fort de l'intensité du lien entre le sujet et son groupe d'appartenance. La TAC par contre met le doigt d'une part sur la situation, et d'autres part sur le « positionnement du sujet à un niveau personnel ou collectif. ». La TEI soulève la place des émotions dans la nature des relations intergroupes, qui donne lieu à des réponses comportementales. Quant à la TCR comprise comme un élément de la TMI, la discrimination fait suite à une configuration selon laquelle « les groupes se trouvent en rivalité parce que les ressources viennent à manquer ou qu'ils sont mis dans une situation où ils doivent lutter pour ces ressources. » (p. 72). En ce qui s'agit de la théorie de l'attribution causale, on peut retenir avec Heider cité par Simon (2015, p.16) qu'il est (attribution causale) « un concept selon lequel « le résultat d'une action est estimé dépendre de deux ensembles de conditions, à savoir, les facteurs internes à la personne et les facteurs environnementaux ». ». Ceci étant, les attributions causales peuvent donner lieu à des conséquences telles que : « des réponses ou

réactions émotionnelles (colère, joie, etc.), cognitives (perception sociale, prédiction, etc.) ou comportementales (aide/refus d'aide à autrui) du sujet percevant. » (N'Gbala 2006, p.116). Enfin la théorie des RS explique également ces dernières comme déterminantes du comportement des individus en situation. Gaymard cité par Oty (2018) précise à l'égard de ce qui précède que : « la RS est une forme de connaissance car elle implique le produit et le processus d'une activité mentale. Et la représentation est socialement élaborée parce qu'elle intègre dans l'analyse, l'appartenance à une communauté, à une culture, et contribue à définir un groupe social dans sa spécificité ».

Ces théories permettent de comprendre des éléments importants de notre sujet dans ce sens que : les veuves constituent une catégorie de personne. Conscientes de cela, elle constitue des associations comme on peut le constater au Cameroun. En situation de deuil, celles-ci sont face aux membres de la belle-famille, notamment les belles sœurs (*mingògòns*) en charge de la pratique du rite, mais aussi toutes les personnes qui constituent l'assistance. Selon la théorie, le simple fait de se sentir appartenant ou non à un groupe social semble suffisant dans la production non seulement d'émotions mais surtout de comportements. A côté de ce qui précède, le défunt laisse régulièrement un héritage, des biens qui constituent des ressources que les catégories sus évoqués se discutent régulièrement, d'où le conflit, toutes causes probables de discrimination. Par ailleurs la littérature présente une certaine tendance à l'attribution causale de la mort des hommes à la responsabilité de la veuve. Or cette situation n'est pas commune à tous les deuils, d'où notre volonté d'explorer une variable que nous considérons comme plus globale, celle des RS.

Il sera ainsi question par la suite de mettre en évidence un schéma méthodologique permettant d'atteindre nos objectifs. C'est qui constitue la prochaine articulation de notre travail.

## **DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE**

**Chapitre 4:**

**Méthodologie de la recherche**

Ce chapitre vise à mettre en évidence notre procédé méthodologique, présenter les moyens mis en jeu afin d'obtenir nos données. Ainsi, cette section s'articule autour de : du site de l'étude; la population ; l'échantillon et la technique d'échantillonnage ; la présentation et la justification des outils de collecte de données; la présentation des variables de l'étude ; les instruments de collecte des données ; les outils de traitement des données recueillies ; et enfin le type de l'étude.

#### **4.1. Sites de l'étude**

Notre étude a été menée dans la région du centre Cameroun, précisément dans la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun, étant donné que le Centre-Sud représente l'aire de résidence de notre population, comme le signale également Messanga (2012). Il faut tout-dé-même préciser que nous ne sommes pas limités à la zone urbaine, mais aussi aux villages situés en banlieue de Yaoundé. Chef-lieu de la région du centre, elle est le siège de la quasi-totalité des institutions administratives (la présidence de la république, les ministères, etc.). Souvent qualifiée de « ville au sept collines » du fait des multiples collines reconnues qui meublent la ville, en l'occurrence de Akok Ndoué, Mbog Ndum, Ebaminala, Messa, Mbankolo, et Febe, Yaoundé est peuplée de 4 100 000 habitants en 2019 selon l'INS. Il faut préciser que les originaires des autres aires culturelles résident également dans cette ville, quoique les Beti, autochtones soit majoritaires.

##### **4.1.1. Entre stage et terrain**

Le Département de Psychologie de l'Université de Yaoundé I prévoit que des stages soient effectués par les étudiants des niveaux Master I et II. Ceci étant au-delà de promouvoir la professionnalisation, cette disposition peut servir de terrain d'étude pour autant que l'étudiant fasse le choix stratégique du lieu de stage qui peut lui produire ce dont il a besoin pour sa recherche, notamment des informations, des éclaircis, etc. C'est pour autant de raison que nous avons fait le choix d'effectuer notre stage de Master II au sein du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

##### ***4.1.1.1. Stage au MINPROFF***

Notre stage s'est opéré du 14 février au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ce qui représente logiquement le temps mis sur le terrain. Dans un premier temps, les deux premiers mois ont eu lieu dans les services centraux du ministère précisément dans deux des directions techniques à savoir la DPSF et la DPPFDE. Ici, nous avons eu la possibilité d'être en contact avec des responsables en charges des questions liées aux veuves, au genre, entre autre. Ensuite la seconde étape, et la majeure partie du reste du stage s'est déroulé dans les services déconcentrés, notamment les



délégations d'arrondissement (DAPPROFF). Une situation dont nous avons particulièrement profité, au vu des informations, et des éclaircis que nous avons obtenus.

## **4.2. Population de l'étude**

### **4.2.1. Les Beti**

Le Cameroun fait partie de ces pays qui constituent un véritable reflet du multiculturalisme. Ceci peut se justifier entre autre par le grand nombre de groupe ethnique qui le compose (soit plus de 250). Ce pays d'Afrique centrale est composé de multiple aires culturelles : Soudano-sahéliens, Sawa, Grassfields, Fang-Beti-Bulu encore appelé Pahouins. Pierre (1965) présente les Pahouins comme étant un grand ensemble qui comporte trois sous-groupes à savoir les Faŋ représentant «le sous-groupe méridional et oriental », ensuite les Bulu le sous-groupe central, et enfin les Beti, sous-groupe occidental constitué de tribus tels que : Ewondo, Eton, Mengisa, Bène auquel Abega cité par Messanga (2012, p. 168) ajoute les « Mvélé, Mbida-Mbani, Ntoumou, Tsinga, etc. ». Vouloir situer l'origine de ce peuple nous motive à réaliser un détour historique, ce qui n'est cependant pas chose aisée. Il est difficile d'exposer une traçabilité exacte de ces peuples si bien qu'à cet égard, Mveng (1963, p. 27) relève cette difficulté en les termes suivant : « le Cameroun préhistorique demeure totalement inconnu ». Toutefois l'évolution des techniques de recherche a permis d'obtenir certains résultats. Il est important de souligner que l'histoire des Beti comme pour beaucoup d'autres peuples en Afrique à l'instar des Bochimans et des Khoïkhoïs d'Afrique du Sud a été marqué par des déplacements migratoires constants dû à des causes récurrentes, notamment « la guerre et les crues du fleuve (...) la quête de la terre promise » (Abomo-Maurin, 2013, P. 62). Pierre (1965, p. 504) confirme l'habitat actuel de ces peuples comme étant la résultante de « vaste migration ». Le précédent auteur expose alors deux catégories de déplacement des Pahouins, d'une part l'un dit « ancien » basé sur une légende appuyée sur la tradition orale (Pierre, 1965 ; Mbenga Tamba cité par Messanga, 2012, p.167). Cette dernière légende fait allusion à la traversée du Yom (Sanaga), sur le dos du *Nganmedja*, un génie. Abomo-Maurin (2013, p. 61) relève que ce « mythe fondateur du peuple fang-boulou-beti d'Afrique centrale, Dulu bon b' Afri Kara, écrit par Ondoua Engutu d'après un récit oral». Ce précédent mythe tout comme les épopées du *Ndzan'nga Zoa*, ou encore celle de Mvondo Ebode Malla relatées par Ngapout (2019) permettent selon ce précédent auteur « d'entretenir la pensée de tous et d'orienter, de guider et de réguler le comportement des uns et des autres. » (Paragraphe, 22). D'autre part « les documents écrits laissés par les colons et les missionnaires. » militent davantage pour la précision, en situant non seulement les déplacements « récents » des Pahouins entre 1840 et 1900, mais aussi en l'attribuant à la pénétration coloniale européenne (Pierre, 1965). En fin de

compte ce mouvement migratoire intense a débouché sur la dispersion des Beti. Abomo-Maurin affirme à cet égard que :

*Alors que le clan de Fang Afri préfère suivre le Mvong pour arriver à la mer (p. 97) et que les familles des jumeaux Mevou et Nden Afri décident de se joindre à eux, les Oka'a Afri longent le Wolé, les Ntougou marchent le long du Ntem. Quant aux Mvaé, ils suivent de petits cours d'eau, entre les Fang et les Ntougou. C'est ainsi que se produit le quadrillage de cette zone, actuellement répartie trois pays : le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Gabon. (Abomo-Maurin 2013, p. 68)*

Ce qui précède justifie que l'on puisse retrouver les Beti autant au Gabon, en Guinée équatoriale, qu'au Cameroun. Ceci étant, il est clair que ce sont bien les Beti du Cameroun qui nous intéressent. Pierre (1965, p. 508) s'inspirant de Largeau, décrit les Beti comme étant des individus « grands et beaux hommes figure énergique la mine éveillée et intelligente. ». Ces derniers sont regroupés en *ayôn* (clan), « très souvent un ethnonyme en ye- ou é- », on peut citer avec Pierre (1965) les *éwondo*, les *yébeke* etc. En *mvôk* ou *mvog* (le lignage), on peut citer entre autre les *Mvog-Tsoug Mballa*, *Mvog-Ada*, *Mvog-Mbi*, *Mvog-Atangana Mballa*, *Mvog-Alima*, *Mvog-Fouda*, etc. enfin la famille nucléaire (*nda bôt*), on rencontre régulièrement des noms tels que : *Atangana*, *Amougou*, *Fouda*, *Alima*, etc. qui représente le nom du père de famille. A côté de ces structures familiales, Pierre (1965) relève aussi l'organisation politique qui a sa tête le *nkukuma*. Quant à la religion, les Beti semblent être majoritairement chrétiens, quoiqu'ils ne se détachent pas de manière péremptoire des pratiques rituelles encrées dans la culture. Ils croient donc en *Zamba* qui signifie Dieu en *éwondo*.

#### **4.3. Participants et échantillon**

Trois catégories de personne ont pris part à cette étude, à savoir : les veuves et veufs, les personnes ressources, les Beti lambda. Pour plusieurs raisons spécifiques nous nous sommes servis d'une technique d'échantillonnage non probabiliste. On peut justifier l'utilisation de cette technique par le fait qu'elle est adaptée pour les études exploratoires (Amin cité par Messanga 2012). Etant donné que notre étude entre en partie dans ce registre, quoique la méthode quantitative intervienne plus tard pour des besoins particuliers de mesure, cette technique d'échantillonnage s'avère donc être pertinente. Nous avons précisément mis sur pied un échantillon par choix raisonné (Dufour et Larivière, 2012). Ainsi, le choix des éléments est basé sur le jugement du chercheur, par rapport à des critères qui définissent le profil de sélection des répondants. Dans le cadre de cette recherche les critères sont tels que :

- Critère d'inclusion: être Beti

- Critère d'exclusion: être veuf ou veuve ; ce critère permet nécessairement d'éviter le biais de favoritisme. Ainsi celui-ci était détectable à partir des données sociodémographiques du questionnaire. Les répondants veufs/veuves étaient purement et simplement retirés, lors du dépouillement.

La première phase de notre collecte qui consistait à relever le contenu des RS a été menée auprès des étudiants en psychologie, pour N=150 répondants au questionnaire d'association. Pour le deuxième questionnaire, que nous voulons fortement attaché aux principes statistiques, le nombre des répondants ne pouvait pas être constitué sur la base de la population générale (le nombre de Beti au Cameroun), dans la mesure où cette information n'est pas disponible, il faut donc procéder autrement (Amin cité par Messanga 2012). En fin de compte la taille de l'échantillon a été déterminée par le nombre de volontaire. Au final, l'échantillon est constitué de 150 participants également.

#### **4.4. Variables de l'étude et opérationnalisation**

L'hypothèse qui sous-tend cette étude s'appuie sur deux variables, une indépendante et une dépendante. La présente articulation voudra présenter clairement ces variables, et mettre en évidence les modalités de chacune par le biais de leur opérationnalisation. Notons au passage que la revue de la littérature de ce travail présente déjà suffisamment ces présents éléments. Cette articulation se veut donc davantage être un espace adéquat pour l'opérationnalisation de nos deux variables.

##### **4.4.1. Variable indépendante (VI)**

Nous postulons que les représentations sociales, représentent la variable cause du comportement que nous voulons étudier. A cet égard, nous pouvons repérer un nombre considérable d'auteur qui présente des opérationnalisations de ladite variable sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Entre autres, celle d'Abric qui parle d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances ; celle de Roussiau et Bonardi (2001) : opinions, croyances, stéréotypes et attitudes ; ou encore celle de Moliner et Vidal (2003) basé sur les opinions, les informations ou les croyances. Ceci étant pour Moscovici cité par Negura (2006, p.3) « le contenu d'une représentation sociale est constitué de trois types d'éléments ; les opinions, les attitudes et les stéréotypes. ». C'est cette dernière opérationnalisation que nous choisissons, pour la bonne raison que ce travail de Moscovici s'inscrit dans la logique ethnographique de l'étude des RS que nous partageons dans la présente étude. Notre choix ne peut donc être considéré de façon hasardeuse. Ceci étant, la science est évolutive et les concepts aussi. Dès lors, des lectures approfondies permettent de constater que ces modalités forment pour certaines des paires relevant pour chaque face un aspect que l'on peut choisir de privilégier tant que cela

convient à donner les résultats expédient. Dans ce sens Leyens cité par Iglesias (s.d) définit Les stéréotypes comme étant « des croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles d'un groupe de personnes. ». Le précédent auteur poursuit en affirmant: « L'attitude est la cause des opinions. Elle est plus stable et plus fiable que l'opinion, puisque c'est une tendance à réagir, une préparation à l'action et une conduite anticipée. ». Allport cité par Iglesias (s.d) pour sa part définit le préjugé comme étant : « une attitude négative ou une prédisposition à adopter un comportement négatif envers un groupe, ou envers les membres de ce groupe, qui repose sur une généralisation erronée et rigide ». Ainsi afin de mettre en évidence le contenu des RS des Beti sur les veuves, nous avons insisté sur les attitudes, stéréotypes et informations de notre population vis-à-vis de l'objet. Explicitons que la modalité « informations » est très importantes, particulièrement par rapport à la « discrimination » qui est notre VD. À ce propos, Delroisse et al. (2012) expliquent : « Dans leur modèle de justification-suppression, Crandall et Eshleman (2003) ont mis en évidence différents types de justification. Un premier type de justification fait référence à toute information directement liée à des groupes d'individus qui facilite l'expression des préjugés ».

#### 4.4.2. Variable dépendante (VD)

La discrimination est notre variable dépendante, le comportement que nous voulons étudier. Bastard (2012) précise que :

*Selon la psychologie sociale, la discrimination est la manifestation comportementale du stéréotype, tout comme le préjugé incarne sa dimension affective. Les stéréotypes concernent les attentes et les croyances que l'on entretient au sujet de groupes et membres de groupes déterminés ; ces croyances et attentes peuvent être aussi bien positives que négatives et ne sont pas teintées d'affects (e.g., Fiske, Cuddy, & Glick, 2007). Les préjugés représentent la manifestation émotionnelle des stéréotypes, ils sont ainsi chargés affectivement et le plus souvent négatifs (Allport, 1954), bien qu'ils puissent. (Bastard, 2012, p.12)*

De ce qui précède on peut retenir un schéma existant entre trois concepts. Représentant alors les facettes d'une même entité, le stéréotype semble être, la croyance par rapport à un objet, le préjugé l'aspect affectif, tandis que la discrimination fait référence à l'expression comportementale de ce qui précède. Ceci étant, en dehors de nous prévenir sur les difficultés liées à l'étude de la discrimination, Sue et al. (2007) exposent que celle-ci s'exprime à travers les gestes, les attitudes, ou la voix, la discrétion, voire même l'invisibilité. Toute chose qui nous donne d'ores et déjà des indications sur les modalités de cette VD qu'il reste à affiner. Aubé (2015) fait le rapport d'une large gamme de travaux menés sur les comportements discriminatoires. De ce travail on peut détecter des catégories de menaces- émotions-tendances comportementales qui ont été élaborées par Cottrell et Neuberg en 2005. Elles sont au nombre de Cinq, on distingue les profils suivants:

- « obstacle-colère-agression »
- « contamination-dégoût-rejet»
- « sécurité physique-peur-fuite»

Les deux derniers profils sont : «non-réciprocité par incapacité-pitié-comportement Pro-social » et « moralité-culpabilité-réparation». Cependant ces deux derniers ne sont pas pertinents pour notre étude. Dans la mesure où on s'intéresse spécifiquement aux émotions négatives envers l'exogroupe. A cet égard, Aubé (2015, p.30) relève que « les individus éprouvent spécifiquement du dégoût, de la colère ou de la peur envers un groupe ». Ainsi en fin de compte, on retient que pour notre variable les trois modalités retenues sont dès lors l'agression, le rejet, et la fuite.

#### **4.5. Explicitation des questions, hypothèses et objectifs de l'étude**

Suite à l'opérationnalisation de nos variables, nous pouvons mettre en évidence des questions, hypothèses et objectifs spécifiques de l'étude.

##### 4.5.1. Questions spécifiques

Q1) Quels sont les stéréotypes sur les veuves chez les Beti et quel rôle jouent-ils par rapport à la fuite de la femme pendant l'Akus?

Q2) Quelles informations circulent sur les veuves chez les Beti et quel lien entretiennent-elles avec le rejet de la femme pendant l'Akus?

Q3) Quelles sont les attitudes vis-à-vis des veuves chez les Beti et quel rapport existe-t-il avec l'agression en vers la femme pendant la pratique de l'Akus?

##### 4.5.2 Hypothèses spécifiques

H1) les stéréotypes portés en l'endroit des veuves chez les Beti ont un lien significatif avec la fuite vis-à-vis de la femme pendant l'Akus.

H2) les informations qui circulent sur les veuves chez les Beti ont un lien significatif avec le rejet de la femme pendant l'Akus

H3) les attitudes élaborées vis-à-vis des veuves chez les Beti ont un lien significatif avec l'agression en vers la femme pendant l'Akus

##### 4.5.3. Objectifs spécifiques

Os1) présenter les stéréotypes portés en l'endroit des veuves chez les Beti et examiner le lien avec la fuite vis-à-vis de la femme pendant l'Akus.

Os2) décrire les informations qui circulent sur les veuves chez les Beti et analyser le lien avec le rejet de la femme pendant l'Akus.

Os3) découvrir les attitudes élaborées vis-à-vis des veuves chez les Beti et étudier le lien avec l'agression en vers la femme pendant l'Akus.

#### **4.6. Présentation et justification des outils de collecte de données**

Avant de présenter nos outils de collecte, il est important de préciser que les moyens d'étude ou alors les méthodes de collecte des données dans les travaux concernant les RS s'appuient sur des approches qui reflètent les objectifs à atteindre. Moliner et Guimelli (2015) mettent en évidence ces différentes approches : dans un premier temps il s'agit de l'approche ethnographique. Elle consiste d'une part à la description du contenu ou des structures des RS par rapport à un objet spécifique, au sein des populations précises « homogènes », et d'autre part à exposer comment ces contenus et structures déterminent les comportements, les pratiques des membres constituant cette collectivité. Les auteurs prennent alors pour exemple les travaux de Jodelet portant sur « la représentation de la maladie mentale chez les habitants d'Ainay-le-Château ». Précisons d'ores et déjà que nous identifions notre travail à cette approche, d'autant plus qu'il est question de « décrire les représentations sociales des veuves chez les Beti et expliquer le lien qu'elles entretiennent avec la discrimination de la femme pendant l'Akus », en d'autre termes explorer le contenu des RS des Beti sur les veuves et analyser le lien entre cette RS et le comportement spécifique qui est celui de la discrimination. A la suite de la précédente, il y'a l'approche sociologique qui favorise les facteurs sociodémographiques tels que l'âge, le sexe, la profession, etc. en tant que déterminants du contenu ou des structures des RS. Les travaux de Moscovici sur la représentation de la psychanalyse en 1961 s'inscrivent dans cette logique, au vu des découpages selon « l'âge, le sexe, le statut socioéconomique ». L'approche interculturelle quant à elle s'articule autour de la comparaison entre différentes cultures, l'implication des particularités normatives, des croyances et idéologiques sur le contenu et les structures des RS ; « Par exemple, dans une recherche sur les représentations de la mondialisation (Guimelli et Abric, 2007), on compare les réponses d'étudiants français et d'étudiants brésiliens ». La dernière approche est expérimentale, elle tente de souligner l'influence de variables distinctes dans l'élaboration des RS.

Quant à l'étude de la discrimination en psychologie sociale, le procédé méthodologique à adopter doit impérativement s'accorder avec l'objectif fondamental qui peut alors être la perception, la détection, ou alors l'attribution de la discrimination. À ce propos, Bastart (2012) explique :

*La perception de la discrimination renvoie au constat qu'un groupe, soit son propre groupe soit un exogroupe, est victime de discrimination. La détection de la discrimination renvoie au fait de constater que soi-même ou un individu identifié est victime de discrimination. Enfin, l'attribution à la discrimination renvoie au fait d'imputer un retour négatif ou un commentaire reçu à de la discrimination plutôt qu'à un manque de compétences par exemple. (Bastart, 2012, p.11)*

Au même titre que Bastart (2012), nous situons notre travail dans la logique de la détection de la discrimination. Ceci étant notre étude, fait montre de la combinaison de plusieurs outils, tel que nous allons le présenter comme suit.

#### 4.6.1. *Focus group*

Nous pouvons définir le *focus group* ou groupe de discussion avec Kitzinger et al. (2004, P. 237) comme étant « des discussions de groupe ouvertes, organisées dans le but de cerner un sujet ou une série de questions pertinentes pour une recherche. ». Cette méthode répond en effet aux besoins de se centrer sur un sujet spécifique d'une part, et d'autre part de prendre en compte le contexte. Cette méthode paraît adéquate en ce qui s'agit de la collecte des données dans une recherche qui concerne les RS. Selon Farr, Tafoya, cités par Kitzinger et al. (2004) le groupe de discussion représente « une société pensante en miniature ». Ceci étant, les RS étant fondée sur la communication, « Les focus groups permettent d'analyser comment les représentations sociales sont « construites, transmises, transformées et soutenues dans les processus communicationnels » » (Linell cité par Kitzinger et al. 2004, P. 239). Autant de raisons qui justifient le fait d'avoir porté notre dévolu sur cette méthode.

L'organisation d'un *focus group* fait référence à : la taille, la composition, la population, le lieu et le recrutement. Par ailleurs, les précédents auteurs notent que « parfois, le chercheur peut utiliser une discussion de groupe organisée dans un autre but – comme, par exemple, lorsqu'il analyse des sessions de thérapie ou les discussions entre professeurs et élèves. » (P.237). La précédente remarque nous concerne directement tant nous avons profité d'une occasion qui ne dépendait pas de nous pour mener notre opération, bien qu'il faille souligner que nous avons préparé à l'avance les composantes de notre outil. Le 25 mai 2022, à partir de 14h se déroulait la réunion des membres d'une association de veuves (dont nous choisissons de garder l'anonymat comme nous recommandons la réflexion éthique dans la recherche en psychologie), à laquelle nous devons d'assister en tant que stagiaire du MINPROFF. L'ordre du jour portait sur deux principaux sujets, en premier l'organisation de la JIV qui devait alors se tenir le 23 juin de cette année. En suite la présidente de l'association nationale des veuves venait essayer de convaincre ces dernières de rejoindre le mouvement national. Ceci étant, Mme le DAPPROFF IIIe, étant notre responsable de stage en ce moment avait introduit le sujet qui nous concernait directement (comme nous l'avions prévu des jours à l'avance, et de concert avec le

leader du mouvement en question). Dès lors, en ce qui s'agit de la taille du groupe, s'il est vrai que la littérature prescrit de s'arrêter à un total de 12 participants, nombre au-delà duquel les échanges deviennent difficiles, nous devons avouer qu'en dehors de n'avoir pas eu la possibilité de contrôler cet élément par rapport à la circonstance, nous nous situons dans la logique que plus de participants garantie peut-être une plus large gamme de contenu en terme d'informations. Ainsi nous étions en face de 18 participants, bien entendu en dehors de Mme le Délégué et de ces deux collaboratrices. Composé essentiellement de veuves, ce groupe présentait l'avantage qu'il s'agissait de participants qui se connaissent bien (hors mis les 3 adhérentes du jour), ce qui favorise la spontanéité, dans ce sens que les participants pouvaient alors parler librement, se mouvoir à leur guise sans avoir le complexe d'être devant des inconnus.

#### 4.6.2. Les entretiens

Les entretiens semi-directifs, concernaient principalement les veufs, et ce que nous pouvons qualifier de personnes ressources. Notamment les experts sur les questions autant manifestes que latentes contenus dans notre thème général. D'autres part les patriarches, et un prêtre de l'église catholique.

Il serait sans aucun doute une erreur de ne pas s'être intéressé aux veufs, plus précisément à leur vécu par rapport à l'akus. C'est la raison pour laquelle nous avons été tenus de rencontrer individuellement des veufs auprès desquels nous avons mené des entretiens. Nous remarquons que si les veuves se constituaient régulièrement en association par rapport à leur réclamations, et besoin d'entraide à l'instar de l'AVVO (avoir plus d'association de veuve), ce n'est pas le cas pour les veufs. Quand bien même ces associations tendent à réunir, veuves, veufs et orphelins, il y'a eu la présence d'aucun veuf dans les réunions d'associations auxquelles nous avons pris part. N'était-ce pas le signe que ces derniers ne faisaient effectivement pas face aux mêmes situations déplorables que la veuve ? Nous avons à cet effet mené nos entretiens auprès de 4 participants :

- Mr Martin, 47 ans, fonctionnaire, marié en 2013, devient veuf en 2016 suite au décès de sa femme des suites de maladie. Il vie en union libre avec une autre femme depuis 2017.
- Mr Noah, 68 ans, veuf il y'a 1 an et demi, enseignant retraité, ne s'est pas remarié.
- Mr Paulin, 65 ans, agriculteur, marié en 1993, devient veuf en 2006, remarié en 2012 avec la cousine de sa défunte première femme.
- Mr Steve, 35 ans, menuisier, marié en 2013, devient veuf en 2021, actuellement en couple.



Notre présence auprès du prélat peut se justifier par la nécessité de comprendre cette alternative du veuvage chrétien. Du côté du Minproff nous avons été entretenu au sujet de certaines questions techniques liées à notre thématique notamment les aspects juridiques liés au veuvage, les litiges d'héritages belle-famille vs veuve et enfants, le genre, l'égalité des genres, les VBG, etc. Quant aux patriarches (chefs traditionnels) leur apport reposait sur la clarification de certaines zones d'ombre des rites traditionnelles, des explications par rapport aux différents moments liés à la mort, au deuil, à l'*akus* chez les Beti.

#### 4.6.3 Les questionnaires

Selon Benedetto (2007), le questionnaire est « une technique très générale qui fait partie des méthodes basiques de la psychologie sociale », ils sont à ce titre largement utilisés. Leur utilisation dans le cadre des RS reflète clairement la volonté de quantifier, d'apporter l'expression de la mesure. Benedetto (2007) relève l'avantage de mettre en jeu cette technique en particulier : « Il est en effet plus facile et toujours plus efficace d'enregistrer, de manipuler et de traiter des valeurs quantitatives pour décrire ou expliquer un phénomène. ». Cependant il existe plusieurs types de questionnaires exploitables dans l'étude des RS.

##### 4.6.3.1 Le questionnaire d'associations libres

Cette technique est très souvent utilisée dans les études des RS, surtout lorsque cette dernière repose sur l'exploration du contenu. On peut citer pour illustration l'étude de Vergès dans les années 1992 portant sur la représentation sociale de l'argent. Celle-ci, comme l'indique Gaymard et Joly (2012), consiste « à partir d'un mot inducteur, à demander au sujet de produire tous les mots ou expressions lui venant à l'esprit » (p. 272). Selon la logique de Vergès, « la fréquence et le rang d'apparition des termes » sont les critères de base de cette construction (Gaymard et Joly, 2012). Les auteurs expliquent cependant que la critique d'Abrieu sur la question qui s'appuie sur le fait que « les termes apparaissant en premier n'étaient pas nécessairement les plus importants », a alors conduit à l'introduction d'une nouvelle étape.

*Il propose alors de prendre en compte un nouveau découpage. Les termes avec une fréquence élevée et très importants entrent dans la case du noyau central. Les termes avec une fréquence élevée mais peu importants sont considérés comme faisant partie de la première périphérie.*  
(Gaymard et Joly, 2012, p. 272)

Notre procédé aura pris en compte la précédente remarque, c'est ainsi que nous avons appliqué deux consignes : « Quels mots vous viennent spontanément à l'esprit quand on vous évoque le terme « veuve » ? » Ensuite « Rangez ces mots que vous venez de donner du plus au moins important », en plus des questions liées directement aux modalités de la variable (RS des

veuves), toujours dans l'optique de recueillir le contenu de la RS de la part de notre population cible. Notons que cet outil fait incontestablement partie de la phase qualitative de notre collecte.

#### 4.6.3.2. Le questionnaire classique

Le questionnaire taxé de classique s'inscrit dans ce que nous pouvons qualifier de seconde phase de notre construit méthodologique. En effet à la suite de cette première étape qui regroupait les outils propre à la recherche qualitative, ce questionnaire vient répondre au besoin de quantification de notre recherche. Il est important de préciser que ce dernier s'est appuyé sur deux piliers, un premier concernant la VI et le second pour la VD. Ledit questionnaire est basé sur le modèle des échelles d'attitude de type Likert, allant de 1 (*totalemment en désaccord*) à 5 (*totalemment d'accord*). Ce dernier questionnaire s'inspire du test de discrimination, ou test de situation ou encore *testing*, dont il est une adaptation selon les besoins de l'enquête.

Burnier et Pesquié (2007, p. 61) définissent le test de discrimination comme étant « un mode d'enquête destiné à établir l'existence de pratiques discriminatoires. Il est surtout connu et étudié dans sa dimension sociologique ou statistique de mesure de la discrimination. ». Il s'agit ici de « comparer le comportement d'un tiers envers deux personnes ayant exactement le même profil pour toutes les caractéristiques pertinentes, à l'exception de celle que l'on soupçonne de donner lieu à la discrimination ». Notons qu'autant pour la passation du premier que pour le deuxième questionnaire, des condisciples, amis et parents ont facilité la passation de notre outil.

### **4.7. Outils de traitement des données recueillies.**

#### 4.7.1. Analyse de contenu

Cette technique semble se trouver au centre de la décomposition, de l'examen mais surtout de la compréhension des contenus discursifs. Elle est mise à profit pour la majeure partie des techniques dont nous nous sommes servis, à savoir les entretiens, le *focus group*. Laurence Bardin cité par Negura (2006), définit l'analyse de contenu comme étant « un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés ». Negura (2006) fait un exposé sur l'importance de l'usage particulier des techniques d'analyse de contenu dans l'étude des RS, dans la mesure où « Les techniques d'analyse de contenu pourraient servir à mettre en exergue les réalités représentationnelles » (p.1).

*L'apparition de la théorie des représentations sociales est liée historiquement à l'analyse de contenu. Cette méthode a été un outil important pour Serge Moscovici,*

*qui s'en est servi pour étudier la représentation sociale de la psychanalyse. Cette relation n'est pas arbitraire. Premièrement, l'objet de l'analyse de contenu est la communication, qui est le processus fondamental de la formation de la représentation sociale, selon Moscovici. (Negura, 2006, p.2)*

Il existe plusieurs techniques d'analyse de contenu, nous nous sommes servis dans notre étude de trois techniques que nous avons combiné à savoir : l'analyse thématique, l'analyse des propositions évaluatives et enfin l'analyse de fréquence. La première vise à ressortir les catégories thématiques, l'objectif de la seconde était de mettre en évidence la direction des attitudes en fonction du sens occupé de celles-ci sur une échelle bipolaire d'évaluation (positives ou négatives). La dernière permettait de mettre en exergue la fréquence en relation avec les résultats de la première.

#### 4.7.2. Analyse statistique

À ce niveau, nous nous sommes servis du test de Khi<sup>2</sup>. Ce dernier nous permet de déterminer le lien significatif entre nos modalités selon les hypothèses spécifiques. En effet il a été question de comparer le P-value au seuil alpha à 0.05. Si la valeur de P est inférieure ou égale au seuil signifié, on rejette l'hypothèse nulle qui postule ici l'absence de lien entre les éléments. Nous avons mis à profit le logiciel SPSS.

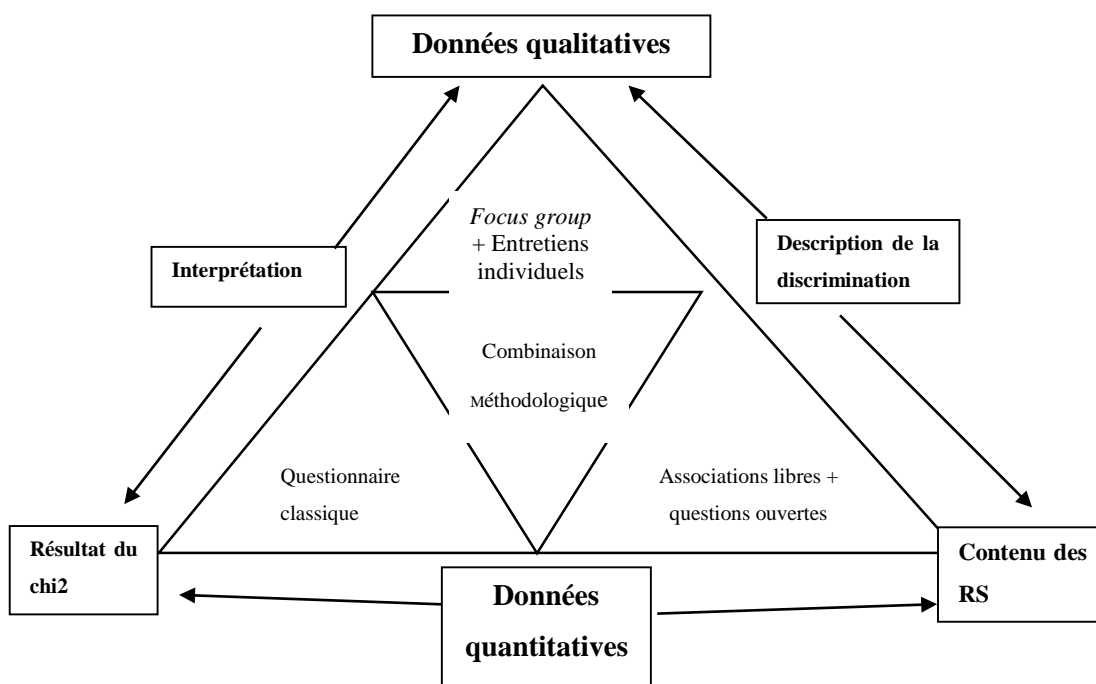
#### **4.8. Le type de l'étude**

Cette étude est de type mixte, reflet d'une mise en commun des méthodes qualitatives et quantitatives. Selon Kalampalikis et Doumergue (2020, p. 179), la combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives est un moyen de trouver la « *via regia*, dans l'étude d'un phénomène psychologique et social ». Cette « triangulation » méthodologique nous permet de recueillir des données de natures diverses et de pouvoir les analyser adéquatement. Dans notre étude, ce polymorphisme méthodologique s'est naturellement imposé à nous. L'investigation des éléments tels que le point de vu des individus, le vécu des participants par rapport à une question donnée (ici l'*akus*), la description du phénomène en un mot favorise presque naturellement les méthodes qualitatives. Tandis que le besoin de la précision apportée par les chiffres fait référence automatiquement aux moyens quantitatifs. De plus, relativement à l'étude des RS précisément, Kalampalikis et Doumergue (2020) rapportent que l'usage de la méthode mixte a toujours été de mise, quoique sous des appellations différentes.

Notre devis de recherche mixte est de type séquentiel exploratoire, dans la mesure où, les deux types de méthodes se font en deux phases chronologiques, avec un ordre de passage spécifique, à savoir qualitatif en premier et quantitatif en suite (QUAL => QUANT). Selon Briand et Larivière (2014), « D'abord, il y a une collecte et une analyse de données qualitatives, lesquelles sont prioritaires pour répondre aux questions de recherche. Puis, il y a une phase

quantitative qui permet à l'équipe de recherche de tester ou de généraliser les résultats qualitatifs ». Creswell et *al.*, Creswell et Plano Clark, cité par Briand et Larivière (2014) expliquent que les avantages de ce type de devis est que l'on procède à une seule collecte de données à la fois, et que chaque phase est analysée et interprétée séparément. Notons toutefois qu'il y'a à un moment donné transformation de données. De manière plus détaillée, sur le plan qualitatif nous avons fait appel au focus group et aux entretiens individuels, semi-directifs afin de mettre en évidence le vécu des veufs et des veuves par rapport à l'akus. Ensuite le questionnaire d'associations libres associé aux questions ouvertes afin de connaître le contenu des RS chez nos participants, tout ce qui précède analysé grâce à l'analyse de contenu. Quant au plan quantitatif, les données obtenues dans la première phase sont codifiées et inscrites dans un questionnaire classique analysé grâce à un test de corrélation à savoir le Khi2. Au fond, il est question en substance dans notre travail, de confirmer et ou vérifier les données issues de la première phase qualitative, d'où la triangulation, exposé dans l'élément figuratif qui suit, inspiré de la « combinaison méthodologique », de Kalampalikis et Doumergue (2020, p. 181).

**Figure 5 :** Triangulation méthodologique de l'étude



Au fond notre méthodologie est structurée autour de trois étapes, une première servant globalement à la maîtrise du sujet, elle avait pour objectif de rassembler toutes les informations sinon les plus cruciales : autour de la problématique de la situation de la veuve au Cameroun, sur les pratiques rituelles pertinentes par rapport à notre thématique, mais aussi sur le vécu des veuves/veufs par rapport à l'akus. C'est ainsi que cette étape s'est adossée sur les personnes ressources, et les veuves/veufs. La seconde étape de notre collecte consistait à mettre en

évidence le contenu de la RS des veuves chez les Beti, afin de la rendre mesurable dans la dernière étape. La troisième enfin contrairement aux deux premières est a visé quantitative et poursuit pour objectif de de mettre en évidence le lien ou non entre la RS et la discrimination pendant l'akus. Il faut noter que notre planification s'est considérablement appuyée sur le choix du lieu de stage. Notons que cette façon de faire s'inscrit en droite ligne dans le débat en psychologie sociale au sujet de la combinaison du stage et du terrain. Dès lors, cette investigation a produit des résultats que nous présentons dans la prochaine articulation.

**Chapitre5 :**  
**Présentation des résultats**

Ce chapitre se présente comme étant la résultante du précédent. Dans ce sens, les outils mis en exergue dans notre méthodologie ont concouru à produire des résultats qu'il faut donc à présent exposer. Ainsi nous passerons au peigne fin tous les outils dont nous nous sommes servis afin d'en exposer les résultats.

### 5.1. Résultats du focus group

Un focus group en questionnement a été mené. A la suite duquel nous avons une transcription qui donne lieu à des résultats. Signalons que ces résultats se focalisent non seulement sur « l'analyse conversationnelle » (Kitzinger & al.2004, p.242), mais aussi sur les autres formes d'énoncés à l'instar de la gestuel, « les anecdotes, les plaisanteries, les métaphores et les métonymies ».

**Tableau 4** : description de l'expérience des veuves pendant leur akus

Questions	Catégories thématiques récurrentes	illustrations
Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à exécuter le rite ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La tradition</li> <li>- Les accusations</li> <li>- Le respect envers le défunt</li> </ul>	<p>« c'est la coutume, si on ne fait pas ça, la famille va souffrir avec la mort, et tout ça, les malheurs en fait »</p> <p>« si tu ne fais pas tu vas entendre que, c'est parce qu'elle connaît l'affaire-là, donc mieux même si ça ne me plaît pas je fais quand-même »</p> <p>« c'est pour rendre hommage à mon défunt mari, il mérite tous les honneurs possibles »</p>
Avez-vous été maltraité ? (si oui décrivez)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Humiliation</li> <li>- Violence physique</li> <li>- La cherté du veuvage</li> <li>- Pratique de sorcellerie</li> </ul>	<p>« même les enfants qui n'avaient même pas encore vu une femme nu, ont peut-être commencé à me voir moi. »</p> <p>« 1, Le lendemain matin après l'enterrement on doit absolument raser tout ce qui est cheveux sur ton corps moi j'avais refusé 2, il faut payer le veuvage à tes belles sœurs, beaux-frères ça coûte très cher selon qu'ils te taxent le prix, 3, tu dois absolument faire à manger à ta belle-famille »</p> <p>« on me fouette comme si ! hum ! »</p> <p>« il paraît même que pendant mes biwaren on a utilisé des mauvaises herbes pour me faire du mal, rien ne marchait plus dans ma vie, c'est le prêtre qui m'a délivré de ces bêtises »</p>

<p>Pensez-vous que les hommes font face aux mêmes situations que vous pendant l'exécution de ce rite ?</p>	<p>- La force du genre : suprématie du masculin</p>	<p>« où même !! les hommes n'ont pas ces problèmes. Pendant que le corps [en référence à la dépouille de la défunte épouse] est même encore à la morgue il est déjà dans le lit d'une autre femme, sans problème, on va lui faire quoi ? »</p> <p>« s'il veut il fait le veuvage, s'il veut même il ne fait pas, il peut décider de faire même un mois s'il a trop fait »</p> <p>« comme c'est l'homme il fait comme il veut »</p>
<p>Quelles ont été les conséquences de ce que vous avez pu subir, sur vous-même, dans votre famille, avec vos connaissances, etc. ?</p>	<p>- Regrets - Maladies chroniques - Traumatisme personnel - Rupture familial - Poursuite judiciaire - Délinquance des enfants - Sentiment d'abandon social - Perte de l'estime de soi - Alcoolisme</p>	<p>« quand mon mari était là, personne ne pouvait me faire ça »</p> <p>« J'ai perdu le sommeil, je me sens abandonné, mes enfants et moi »</p> <p>« mes problèmes des nerfs ci, ont commencé en ce moment. Je reste comme ça, une partie de ma tête commence à me faire mal, je fais bouillir les feuilles de corossol, je bois, ça baisse »</p> <p>« Je me suis senti maltraité parce que non seulement ils ne veulent pas savoir si tu as l'argent ou pas, tu dois donner ce qu'on demande, personne ne se soucie de de ton mal, ni des enfants qui restent comme j'étais dans la maison familiale on m'a expulsé, j'ai été traumatisé à la fin »</p> <p>« Comment peut-on expliquer aux enfants, pour qu'ils aiment encore ces gens-là ? C'est très difficile »</p> <p>« J'ai commencé à boire, tout le temps, ça m'aidait à oublier un peu mes problèmes, même si on me voyait comme une fausse femme, les injures et tout ça. Mes enfants même n'ont plus mon temps. C'est depuis que je suis ici avec mes sœurs et le délégué que je laisse déjà, un peu un peu la boisson »</p>
<p>En fin de compte que pensez-vous ce rite ?</p>	<p>- A abolir - A modifier</p>	<p>« Je pense qu'on doit bannir tout cela, je ne trouve aucun avantage à ce truc-là, bien au contraire ça</p>



		<i>n'apporte que la haine et les guerres dans les familles »</i>
--	--	--

Au-delà de ce paramètre discursif, d'autres éléments ont été mis en jeu comme on l'a signalé plus haut. Entre autres, des moments de lamentations de la part de certaines participantes, des larmes, des exclamations, etc.

## **5.2 Entretiens avec les « personnes ressources »**

### 5.2.1. Quelques cérémonies funéraires pendant l'enterrement chez les Beti.

Ces cérémonies représentent des moments d'interpellation de la veuve, précisément par rapport aux causes du décès de son mari, mais aussi pour déterminer son niveau personnel d'implication. Notre informateur qui n'est autre qu'un leader traditionnel (*Mbi-ntum*), nous apporte des clarifications sur des moments qui impliquent au premier rang la veuve.

#### 5.2.1.1. L'Esog alu

Le conciliabule de la nuit. Il se tient au moment de la veillée mortuaire, dans un coin reculé, nécessairement dans la brousse ou alors dans une cacaoyère. La famille restreinte, ou encore interne du défunt se réunit afin de débattre non seulement à propos des causes du décès de leur frère, mais aussi c'est l'occasion de mettre sur la table quelques maux qui minent la famille. Cette cérémonie est dirigée par le chef de la famille qui modère. Selon Mviena-Obama citée par Messanga (2012) c'est un moment considéré comme celui où les Beti d'outre-tombe rendent visite aux Beti vivants. Ici la veuve a la parole et fait le récit de la mort de son mari. Des pratiques magiques sont souvent mises en jeu ici afin de déterminer les causes du décès, dont les unes servent souvent à masquer d'autres. En d'autres termes :

*Celui qui aurait été déclaré officiellement comme mort de maladie ou d'accident, peut en fait avoir été empoisonné mystiquement, ou mangé dans l'ivu. Vendu par un des membres de la famille dans les tontines de sorcellerie. Ou même empoisonné par sa femme afin de garder tous les biens et en profiter avec un amant.*

#### 5.2.1.2. Nsili Awu

Le jour de l'enterrement est marqué par des cérémonies telles que celle du *nsili awu*, littéralement défini comme étant « la question du deuil ». Les différentes familles présentes pendant l'enterrement ont le droit de s'adresser au chef de famille du défunt afin que ce dernier révèle la cause de la mort de celui qui n'est plus. Il est important de préciser que toutes les

communautés (associations diverses, professionnelles, etc.) auxquels aurait appartenu le défunt de son vivant ont la possibilité de procéder au *nsili awu*.

### 5.2.1.3. L'*Esog amos*

A côté de celui effectué dans la nuit de la veille, cet autre moment de concertation implique non plus seulement la famille restreinte du défunt, mais la grande famille. Selon Ebalé Moneze, cité par Messanga (2012) ce rite est un prolongement et un couronnement de *l'esog alu*. Il a lieu généralement après le *nsili awu*. Ainsi le chef de famille reviendra pour répondre aux questions qui lui ont été posé pendant le *nsili awu*. Il est alors question principalement de révéler à l'assemblée les causes de la mort du défunt (*Ndoan awu*), qui peuvent alors être la maladie, un accident, un empoisonnement, ou même la sorcellerie. Ici un moment important doit être mis en évidence, il s'agit de la déclaration du chef de famille par rapport au genre de femme que la veuve aurait été du vivant de son mari. Ainsi, si les témoignages des survivants, surtout proches du couple révèlent que la femme se comportait bien vis-à-vis de son mari, on déclare qu'elle a alors « réussi le mariage », *tcheube ae alug*, en d'autres termes elle a été une bonne femme. Elle est innocentée à cet effet. Au cas contraire, elle est suspectée d'avoir une part de responsabilité, si ce n'est l'entière responsabilité par rapport à la mort de son défunt mari.

### 5.2.2. Le veuvage chrétien

Le veuvage chrétien devient probablement une alternative préférentielle au veuvage traditionnelle. Il représente une menace pour cet autre type de veuvage. En dehors de nous avoir orienté vers un ouvrage à savoir « *le veuvage chrétien* », très important par rapport à notre investigation. Le prélat nous a renseignés sur les raisons pour lesquelles l'église a choisi de commencer à pratiquer le veuvage. La Bible et la tradition chrétienne semble apporter une attention particulière au sort de la veuve, et considère le veuvage comme un « objet d'attention » (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p. 5). Autant dans l'ancien que dans le nouveau testament, « le veuvage représente un cas typique de malheur qui peut s'abattre sur un individu du jour au lendemain », à cet égard, des passages relèvent que « heureux, celui qui comme Dieu est généreux pour la veuve, qui défend sa cause et prend soin d'elle comme le demande la loi (...) mais malheur à ceux qui abusent de la faiblesse de la veuve » (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p. 44).

La célébration du veuvage chrétien se déroule bien entendu selon les canons de cette institution, en mettant un accent sur le paramètre rituel, tel que nous allons décrire : trois principales articulations sont mises en évidence à savoir, les rites d'ouvertures, la parole de Dieu, le rite pénitentiel, la prière de bénédiction proprement dite. Toutes ces composantes

s'accompagnent de prières, lectures bibliques et de chants. Un chant d'entrée détermine l'ouverture de la célébration, de manière préférentielle, les paroles sont « *Bëbëgë ma a zamba wam, yënë anë mafidi hë wa* », littéralement « regarde-moi mon Dieu, voit comment j'ai confiance en toi ». Ensuite les éléments sel et eau sont bénis, et vont servir à bénir également la veuve, ses enfants, l'assemblée entière :

*A la fin ou pendant la prière de bénédiction, le prêtre met du sel dans l'eau en signe de croix. La veuve/veuf a déposé sur l'autel ses vêtements de deuil, et prêtre (diacre) les bénits (...) en disant au nom du père, du fils, et du saint esprit-Amen. Après quoi, le prêtre peut aussi asperger la maison, les environs de la maison et la tombe, si elle est à côté (...) Le prêtre dit ensuite cette prière en étendant la main au-dessus de la veuve qui est elle-même à genoux ou assise, en cas de fatigue ou pour d'autres raisons. Après quoi le prêtre impose les mains à la veuve, et prie un moment en silence, en invoquant le saint esprit sur elle ; puis il lui serre la main pour la relever. Puis le prêtre bénit les enfants ensemble, et il impose les mains à chacun d'eux. (Archidiocèse de Yaoundé, 2007, p. 54-58)*

La cérémonie se termine par un chant de sortie. A la levée du veuvage, il tient également une cérémonie comme à l'entrée, à la différence que celle-ci met l'accent sur la « nouvelle vie », la célébration, la joie, qui se manifestent par des chants de ce genre. Notons également qu'ici aussi l'ancienne veuve apporte des offrandes à l'église selon sa convenance.

### 5.3. Résultats sur le contenu des RS chez les Beti

#### ➤ Description de l'échantillon

**Tableau 5 :** Répartition et caractéristiques de la population selon l'âge

	16-21	22-27	28-33	33 et plus	Total
Nombre de participants	54	82	7	7	150
Pourcentage	36.36 %	54.54 %	4.55 %	4.55 %	100 %

**Tableau 6 :** Répartition et caractéristiques de la population selon le sexe

	hommes	femmes	Total
Nombre de participants	75	75	150
Pourcentage	50%	50%	100%

#### 5.3.1. Les associations libres

Au total 44 mots différents ont été évoqués dans cette partie. Cependant certains mots ont été considérablement évoqués plus que d'autres qui n'intervenaient parfois qu'une seule fois. Le rang moyen de ces éléments correspond à 2,17 et la fréquence moyenne est de 8,60.

**Tableau 7:** Liste des items cités au moins 10 fois par les participants (N=150)

N°	mots	Fréquence d'apparition	Rang moyen
1	Solitude	13,33%	2.19
2	Tristesse	13,33%	2.18
3	Mort	12,66%	1.5
4	Souffrance	8%	2
5	Veuvage	7,33%	2
6	Pleurs	6,66%	3
7	Douleurs	6,66%	2,9
8	Source de malheurs	6,66%	2.66
9	Sorcières	6,66%	2.5
10	Deuil	6,66%	2
11	Décès	6,66%	1

Selon Vergès cité par Monney et Fontaine (2016). Les termes seront classés dans quatre catégories selon le croisement entre les deux indicateurs calculés ici à savoir, fréquence moyenne et le rang moyen :

**Tableau 8 :** Représentation sociale des veuves

	<i>Rang &gt; 2, 17</i>	<i>Rang &lt; 2, 17</i>				
<i>Fréquence &gt; 8,60</i>	<b>Noyau central</b> mots	fréquence	Rang	<b>1ere périphérie</b> mots	fréquence	rang
	Solitude Tristesse	13,33 13,33	2,19 2,18	Mort	12,66	1,5
<i>Fréquence &lt; 8,60</i>	<b>Eléments de Contraste</b> mots	fréquence	Rang	<b>2e périphérie</b> mots	fréquence	rang
	Douleurs	6,66	3	Deuil	6,66	2
	Pleurs	6,66	2,90	Décès	6,66	1
	Source de malheur	6,66	2,66	Souffrance	8	2
	Sorcière	6,66	2,5	Veuvage	7,33	2

### 5.3.2. Les questions ouvertes

**Tableau 9** : Description des thèmes récurrents selon les modalités de VI pour l'échantillon de la phase 1

	Attitudes	Informations	Stéréotypes
Thèmes	-Distance (négatif) -Evitement (négatif) -Empathie (positive) -pitié (neutre)	-les veuves sont responsables de la mort de leur mari -les veuves sont juste intéressées par l'héritage laissé par leur défunt mari, et veulent en priver les parents de ce dernier. -les veuves doivent absolument passer par le rite de veuvage -le veuvage des femmes doit nécessairement être rude	-Sorcière (négatif) -Folle (négatif) -Seul (neutre) -Triste (neutre) -Source de malheur et de mort (négatif)

### 5.3.2.1. Entretiens avec les veufs

Les entretiens avec les veufs se sont révélés fructueux, notre guide d'entretien tournait autour des questions suivantes :

**Tableau 10** : description du vécu des veufs pendant l'*akus*

Questions	Illustrations de réponses
Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à exécuter l' <i>akus</i> ?	« <i>Il est important de respecter la tradition, cela permet aussi de chasser l'esprit de mort qui rode</i> »
Avez-vous été victimes d'actions désagréables à votre endroit ? (si oui décrivez)	« <i>Pas vraiment je n'ai pas ressenti des actions particulières, le rite a ses moments un peu difficiles, mais bon pas vraiment compliqué, c'est plus les émotions par rapport à mon épouse qui me faisaient souffrir ...</i> » (Mr Martin)  « <i>je ne sais pas vraiment quoi dire, je n'ai rien remarqué, c'est vrai que la belle-famille a toujours ses problèmes dans ce genre de situation ...</i> » (Mr Steve)  « <i>Non vraiment pas. Tout le monde me soutenait, j'étais bien entouré en fait. Pendant des moments avec les gens j'oubliais un peu parfois ...</i> » (Mr Noah)  « <i>Le rite n'est pas là pour nous amuser, tout n'est pas rose dedans, mais rien d'exagéré, c'est gérable ...</i> » (Mr Paulin)
Pensez-vous que l' <i>akus</i> soit plus rude pour les femmes que pour les hommes ?	« <i>moi j'ai souvent assisté à ça, c'était difficile avant, maintenant on ne fait même plus rien aux femmes, quelques petits trucs</i> » (Mr Noah)

	<p>« <i>c'est normal c'est pour qu'elle soit dure. Elle devient comme l'homme, il faut là préparer. Pourtant l'homme est habitué à gérer les situations</i> » (Mr Martin)</p>
que pensez-vous du rite ?	<p>« <i>c'est la tradition il faut respecter. Nous sommes des bantous</i> »</p> <p>« <i>c'est une bonne chose dans le fond, mais les gens ne maîtrisent plus vraiment les pratiques, c'est ça le problème</i> »</p>
Vous êtes-vous remarié ? Si oui, y'a-t-il des raisons particulière ?	<p>« <i>c'est difficile de partir au travail, et réfléchir encore sur qui va faire à manger aux enfants. Tu rentres toi-même fatigué et tu dois encore t'occuper de certaines choses, vraiment pendant un moment tu essaie de gérer, mais après tu sens comment tu vas craquer avec ce rythme. Et puis [le prénom de sa défunte épouse] ne va plus jamais revenir, faut se dire que la vie continue</i>» (Mr Martin)</p> <p>« <i>bon !me remarier peut-être après. Pour le moment je suis avec une femme. Je suis un homme qui a des besoins comme les autres hommes. Ça sert à quoi de pleurer toute une vie</i> » (Mr steve)</p> <p>« <i>je ne pense pas que j'ai encore l'âge pour ces choses-là, aujourd'hui j'ai 68 ans, j'attends déjà d'aller me reposer tranquillement</i> » (Mr Noah)</p> <p>« <i>les oncles de ma femme ont voulu qu'une cousine à elle m'aide à prendre soin des enfants, ça se fait souvent. Et bon, finalement on s'est habitué...</i> » (Mr Paulin)</p>

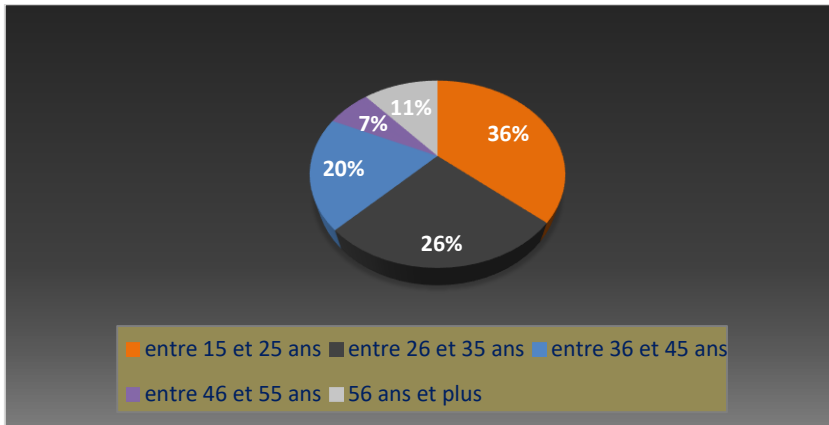
#### 5.4. Corrélation RS/Discrimination

##### 5.4.1. Prétest

Ce prétest visait particulièrement à vérifier la validité de notre outil, quelque peu original, auprès des participants. Notre échantillon était constitué de N=10, pour un nombre égale des deux sexes, avec une moyenne d'âge de M=23,6. Cette opération aura permis un retour qui a permis à la modification de certains de nos items qui paraissaient alors « flou » pour la plupart de notre échantillon.

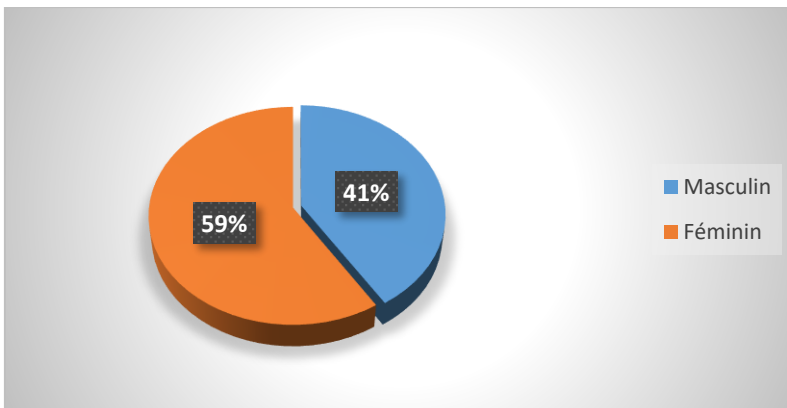
#### 5.4.2. Description de l'échantillon

**Figure 6** : Répartition et caractéristiques de la population selon l'âge



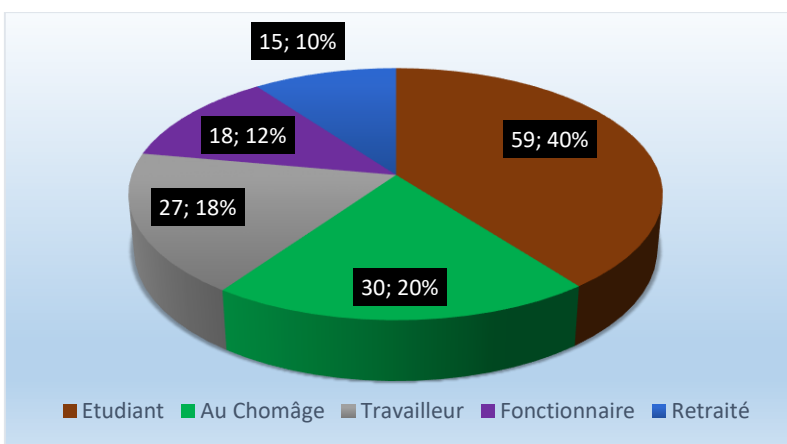
Concernant l'âge, les personnes interrogées ayant un âge compris entre 15 ans et 25 ans forment le groupe ayant la plus grande part dans l'échantillon, suivis des personnes dont l'âge est compris entre 26 ans de 35 ans.

**Figure 7** : Répartition et caractéristiques de la population selon le sexe



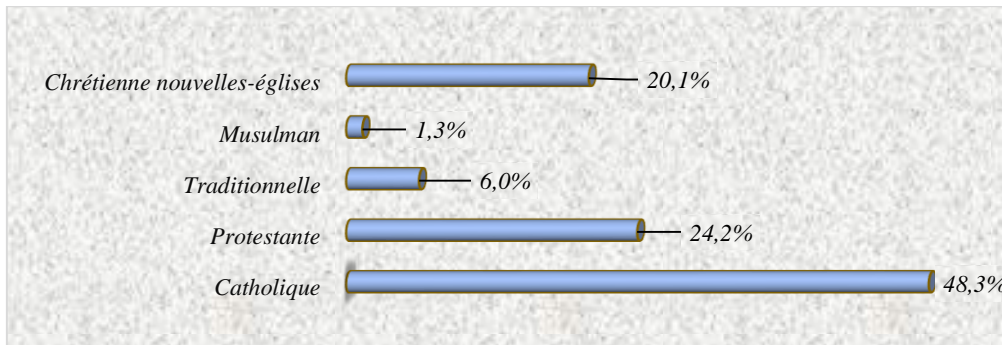
La figure précédente nous permet de voir que l'échantillon est majoritairement composée de femmes, ces dernières représentent 59% (88 femmes) de l'échantillon tandis que les hommes représentent 41%(61 hommes).

**Figure 8** Répartition et caractéristiques de la population selon Situation professionnelle



Nous constatons ici que les étudiants constituent la plus grande part de notre échantillon, soit 40% suivis des chômeurs (20%), puis des travailleurs, des fonctionnaires et enfin des retraités

**Figure 9** : Répartition et caractéristiques de la population selon la religion



La répartition suivant la religion est donnée par la figure ci-dessus. Près de la moitié des enquêtés, soit 48,3% sont catholiques, tandis que la part des musulmans est juste de 1,3% et celle de ceux pratiquant la religion de leurs ancêtres(traditionnelle) est 6%.

**Tableau 11**: Répartition selon leur connaissance ou non de l'akus

	Oui	Non	Total
Nombre de participants	145	5	150
Pourcentage	96%	4%	100%

**Tableau 12** : conscience de la discrimination femme/homme dans l'akus

	Oui	Non	Total
Nombre de participants	150	0	150
Pourcentage	100 %	0 %	100%

#### 5.4.3. Calculs des moyennes selon les items



**Tableau 13:** calculs des moyennes par item pour la variable Représentation sociale

dimensions	items	totallement en désaccord	en désaccord	neutre	d'accord	totallement d'accord	Total
attitude	Je préfère rester pour certaines raisons rester loin des veuves	38,3	15,4	20,8	20,1	5,4	100,0
	Je n'affectionne pas vraiment les contacts physiques avec les veuves	8,1	18,1	22,1	17,4	34,2	100,0
	Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir pitié des veuves	45,0	15,4	14,8	14,1	10,7	100,0
information	Selon la tradition les veuves doivent être maltraitées pendant le veuvage	10,7	13,4	22,8	15,4	37,6	100,0
	Les veuves sont généralement accusées du décès de leurs maris	19,5	11,4	10,7	26,2	32,2	100,0
	Les veuves doivent passer absolument par le rite de veuvage, au cas contraire elles exposent la famille à toutes sortes de malheurs	17,4	2,7	20,8	24,8	34,2	100,0
	Les veuves ne sont plus vraiment capables de prendre soin des enfants	28,2	18,8	26,8	18,1	8,1	100,0
stéréotype	Les veuves sont entourées par la mort et le malheur	10,1	12,8	15,4	23,5	38,3	100,0
	Quand j'entends parler des veuves je pense à la sorcellerie	18,1	10,7	26,2	39,6	5,4	100,0
	Les veuves font généralement penser à la solitude	12,8	17,4	22,1	29,5	18,1	100,0
	la veuve n'est plus utile pour sa belle famille	32,9	16,8	21,5	23,5	5,4	100,0
	les veuves sont généralement des personnes tristes	22,1	11,4	18,8	25,5	22,1	100,0

Le present tableau présente les moyennes des réponses des participants par rapport au questionnaire. On constate que les individus sont en grande partie en total désaccord avec le fait de rester loin des veuves, mais refusent les contacts réguliers avec ces dernières. Les résultats mis en évidence ici confirment les résultats obtenus de l'exploration du contenu des RS.

**Tableau 14:** calculs des moyennes par item pour la variable discrimination

dimensions	items	totalement en désaccord	en désaccord	neutre	d'accord	totalement d'accord	Total
agression	Je pense qu'il est tout à fait normal que la veuve subisse un traitement un peu plus sévère que celui du veuf	18,8	14,1	18,8	36,9	11,4	100,0
	dans la majeure partie des cas, les veuves ont quelque chose à avoir avec la mort de leur défunt mari, tandis que les veufs ne sont quasiment jamais responsables de la mort de leurs conjointes	22,1	14,8	17,4	36,2	9,4	100,0
	Les paroles qui paraissent pour des injures et accusations pendant le rite sont justifiés pour la veuve, pas vraiment pour le veuf quand on regarde au fond	11,4	23,5	20,8	18,1	26,2	100,0
	les veuves sont différentes des autres femmes	20,8	19,5	16,8	20,1	22,8	100,0
fuite	J'ai du mal à rester pendant longtemps en présence d'une veuve que d'un veuf	18,8	15,4	22,1	37,6	6,0	100,0
	J'avoue que je préfère ne pas rester trop longtemps près d'une veuve, on ne sait jamais, ce qui n'est pas le cas en vers le veuf	20,1	14,1	38,3	22,1	5,4	100,0
rejet	Des raisons claires peuvent expliquer d'Anna(la veuve) soit mise à l'écart par sa famille, par rapport à Paul(veuf)	32,9	16,1	19,5	25,5	6,0	100,0
	C'est inscrit dans la coutume, au village on écarte la veuve des affaires de la communauté, pourtant veuf ou pas, l'homme a toujours son mot à dire	18,8	19,5	17,4	24,8	19,5	100,0

Le present tableau présente les moyennes des réponses des participants par rapport au questionnaire. On constate que les individus sont d'accord avec le fait de traiter les veuves plus sévèrement que les veufs, mais aussi s'accordent régulièrement avec des actes de discrimination.

**Tableau 15:** calculs des moyennes pour les items annexes

items	totallement en désaccord	en désaccord	neutre	d'accord	totallement d'accord	Total
La durée du veuvage doit être largement plus longue pour la veuve que pour le veuf	24,8	16,1	20,8	20,1	18,1	100,0
Je trouverais étrange de voir Anna très prochainement marié, tandis que pour Paul ce ne serait pas très étrange.	21,5	16,1	22,8	16,8	22,8	100,0
les veufs sont différents des autres hommes	24,8	13,4	23,5	23,5	14,8	100,0
La belle famille du veuf a encore besoin de lui, ce n'est pas vraiment le cas pour la veuve	23,5	12,8	26,2	24,8	12,8	100,0

Ces items permettent de comprendre certaine particules spécifiques. Elles sont qualifiées d'annexes puisque liées à ceux qui sont mis en exergue dans le calcul de la corrélation.

#### 5.4.4. Résultats du test de khi-deux pour chaque hypothèse

**Tableau 16:** presentation des p-value de la corrélation entre le stereotype et la fuite

FUITE	J'ai du mal à rester pendant longtemps en présence d'une veuve que d'un veuf	J'avoue que je préfère ne pas rester trop longtemps près d'une veuve, on ne sait jamais, ce qui n'est pas le cas en vers le veuf
<b>STEREOTYPES</b>		
Les veuves sont entourées par la mort et le malheur	,000	,000
Quand j'entends parler des veuves je pense à la sorcellerie	,000	,000
Les veuves font généralement penser à la solitude	,000	,000
la veuve n'est plus utile pour sa belle famille	,000	,000
les veuves sont généralement des personnes tristes	,676	,018

**Tableau 17:** presentation des p-value de la corrélation entre l'information et le rejet stereotype et la fuite

<b>REJET</b>	Des raisons claires peuvent expliquer d'Anna (la veuve) soit mise à l'écart par sa famille, par rapport à Paul (veuf)	C'est inscrit dans la coutume, au village on écarte la veuve des affaires de la communauté, pourtant veuf ou pas, l'homme a toujours son mot à dire
<b>INFORMATION</b>		
Selon la tradition les veuves doivent être maltraitées pendant le veuvage	,000	,000
Les veuves sont généralement accusées du décès de leurs maris	,369	,376
Les veuves doivent passer absolument par le rite de veuvage, au cas contraire elles exposent la famille à toutes sortes de malheurs	,000	,000
Les veuves ne sont plus vraiment capables de prendre soin des enfants	,000	,001

**Tableau 18:** presentation des p-value de la corrélation entre l'attitude et l'agression

<b>ATTITUDE</b>	Je préfère rester pour certaines raisons loin des veuves	Je n'affectionne pas vraiment les contacts physiques avec les veuves	Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir pitié des veuves
<b>AGRESSION</b>			
Je pense qu'il est tout à fait normal que la veuve subisse un traitement un peu plus sévère que celui du veuf	,000	,000	,000
dans la majeure partie des cas, les veuves ont quelque chose à avoir avec la mort de leur défunt mari, tandis que les veufs ne sont quasiment jamais responsables de la mort de leurs conjointes	,000	,000	,000
Les paroles qui paraissent pour des injures et accusations pendant le rite sont justifiées pour la veuve, pas vraiment pour le veuf quand on regarde au fond	,000	,000	,000
Les veuves sont clairement différentes des autres femmes	,000	,000	,000

On peut constater inévitablement que toutes les p-value sont Presque nuls donc inférieures 0.05(seuil).

**Tableau 19:** croisement entre des variables sexe et age, et la VD

<b>SEXE et AGE</b>	<b>sexe</b>	<b>âge</b>
<b>DISCRIMINATION</b>		
Je pense qu'il est tout à fait normal que la veuve subisse un traitement un peu plus sévère que celui du veuf	,385	,208
dans la majeure partie des cas, les veuves ont quelque chose à avoir avec la mort de leur défunt mari, tandis que les veufs ne sont quasiment jamais responsables de la mort de leurs conjointes	,699	,031
Les paroles qui paraissent pour des injures et accusations pendant le rite sont justifiés pour la veuve, pas vraiment pour le veuf quand on regarde au fond	,712	,675
Les veuves sont clairement différentes des autres femmes	,748	,160
J'ai du mal à rester pendant longtemps en présence d'une veuve que d'un veuf	,629	,009
J'avoue que je préfère ne pas rester trop longtemps près d'une veuve, on ne sait jamais, ce qui n'est pas le cas en vers le veuf	,348	,111
Des raisons claires peuvent expliquer d'Anna (la veuve) soit mise à l'écart par sa famille, par rapport à Paul (veuf)	,541	,759
C'est inscrit dans la coutume, au village on écarte la veuve des affaires de la communauté, pourtant veuf ou pas, l'homme a toujours son mot à dire	,381	,091

On peut constater que ni l'âge ni le sexe n'ont un rôle à jouer par rapport aux résultats de la VD, ce qui exclut que l'on prenne en compte ces variables dans nos interprétations.

**Chapitre 6 :**  
**analyse et discussion des**  
**résultats**

La section qui précède avait pour objectif de présenter les résultats que nous avons obtenus dans notre investigation. Celle-ci vise l'explication, la clarification de ces derniers résultats. Nous voulons préciser que cette étude étant de type mixte, donne lieu à des résultats de nature qualitative et quantitative.

### **6.1. Manifestations de la discrimination pendant l'akus.**

Avant de mener une étude qui vise pour objectif de « comprendre et expliquer le lien entre les représentations sociales des veuves chez les Beti et la discrimination de la femme pendant l'*akus*. », il est tout à fait cohérent d'exposer dans un premier temps les manifestations de cette discrimination, ainsi que les conséquences qui les suivent. Nous pensons que c'est bien là que se situe la base du débat, car s'il n'y a pas de manifestations de discrimination objectivement observables, ni de conséquences dommageables, il n'y a pas de problème de fond. Toutefois, nous ne nions pas que les médias aient souvent fait le rapport d'un certain nombre d'informations sur la question, ceci étant, les caractéristiques de la science moderne exigent de la rigueur en ce qui concerne la collecte des données empiriques (Mvessomba, 2013). En d'autres termes nous trouvons nécessaire d'employer des mécanismes systématiques, propres à la méthodologie en sciences sociales, en psychologie en particulier, d'autant plus pour une thématique originale en psychologie sociale.

Ainsi, nos moyens ont permis de comprendre que les veuves acceptent d'effectuer l'*akus* traditionnel, justement par crainte de la tradition qui relève de leurs croyances et leur idéologie. En effet, ne pas exécuter cette pratique revient à exposer la famille à toutes sortes de malheurs. C'est ainsi qu'elle pense que « *C'est la coutume, si on ne fait pas ça, la famille va souffrir avec la mort, et tout ça, les malheurs en fait* ». Ce qui précède rejoint les conclusions de Clément cité par Nghah Essomba (2017, p. 66). Ce dernier affirme que les individus s'appuient sur leurs croyances, qui engendre par ailleurs « des actions et des pensées ». Ensuite, les veuves pensent que se donner à cette pratique participent à convaincre les autres membres de la famille qu'elles ne sont en aucun cas responsables du décès de leur défunt mari. Par ailleurs, c'est une marque de respect, et d'amour en l'endroit du défunt.

Si les veuves prennent part à l'*akus*, de gré ou de force, il est à noter que les raisons pour lesquels elles se plaignent régulièrement sont multiples. Entre autre, elles subissent des humiliations marquées par des injures, des accusations, de la violence physique. Elles déclament une atteinte grave à leur pudeur. Par ailleurs, l'*akus* exige des veuves de payer de lourds tributs, sans tenir compte de leur détresse financière du moment. A titre illustratif on note des paroles telles que : « *il faut payer le veuvage à tes belles sœurs, beaux-frères ça coûte très cher selon qu'ils te taxent le prix, 3, tu dois absolument faire à manger à ta belle-famille* ».

Ceci étant, tout ce qui précède donne lieu à des conséquences telles que : des maladies chroniques, à titre illustratif : « *mes problèmes des nerfs ci, ont commencé en ce moment. Je reste comme ça, une partie de ma tête commence à me faire mal, je fais bouillir les feuilles de corossol, je bois, ça baisse* » ; les pratiques de sorcellerie : « *il paraît même que pendant mes biwaren [moyen de purification] on a utilisé des mauvaises herbes pour me faire du mal, rien ne marchait plus dans ma vie, c'est le prêtre qui m'a délivré de ces bêtises* » ; le traumatisme ; des conflits en justice ; la rupture familial, parlant de sa belle-famille une participante déclare : « *Comment peut-on expliquer aux enfants, pour qu'ils aiment encore ces gens-là ?* » ; la délinquance des enfants ; le sentiment d'abandon social ; les regrets ; la perte de l'estime de soi ; l'alcoolisme : « *J'ai commencé à boire, tout le temps, ça m'aidait à oublier un peu mes problèmes, même si on me voyait comme une fausse femme, les injures et tout ça. Mes enfants même n'ont plus mon temps. C'est depuis que je suis ici avec mes sœurs et le délégué que je laisse déjà, un peu la boisson petit à petit* ». Ces précédents résultats sont semblables à ceux de Bastart (2012) qui s'intéresse aux conséquences de la discrimination sur les discriminés. Ce dernier a relevé à l'issue de son étude que les discriminés font face au rejet social, aux maladies cardio-vasculaires (Krieger, Sidney, & Coakley cité par Bastart, 2012), à la dépendance au tabagisme, aux troubles psychiatriques (Landrine, Klonoff, Corral, Fernandez, & Roesch cité par Bastart, 2012, p.10), à la dépression, l'anxiété et la tendance à la somatisation, principalement pour les femmes.

Ceci étant, la discrimination fait bien référence au traitement inégalitaire. D'où la nécessité d'investiguer sur l'expérience des hommes, les veufs, par rapport à l'akus. Selon les résultats qui en ressortent l'akus pour les hommes se révèlent être régulièrement une sorte de formalité. Il n'y a pas de contrainte explicite à passer par toutes les exigences du rite, ni même de le réaliser en un mot. Un participant affirme sur la question de savoir s'il s'est senti rejeté ou agressé pendant l'akus : « *Non vraiment pas. Tout le monde me soutenait, j'étais bien entouré en fait. Pendant des moments avec les gens j'oubliais un peu parfois...* ». Ainsi on peut dire à la comparaison de ces deux situations que les veuves sont discriminées pendant l'akus par rapport aux veufs. Ce qui se rapproche de Tjouen (2012, p. 162) qui relève que « la coutume africaine repose sur une discrimination à l'égard de la veuve ».

Dès lors, rappelons que notre hypothèse postule qu'il existe un lien significatif entre les représentations sociales des veuves Chez les Beti et la discrimination de la femme pendant l'Akus chez les Beti.



## 6.2. Les RS des veuves chez les **Beti** et discrimination

Le premier questionnaire que nous avons passé met en évidence les associations libres et des questions ouvertes. Par rapport à la structure des RS, qui notons-le s'est imposée dans l'ordre des nécessités (*cf.* Tableau 8), on peut voir :

### ➤ Le noyau central

Cette section représente les éléments les plus souvent évoqués et les plus importants aux yeux des participants. En réalité, les éléments les plus souvent mentionnés et les plus importants aux yeux des participants sont « la solitude » et « la tristesse ».

### ➤ Les éléments de contraste

La section des éléments de contraste quant à elle fait référence à « des éléments ayant un rang élevé, mais ayant été évoqués par peu de participants ». On peut voir apparaître des éléments tels que : pleurs, douleur, source de malheurs, sorcières, en tant que caractéristiques de la veuve. On remarque à première vue que ces éléments rejoignent ceux qui sont évoqués dans le noyau central.

### ➤ La première périphérie

La première périphérie met en évidence les éléments à forte fréquence avec un faible rang moyen. Cette section laisse apparaître comme seul concept celui de la mort. En d'autres termes, partant du principe de la forte fréquence d'apparition de ce concept, les veuves font penser à la mort.

### ➤ La deuxième périphérie

Cette dernière section expose les éléments ayant obtenu les plus faibles fréquences et rang moyen. Elle présente quatre éléments, à savoir : le deuil, la souffrance, le veuvage et le décès.

On constate à première vue que les éléments centraux, et ceux de contraste sont particulièrement des stéréotypes qui décrivent la veuve elle-même. De manière caricaturale on peut dire que les participants se représentent la veuve comme étant une personne seule, triste qui manifeste sa douleur par les pleurs. Elle serait potentiellement une sorcière et aussi une source de malheurs. L'analyse de la périphérie met en évidence l'association de la veuve aux réalités propres à la mort et accessoirement au rite funéraire qui va avec. Ces résultats s'inscrivent dans la logique de la structuration des RS selon les systèmes central et périphérique. Notamment, la logique de Vergès citée par Gaymard et Joly (2012), précise que « la fréquence et le rang d'apparition des termes » sont les critères de base de la construction de la structure

de la RS. Cet aboutissement rejoint la description d'Abric cité par Gaymard (2021, p. 92) ; Ebalé Moneze (2001, pp.29-30) qui affirme à ce propos que « la représentation sociale comprend des éléments centraux. Il ne s'agit pas dans son optique d'une centralité quantitative, mais d'une centralité qualitative et structurale qui constitue un noyau central ». Abric (2001, p. 83) ajoute d'ailleurs que le noyau central constitue « la tête ou le cerveau de la représentation, le système périphérique en constitue le corps et la chair. Son rôle est essentiel et peut être résumé en cinq fonctions ».

Ceci étant les questions ouvertes ont donné des résultats un peu précis par rapport au contenu des RS tel que nous l'avons défini.

Notre hypothèse spécifique n°1 postule que « les stéréotypes portés à l'endroit des veuves chez les Beti ont un lien avec la fuite vis-à-vis de la femme pendant l'Akus. ». Le résultat du test de cette hypothèse est de  $P < 0.05$ . A cet effet on rejette automatiquement  $H_0$  qui stipule qu'il n'y a pas de lien entre les deux modalités, au profit de  $H_1$  qui argue le contraire. En d'autres termes, il existe un lien significatif entre les stéréotypes portés à l'endroit des veuves chez les Beti et la fuite vis-à-vis de la femme pendant l'Akus.

Les veuves se réunissent en association, du fait de leurs similitudes et de leurs attentes, elles partagent une identité sociale. C'est ce qu'Ellemers cité par Mangin (2015, p. 13) affirme dans la mesure où « les individus peuvent se définir eux-mêmes et les autres en tant que membres de groupes sociaux ». S'il est vrai qu'elles se considèrent elle-même comme formant un groupe social particulier, celui des veuves (endogroupe), les autres constituent en quelque sorte le groupe des non-veufs (exogroupe). Ceci étant, cette catégorisation est sujette à certaines opérations psychologiques à l'instar de la formation de stéréotypes. Dans ce sens, Tajfel, Billig, Bundy et Flament cité par Lacassagne et al. (2001) ont montré que cette opération découle en effet sur la formation de stéréotypes, et de discrimination. D'après nos résultats, les Beti partagent des stéréotypes en vers les veuves à savoir qu'elles sont : seul (neutre), sorcière (négatif), folle (négatif), triste (neutre), source de malheur et de mort (négatif). Justement, Jeanne (2007) à l'issue de ses travaux, catégorise les veuves comme appartenant au groupe des « *miserabiles personae* », les personnes misérables. Mais aussi comme étant des *vetulae* « femmes âgées menaçantes et dangereuses ». De tels stéréotypes qui conduisent à la discrimination que l'on peut observer. Tandis que l'homme qui perd sa femme, et devient veuf ne semble pas faire l'objet d'une catégorisation spécialement différente des autres hommes, la femme devenant veuve fait face à une catégorisation distincte. Ceci n'est pas une affirmation gratuite, mais le résultat d'un des items de notre questionnaire, à double facette d'une part « les veuves sont différentes des autres femmes » la plus grande moyenne des participants est de  $M =$

22,8 à « totalement d'accord» et de l'autre côté, tandis que pour la face « les veufs sont différents des autres hommes » la plus grande moyenne des participants est de  $M= 24,8$  à totalement en désaccord.

Deuxièmement, « les informations qui circulent sur les veuves expliquent le rejet de la femme pendant l'Akus». Le résultat du test de cette hypothèse est de  $P<0.05$ . A cet effet on rejette automatiquement  $H_0$  qui stipule qu'il n'y a pas de lien entre les deux modalités, au profit de  $H_1$  qui argue le contraire. En d'autres termes, il existe un lien significatif entre les informations qui circulent sur les veuves et le rejet de la femme pendant l'Akus.

Il en résulte de notre investigation que les principales informations qui circulent par rapport aux veuves chez les Beti sont telles que : Les veuves sont responsables de la mort de leur mari, elle ne sont intéressées que par l'héritage laissé par ce dernier, mais aussi elles veulent à tout prix en priver les parents du défunt. En suite pour les Beti, les veuves doivent absolument passer par le rite de veuvage, et surtout le rite doit nécessairement être rude pour les femmes. Ces différentes informations jouent un rôle en tant que justification de la discrimination. En d'autres termes, les individus se servent des informations que l'on a relevées plus haut pour justifier le rejet de la veuve pendant l'akus. Ce qui précède rejoint les résultats de Crandall et Eshleman (2003) qui démontre que les informations servent de justification aux individus par rapport aux comportements discriminatoires. Notons tout de même que ces résultats (de Crandall et Eshleman (2003)) ont connu des critiques par rapport à leurs limites, notamment, celle de Delroisse et *al.* (2012, p. 79) qui relève que « Malgré le caractère élégant de leur raisonnement, Crandall et Eshleman ne précisent malheureusement pas quel type d'information peut faire office de justification dans la discrimination ». A cet égard, notre étude ayant à cœur de répondre à cette préoccupation, permet de penser que ces informations sont principalement : des expériences empiriques relatées et la tradition (notamment orale), qui véhiculent toutes sortes d'accusations que nous avons exposé. A propos de la tradition telle que nous la pointons du doigt, Kalampalikis (2019, p. 36) précise qu' «elle-même est un processus de transmission de représentations que chaque génération s'approprie et réinvente.»

Troisièmement « les attitudes élaborées vis-à-vis des veuves chez les Beti expliquent l'agression en vers la femme pendant l'Akus ». Le résultat du test de cette hypothèse est de  $P<0.05$ . A cet effet on rejette  $H_0$  qui stipule qu'il n'y a pas de lien entre les deux modalités, au profit de  $H_1$  qui argue le contraire. En d'autres termes, il existe un lien significatif les attitudes élaborées vis-à-vis des veuves chez les Beti et l'agression en vers la femme pendant l'Akus. Les Beti adoptent principalement deux types d'attitudes envers les veuves à savoir : les attitudes d'évitement, et de pitié. En effet ces attitudes sont liées à des émotions qui donnent lieu aux

comportements qui vont avec, précisément les injures, les intimidations, la violence physique, l'abandon, la négligence. Ce qui est assimilable aux résultats d'Allport cité par Mangin (2015) qui décrit la discrimination en tant qu'un processus qui va d'un antagonisme verbal, en suite l'évitement, les attaques physique, et enfin, l'extermination. Il faut comprendre que les veuves représentent un obstacle, une menace vis-à-vis de la belle-famille, par rapport aux biens, l'héritage du défunt mari. Cela nous rapproche de la logique de Klein et *al.* (2018) qui donnent les incidences de la perception des membres de l'exogroupe en tant que menace intégrée. Il y'a l'implication de la colère en tant qu'émotion qui peut expliquer les injures, les intimidations, la violence physique. C'est ce que Frijda ; Scherer, cité par Nugier (2009, p. 13) expliquent. Notre perception des autres groupes sociaux s'accompagnent d'émotions qui elles-mêmes débouchent sur une « tendance au comportement ». Dans cette même lancée, nous notons que le fait que les veuves soit vu en tant que source de malheur, se marie bien avec les recommandations qui prescrivent de ne pas les toucher, les regarder, etc. comme si leur condition était contagieuse. Ce qui explique en effet l'évitement, le rejet. Enfin, rappelons que parmi les stéréotypes liés à la perception de la veuve, il y'a celui de sorcière, hors il faut questionner la conception de la sorcellerie en tant que telle. Une sorcière communément perçue comme celle qui tue, « mange dans la sorcellerie » suscite à cet égard la peur et par conséquent la fuite. Ce qui précède entre en droite ligne avec la logique d'Aubé (2015) qui présente les profils : « obstacle-colère-agression », « contamination-dégoût-rejet », « sécurité physique-peur-fuite ».

Au vu des résultats du test de corrélation de ces trois hypothèses, on peut conclure avec une marge d'erreur de 5% qu'il existe un lien significatif entre les RS des veuves et la discrimination de la femme pendant l'akus. Tel que Mangin (2015, p.13) peut le conclure, « En fonction de ses représentations et de son système de croyances, l'individu dans une situation donnée, produit, des comportements particuliers. »

Au sujet du débat portant sur la conscience ou non de nos propres actes de discrimination, notre recherche expose le fait que les individus seraient bien conscient du traitement inégalitaire. En d'autres termes et dans le cadre de notre thématique, les participants semblent être conscients de leur propre discrimination envers les veuves pendant l'akus. Afin de mettre en évidence une question fermée (oui, non) qui demandait à savoir «Pensez-vous que les veufs soit mieux traité que les veuves pendant l'akus ? ». Résultat, 100% des participants ont conscience que les veuves sont traité différemment, moins bien que les veufs pendant l'akus. Une justification est cependant évoqué à savoir : « *C'est normal c'est pour qu'elle soit dure. Elle devient comme l'homme, il faut là préparer. Pourtant l'homme est habitué à gérer les situations* ». De manière générale on peut penser que les individus se rendent bien compte qu'ils discriminent, mais arguent que cela est bénéfique pour les discriminés. En d'autres termes on

discrimine X ou Y afin de lui rendre service. Ce qui précède est tout à fait différent des résultats de Dovidio et Gaertner cité par Aubé (2015, p. 14) qui affiche que les sentiments négatifs, et les actes du discriminateur sont «non conscients ». Une opposition qui suscite en nous une motivation dans la logique d'étudier l'influence de la dissonance cognitive sur la discrimination. Les individus conscients de leur comportement discriminatoire, ne réduisent-ils pas le conflit interne avec des justifications ?

En fin de compte, la culture influence le comportement humain, à ce titre, l'intérêt significatif accordé aux données culturelles est tout à fait justifié. A ce propos, Licata et Heine cité par Troadec (2013) expose l'« interdépendance dynamique » entre la psychologie humaine et la culture. Ce qui précède aura donc motivé notre volonté d'étudier un phénomène qui se dessine en psychologie sociale comme étant la discrimination. Ce précédent comportement a depuis des années suscité l'intérêt de nombreux psychologues sociaux. Ceci étant, le contexte particulier dans lequel nous investiguons fait indubitablement référence à la culture. En effet l'*akus* puisqu'il est question de ce cadre, reflète non seulement un rite, mais aussi toute la période de veuvage. Ce dernier représente la promesse de purification du veuf ou de la veuve, et même de toute la famille. Cependant cette pratique s'est retrouvée instrumentalisée à des fins égoïstes, et perverses, qui visent principalement à fragiliser la veuve. De la même façon que la perte du conjoint induit pour les femmes un changement de statut juridique et social beaucoup plus important que pour les hommes, l'expérience du veuvage semble affecter davantage, du moins extérieurement, l'identité féminine que l'identité masculine. Au vu de ces différents résultats que nous avons obtenu, nous pouvons dire que les objectifs que nous visions ont été en effet atteints. Nous exposons les RS des veuves chez les Beti dans un premier temps, ensuite nous mettons en évidence le lien entre ces RS et la discrimination de la veuve dans le contexte *akus*.

Le caractère pragmatique de la science moderne nous exige de proposer des solutions. A ce propos, Morin-Messabel, (2014). Propose la modification des représentations. Bourhis et Gagnon cité par Bourhis (s.d) quant à eux relèvent la possibilité de la combinaison de 4 approches permettant d'atténuer les préjugés et la discrimination. Il s'agit de : l'information et éducation ; des contacts intergroupes ; des approches sociocognitives et les interventions légales. Les pouvoirs publics ont investi sur la dernière approche qui tarde pourtant à donner des résultats voulu. Quant à la troisième approche dite sociocognitive, elle met en exergue trois mécanismes à savoir : la décatégorisation, recatégorisation, et la catégorisation croisée. Ceci étant nous pensons que les deux premières sont plus pratiques par rapport à notre situation. Selon Bourhis (s.d), les milieux de socialisation sont des cercles propices pour l'implantation de « programmes d'éducation interculturelle antiraciste pour aider les jeunes à acquérir de

nouvelles attitudes». Cette plateforme peut faciliter la transmission d'informations visant à donner une image moins négative des veuves. Ensuite la seconde approche favorise le contact entre les discriminés et les autres. Dans ce sens, il serait bénéfique de mettre sur pied des occasions qui mettent ensemble les veuves et les autres individus. La méta-analyse de Pettigrew et Tropp cité par Bourhis (s.d), précise que « Le contact intergroupe atténue les préjugés ».

Notre étude peut tout de même montrer quelques limites notamment : nous avons négligé la posture de la veuve vis-à-vis de sa belle-famille à la suite du décès de son mari. Celle-ci peut être le déclencheur de l'hostilité en vers elle. Toutefois si tel est le cas il faudrait se rassurer du nombre de fois où la veuve est la première à afficher un comportement déplorable.

Malgré ces manquements, on peut retenir quelques points qui constituent l'originalité de ce travail. Dans cette optique, nous étudions grâce à l'analyse psychosociale, en contexte camerounais une population sensible qui avait déjà fait l'objet d'analyse d'autres modèles scientifique, avec la sociologie au premier rang. Nous répondons aussi à la critique faite par Delroisse et *al.* (2012) en l'endroit de Crandall et Eshleman (2003), par rapport aux types d'informations qui peuvent servir de justification à la discrimination. Les expériences empiriques relatées et la tradition (notamment orale), font montre d'informations qui véhiculent toutes sortes d'accusations qui conduisent à la discrimination de la veuve. En outre la prescription d'Aubé (2015) relevait l'intérêt «d'interroger les participants à propos de comportements plus concrets dans des situations plus spécifiques de manière à ce qu'ils soient interprétés (ou pas) comme une possibilité de réparer le préjudice causé », en opposition avec les habitudes consistant à étudier la discrimination en ne tenant compte que des groupes et des espaces. Or dans la logique d'Aubé, nous étudions le comportement dans une situation spécifique que nous avons évoqué. Notons au passage que, par rapport à la théorie des émotions intergroupes spécifiquement, nous exposons des illustrations qui attachent une importance particulière aux déterminations sociales en contextes africains, mais aussi aux faits contextuels au moment où nous concevons ce travail, tels que la CAN, ou encore la qualification pour le mondial 2022 afin de faciliter davantage la compréhension.

Cette présente étude nous a par ailleurs ouvert l'esprit sur des perspectives. De façon plus détaillée, nous constatons que les individus même conscients de leur discrimination, ne renoncent pas à ce comportement. Ainsi nous suspectons la dissonance cognitive comme étant une potentielle variable explicative de la discrimination intergroupe. Ce qui pourrait faire l'objet d'une prochaine étude. En outre, nous pourrions entrevoir la possibilité de réaliser une étude comparative entre les Beti et un autre peuple camerounais. Afin d'explorer davantage la situation de la veuve, et les RS que l'on en fait sous un autre horizon, mais aussi de vérifier

davantage l'impact de ces RS sur le comportement de ces peuples, c'est en effet une autre approche de l'étude des RS.

## **CONCLUSION GENERALE**



Pour conclure, cette étude s'insère dans le cadre des rapports intergroupes, et aussi dans le prisme de la théorie des représentations sociales, quoiqu'il implique inévitablement certains autres paramètres tels que l'identité sociale, l'attribution causale notamment. En effet, des travaux ont contribué à démontrer l'impact déterminant des RS sur le comportement des communautés. C'est dans cette optique que nous voulions comprendre et expliquer la discrimination de la veuve pendant l'*akus*, en postulant l'hypothèse que ce comportement soit lié aux RS que cette population entretient vis-à-vis des veuves.

Le contexte dans lequel nous étudions le phénomène qui nous intéresse est celui d'une pratique rituelle inscrite dans la culture du peuple Beti. En effet, un constat fourni par des observations factuelles, et documentaires expose une différenciation sur le traitement des veufs/veuves pendant le rite et la période de l'*akus*. Ce traitement inégalitaire faisant de la veuve une victime fragilisée non pas seulement par la perte de son conjoint mais aussi par les sévices qui lui sont réservés principalement par sa belle-famille, impactant alors sur sa santé physique et psychologique.

Nous situant dans une approche ethnographique de l'étude des RS, il était question dans un premier temps de ressortir le contenu de ces RS, avant de pouvoir en étudier le lien avec notre variable comportementale qui n'est autre que la discrimination. En psychologie sociale la discrimination est décrite par Dovidio et Gardener (1986) comme étant: un «comportement négatif à l'égard des membres d'un exogroupe vis-à-vis duquel nous entretenons des préjugés». A partir du moment où elles se réunissent en association, etc. les veuves constituent une catégorie de personne qui partage une certaine identité, et font par conséquent face une appréciation de la part des autres. L'opérationnalisation de ce comportement en tant que variable grâce à Aubé (2015) donne lieu à trois modalités sur lesquels nous nous sommes appuyés à savoir l'agression, la fuite, le rejet. Tandis que cette opération vis-à-vis des RS, quoique basé sur la formulation de Moscovici (1961) a quelque peu connu une adaptation liée à la configuration de notre thématique qui met l'accent sur certains éléments particuliers. C'est ainsi que nous avons étudié le contenu des RS selon les attitudes, les stéréotypes et les informations sur l'objet.

Notre procédé méthodologique suivant sa caractérisation en tant qu'étude mixte, a fait recours aux outils de collecte et d'analyse, qualitatifs et quantitatifs. En effet nous avons mis à profit un *focus group*, des entretiens, un questionnaire d'association libre et un questionnaire classique. Ce dernier était alors composé d'une part d'items provenant du résultat de l'exploration du contenu des RS chez les Beti et d'autres part d'un test de situation ou de discrimination, administré à 150 participants. Les données recueillies ont été traitées par le test

de Khi<sup>2</sup>, grâce au logiciel SPSS. Les résultats ont révélé que les trois hypothèses spécifiques (Hs1, Hs2, Hs3) formulées ont été validées, étant donné que  $P < 0.05$ . Ce qui nous amène à tirer la conclusion suivante : il existe un lien significatif entre les RS des veuves et la discrimination de la femme pendant l'*akus*. Nos résultats ont été expliqués principalement par la théorie des RS (Moscovici, 1961).

Parvenue au terme de cette étude. Il est nécessaire de mettre en évidence des limites de notre investigation. Notamment, nous avons négligé la posture, l'attitude, de la veuve elle-même à la suite de la mort de son mari. A ce propos, on pourrait se demander comment se comporte-t-elle en vers la belle-famille après la mort de son mari ? On se rend compte de manière empirique que certaines sont les premières à se mettre sur la défensive, afin de défendre en quelque sorte les biens laissés par le défunt mari. Ainsi, si la belle-famille fait le constat d'une quelconque hostilité de la veuve à son égard, on peut comprendre que la discrimination pendant l'*akus* en soit la suite logique, tant cette dernière (belle-famille) peut davantage croire que la veuve se serait en effet débarrassée de leur parent pour ces biens.

En outre, cette étude ouvre sur des perspectives. Notamment l'examen de l'influence de la dissonance cognitive sur la discrimination. Aussi la possibilité de réaliser une étude comparative entre les Beti et un autre peuple camerounais, les Bamilékés à titre illustratif. Ce qui permettrait davantage non seulement d'explorer la situation de la veuve, et les RS que l'on en fait sous un autre horizon, mais aussi de vérifier davantage l'impact de ces RS sur le comportement de ces peuples.

Sur le plan scientifique, notre travail milite en faveur des RS en tant qu'explication des discriminations sociales. Par ailleurs il peut contribuer à exposer avec un regard scientifique de la situation des veuves, afin de réduire les souffrances dont elles sont victimes, et propulser des stratégies qui permettent en même temps de protéger le patrimoine culturelle. D'autant plus qu'il nous revient que l'*akus* en soit n'est pas négatif, bien au contraire, mais ce sont les gens qui en font un mauvais usage, et qui l'instrumentalisent.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- Abrams, D. et Hogg, M. A. (2004). Metatheory: lessons from social identity research. *Personality and social psychology review*, 8(2), 98-106. [https://doi.org/10.1207/s15327957pspr0802\\_2](https://doi.org/10.1207/s15327957pspr0802_2)
- Abric, J-C. (2001). L'approche structurale des représentations sociales : développements récents. Laboratoire de psychologie sociale, université de Provence, Aix-en-Provence. *Psychologie et société*. 4. 81-106
- Aubé, B. (2015). *De la perception sociale à la discrimination: une contribution à l'étude des déterminants précoces des comportements discriminatoires*. [Thèse de Doctorat, Psychologie. Université de Bordeaux.]. tel-01272593
- Abomo-Maurin, M.-R. (2013). Les descendants d'Afri Kara à la recherche de la terre promise : le mythe fondateur fang-boulou-beti. *Études littéraires africaines*, (36), 61–73. <https://DOI.org/10.7202/1026335ar>
- Albert, J-P. (1999). Les rites funéraires. Approches anthropologiques. *Les cahiers de la faculté de théologie*. 141-152. halshs-00371703
- Allard-Huver, F. (2019). *Lippmann (Walter)*. Publicationnaire. <http://publicationnaire.humanum.fr/notice/lippmann-walter/>
- Apostolidis, T., Duveen, G. & Kalampalikis, N. (2002). Représentations et croyances. *Psychologie & Société*, 5, 7-11
- Association Francophone pour les Soins Oncologique de Support. (2018). Le deuil. Référentiel inter régionaux en soins oncologiques de support.
- Autin, F. (2010). *La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner*. Préjugés & Stéréotypes. <https://www.prejugesstereotypes.net/./autinIdentiteSociale.pdf>.
- Bacqué, M-F. (2019). Le processus psychique du deuil. *Santé mentale*, 2 (235), 22-29. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03692666>
- Banque Africaine de Développement (2014). *Journée internationale de la femme 2014* — Note de synthèse.
- Bastart, J. (2012). *La détection de la discrimination par un observateur : Le rôle de la catégorisation sociale du discriminateur et de la victime et de la légitimité du comportement du discriminateur*. [Thèse de Doctorat, Université de Grenoble]. Hal-inria. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01557656>
- Benedetto, P. (2007). *Méthodologie pour psychologues*. De Boeck
- Berjot, S. & Delelis, G. (2014). *27 grandes notions de la psychologie sociale*. Dunot

- Bernoussi, M. & Florin, A. (1995). La notion de représentation : de la psychologie générale à la psychologie sociale et la psychologie du développement. *Enfance*, 1, 71-87. <https://doi.org/10.3406/enfan.1995.2115>
- Bihl, L. & Chauvaud, F. (2018). Les veuves : joyeuses, désespérées et terrifiantes : Perceptions et représentations. *Sociétés & Représentations*, 2 (46), 9-12. DOI 10.3917/sr.046.0009.
- Bikoi, B. (2009). *Représentation sociale de l'administration publique camerounaise et faible implication organisationnelle des fonctionnaires*. [Mémoire de master, Université de Yaoundé I]. [memoireonline.com](https://www.memoireonline.com). <https://www.memoireonline.com/m-Representation-sociale-de-ladministration-publique-camerounaise-et-faible-implication-orga1.html>
- Bingono, E. (2011). La théorie du noyau central : entre continuité des représentations collectives et de la spécificité de la psychologie sociale. *Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Éducation* [www.la-recherche-en-education.org](http://www.la-recherche-en-education.org), 6, 21-38
- Biya, P. (2011). *Mon Programme Electoral pour l'élection présidentielle de 2011 « Des grandes Ambitions aux Grandes Réalisations » : Une Nouvelle Dynamique !* Maroua, Cameroun.
- Blandin, C. (2017). Le web : de nouvelles pratiques militantes dans l'histoire du féminisme ? *La Découverte « Réseaux »* 1 (201), 9-17. <https://doi.org/10.3917/res.201.0009>
- Bonetto, E. (2019). *Représentations Sociales et Identité Sociale : Le Rôle des Représentations Sociales et de leur Structure dans l'Affiliation*. [Thèse Université - UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines ED 356]. Cognition, Langage, Education.
- Boudon, R. (1993). L'explication cognitiviste des croyances collectives. *Cahiers de recherche sociologique*, (21), 143–162. <https://doi.org/10.7202/1002223a>
- Bourion, C. (2005). Le concept de représentation mentale. *Revue internationale de psychosociologie*, 11 (25), 21-38. <https://doi.org/10.3917/rips.025.0021>
- Bourhis, R. (S.d). *Comment réduire les préjugés et la discrimination ?* Université du Québec à Montréal (UQAM).
- Bottom & Kong. (2012). The casual cruelty of our prejudices”: on walter lippmann’s theory of stereotype and its “obliteration” in psychology and social science. *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 48(4), 363–394. <http://doi.org/10.1002/>
- Bureau international du Travail. (2015). Les peuples autochtones au Cameroun Guide à l'intention des professionnels des médias. Organisation internationale du Travail. Cameroun
- Burnier, F & Pesquié, B. (2007). Test de discrimination et preuve pénale. *La Documentation française « Horizons stratégiques »* 3 (5). 60-67, <https://doi.org/10.3917/hori.005.0060>

- Bussièrès, L. (2007). Rites funèbres et sciences humaines : synthèse et hypothèses. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 3(1), 61-139
- Briand, C. & Larivière, N. (2014). Les méthodes de recherche mixtes illustration d'une analyse des effets cliniques et fonctionnels d'un hôpital de jour psychiatrique. Dans Corbière, C. & Larivière, N. (dirs), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*. Presses de l'Université du Québec
- Caradec, V. (2001). Le veuvage, une séparation inachevée. *Terrain Anthropologie & sciences humaines Collection Ethnologie de la France Cahiers d'ethnologie de la France*, Rester liés Dossier thématique, 69-84. <https://doi.org/10.4000/terrain.120336>.
- Caradec, V. (2007). L'expérience du veuvage. *Gérontologie et société*, 2 (121), 179-193. <https://doi.org/10.3917/g.s.121.0179>.
- Chappe, V-A. (2013). *L'égalité en procès: sociologie politique du recours au droit contre les discriminations au travail*. [Thèse de doctorat, École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan]. tel-00977374
- Choffat, A. (2022). *Journée des droits des femmes 2022 : quels chiffres sur les inégalités femmes-hommes ?* Linternaute. Consulté le 27 Mai 2022. <https://www.linternaute.cm/journees/>
- Citot, v. (2016). La mort comme problème anthropologique, politique, existentiel et ontologique. *Le Philosophoire*, 1(45), 5-7. <https://doi.org/10.3917/phoir.045.0005>
- Claude, F. (2014). *Les représentations sociales des inégalités par les élèves de sciences économiques et sociales selon leur milieu d'origine*. [Mémoire de master, L'université Toulouse 1- Capitole]. Dante. <https://dante.univ-tlse2.fr/s/fr/item/659>
- Compan, S. (2015). *Deuil pathologique ou pathologie du deuil ?* [Thèse de doctorat, Université de picardie jules verne]. Dumas
- Crandall, C. & Eshleman, A. (2003). A justification-Suppression Model of the Expression and Expérience of prejudice. *Psychological Bulletin*, 129 (3), 414-446. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.3.414>
- Cudré-Mauroux, A. (2009). *Personnel éducatif et comportements-défis de personnes présentant une incapacité intellectuelle: Implication de l'attribution causale et expression du sentiment d'efficacité personnelle dans le processus de stress transactionnel*. [Thèse de doctorat, Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse)]
- CGLU. (S.d). Objectifs de développement durable ce que les gouvernements locaux doivent savoir. <https://www.uclg.org>

- Dacher, M. (1976). Thomas, Louis-Vincent.- Anthropologie de la mort. *Cahiers d'études africaines*, 63 (64), 648-649
- Danic, I. (2006). La notion de représentation pour les sociologues. Premier aperçu. *RÉSO-UNIVERSITÉ RENNES II ESO- UMR6590*, 25, 29-32
- Davis D., Phillip R. Shaver & Vernon, M. (2004). Attachment Style and Subjective Motivations for Sex Personality and Social. *Psychology Bulletin*, 30 (8): 1076-1090.
- Dawoulé E. (2020). Absence de recours, le veuvage dans le patriarcat: une complicité entre le droit civil et le droit coutumier. *Université de Toulouse Jean Jaurès*, 7, 229-248.
- De Carlos, P. (2015). La représentation : un concept emprunté à la psychologie sociale. Dans *le savoir historique à l'épreuve des représentations sociales : l'exemple de la préhistoire et de Cro-Magnon chez les élèves de cycle 3* (pp. 32-67). [Thèse de doctorat Université de Cergy-pontoise]
- De Rosny, É. (1996). La résistance des rites traditionnels dans l'Afrique moderne. *Théologiques*, 4(1), 57-73. <https://doi.org/10.7202/602432ar>
- Degand, M. (2011). « Le rite chez Erving Goffman ». *Émulations –Revue des jeunes chercheurs en sciences sociales*, 2, 1-7. <http://www.revue-emulations.net/enligne/Degand>
- Delbès, C. & Gaymu, J. (2002). Le choc du veuvage à l'orée de la vieillesse : vécus masculin et féminin. « *Population* », 57(6), 879-909. DOI 10.3917/popu.206.0879
- Delroisse, S., Herman, G. & Yzerbyt, V. (2012). La justification au cœur de la discrimination : vers une articulation des processus motivationnels et cognitifs, 25 (2), 73-96, Presses universitaires de Grenoble. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*.
- Devos, T. (2005). Identité sociale et émotions intergroupes. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 3 (67-68), 85-100. <https://doi.org/10.3917/cips.067.0085>
- Disselkamp, A. & Sobel R. (2012). L'ambivalence politique du « social » dans les sociétés capitalistes : arendt avec castel. *Presses de Sciences Po « Raisons politiques »*, 2 (46), 195-215. <https://doi.org/10.3917/rai.046>.
- Dolinski D. (1996). Social Psychology of Discrimination. In : Joerden J.C. (eds) *Diskriminierung Anti-diskriminierung*. Schriftenreihe des Interdisziplinären Zentrums für Ethik an der Europa-Universität Viadrina Frankfurt (Oder). Springer, Berlin, Heidelberg. [https://doi.org/10.1007/978-3-642-61193-3\\_9](https://doi.org/10.1007/978-3-642-61193-3_9)

- Dousset, C. (2010). Familles paysannes et veuvage féminin en Languedoc à la fin du XVIIe siècle. *Presses Universitaires de France « Dix-septième siècle »*, 4 (249), 583-596. DOI 10.3917/dss.104.0583
- Douti, J. & Assogba, K. (1997). Les Points de différence entre l'homme et la femme. *Dans Rapports hommes-femmes dans la société africaine* (pp. 10-16). Le Pont.
- Dorceus, S. & Galipeau, G. (2021). *La mesure des perceptions de discrimination et des diversités chez les jeunes. Recension des écrits*. Sherbrooke : Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec
- Dossou, A. (2002). *Dossier documentaire sur la question genre et développement*. Join For Water. [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/genre\\_road\\_dossier.doc](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/genre_road_dossier.doc) Cotonou
- Dovidio, JF. & Gaertner, SL. (1986). Prejudice, discrimination, and racism: historical trends and contemporary approaches. In: Dovidio JF, Gaertner SL (eds). Prejudice, discrimination, and racism. Orlando (FL): *Academic Press*,:1-34.
- Dufour, C. & Larivière, V. (2012). *Principales techniques d'échantillonnage probabiliste et non-probabiliste*. SCI6060
- Durkheim, E. (1898). *Représentations individuelles et représentations collectives*. Revue de Métaphysique et de Morale.
- Ebalé Moneze C. (1989). *La représentation sociale du planteur de cacao chez les ruraux camerounais*. [Thèse de Doctorat Nouveau Régime de l'Université de Provence (Aix-Marseille I)]
- Ebalé Moneze C. (2001). *Le développement théorique de la psychologie sociale*. Presses Universitaires de Yaoundé
- Ebale Moneze, C. (2008). Analyse psychosociale d'un jeu traditionnel camerounais, le mekoua. Volume thématique, *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Douala*, Ed l'Ebène
- Ebalé Moneze C. (2009). *La psychologie sociale*. Presses Universitaires de Yaoundé
- Ebale, C. & Messanga G.A. (2015). De l'effet brebis galeuse à l'effet Robin de bois : le jugement social des actes déviants en fonction de leur connaissance pour le groupe. *Revue pluridisciplinaire et semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Douala*. 1 (6). 155-174.



- Engolo, D. (2016). *Le veuvage ou rite purificateur*. Albayane. Consulté le 28 octobre 2022 sur <http://albayane.press.ma/le-veuvage-ou-rite-purificateur.html>.
- Estenne, M., Jamart, C. & Marchal, P. (2016). Nécessité et fonctions des rites aujourd'hui : qu'en pense la psychanalyse ? *Psychanalyses*, 41, 1-24
- Ettouzani, A. (2018). Frustration au travail: Facteur de désengagement de la prévention des accidents et des risques. *Arab Journal of Psychology*, 3 (2). 119-129
- Fares, R. (2016). *Impact de l'asymétrie de statut groupal sur les stratégies d'ajustement identitaire et comportemental : le rôle des processus cognitifs et situationnels dans la perception de la discrimination*. [Thèse de doctorat arts, lettres et sciences humaines Mention Psychologie Sociale laboratoire parisien de psychologie sociale Université Paris 8/Paris Ouest.]
- Fiske, S. T., Cuddy, A. J., Glick, P., & Xu, J. (2002). A model of (often mixed) stereotype content: Competence and warmth respectively follow from perceived status and competition. *Journal of Personality and Social Psychology*, 82, 878-902.
- Fischer, G. (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Dunod
- Fischer-Lokou, J. & Gueguen, N. (2015). Négociation et genre : l'approche « contextuelle » en psychologie sociale *De Boeck Supérieur « Négociations »*, 1 (23), 93-104. DOI 10.3917/neg.023.0093
- Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et des Évaluations. (2010). *Fiches pédagogiques Genre & développement*. F3E
- Garcia-Prieto. (2014). Émotions intergroupes : l'application des théories de l'évaluation et de la différenciation des émotions (théories de l'appraisal) aux relations intergroupes. Dans *Traité de psychologie des émotions* (pp.26-342).
- Gaynard, S. & Joly, P. (2012). La représentation sociale du football chez les jeunes adultes issus d'un milieu social défavorisé: une étude exploratoire. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 35 (2), 263-292. DOI: 10.1080/07053436.2012.10707844
- Gaynard, S. (2021). *Les fondements des représentations sociales*. Sources, théories et pratiques. Univers psy. Dunod
- Gilly, M. (1980). *maître-élève, rôles institutionnels et représentations*. Pédagogie d'aujourd'hui. Presses Universitaires de France.
- Hasso, H., Pégny, G. & Sintomer, Y. (2013). Le concept de représentation : un problème allemand ? *Presses de Sciences Po « Raisons politiques »*. 2 (50), 79-96. DOI 10.3917/rai.050.0079 <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-2-page-79.htm>

- Huisman, D & Vergez, A. (1962). Les grandes fonctions de la psychologie. Dans Nathan, C & Nathan, J-J (dirs), *Encyclopédie de la psychologie, Tom I.* (pp. 93-132).Grandes Encyclopédie Fernand Nathan.
- Holroyd, J.D. (2017). The social psychology of discrimination. In: Lippert Rasumussen, K., (ed.) *Routledge Handbook on the Ethics of Discrimination* (pp. 381-384). Routledge
- Iglesias, C. (s.d). *Les représentations sociales*
- Jeanne, C. (2007). « Je suis veuve, seulete et noir vestue » Constructions et stratégies identitaires des veuves parisiennes à la fin du Moyen Âge. *Éditions de la Sorbonne « Hypothèses »*, 1 (10), 191-201. <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-191.htm>
- Jacob, P. (1993). Sens commun, psychologie cognitive et philosophie de la psychologie : croyances, matérialisme et externalisme. *L'année psychologique.* 93(1), 59-83. <https://doi.org/10.3406/psy.1993.28682>
- Jodelet, D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion. In D. Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales* (p. 31-59). Paris : PUF
- Kalampalikis N. (2019). *Serge Moscovici : Psychologie des représentations sociales : Textes rares et inédits.* Editions des archives contemporaines
- Kalampalikis, N. & Doumergue, M. (2020). Les méthodes mixtes dans une recherche en psychologie sociale sur le don des gamètes. Dans A. Schweizer, M. Del Rio Carra, & M. Santiago-Delefosse. *Les méthodes mixtes en psychologie. Analyse qualitatives et quantitatives : de la théorie à la pratique* (177-192). Dunod
- Keciour, M., Widmer, E., Levy, R., & Kellerhals, J. (2005). Styles d'interactions conjugales, socialisation relationnelle, réseau de sociabilité et problèmes d'intimité: Une approche sociologique de la dégradation de l'intimité conjugale. *Sexologies*, 14 (51), 25–40. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:87122>
- Kentish-Barnes, N., Chaize, M., Cohen-Solal, Z & Azoulay, É., (2012). Comprendre le deuil pour mieux accompagner les proches de patients décédés en réanimation. *Réanimation*, SRLF et Springer-Verlag.
- Khelifi, A. (2020). Les catalyseurs psychologiques de la performance scolaire. *Revue des Sciences Sociales*, 6(01), 3-28.
- Kitzinger, J., Markova, I., & Kalampalikis, N. (2004). Qu'est-ce que les focus groups? *Bulletin de psychologie, Groupe d'étude de psychologie*, 57 (3), 237-243. halshs-00533472
- Klein, O., Wollast, R., & Eberlen, J. (2018). Cognitions, attitudes et comportements intergroupes : Etat des lieux dans le monde professionnel et dans nos sociétés. In Faniko K., Bourguignon,

D. Sarrasin, O., Guimond, S. (Eds), *Psychologie de la discrimination et des préjugés : de la théorie à la pratique* (pp 37–54). De Boeck, Louvain-La-Neuve.

Kom, A. (1997). Culture africaine et enjeux du postmodernisme. *LitteRealite*, 11, 37-46,

La constitution de la République du Cameroun. Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 Portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008.

Lacassagne, M-F., Salès-wuillemain, E., & Castel, P. (2001). La catégorisation d'un exogroupe à travers une tâche d'association de mots. Textes sur les représentations sociales. *Peer Reviewed Online Journal*. 10 (7) ,1-11.

Lardellier, P. (2003). *Théorie du lien rituel*. Anthropologie et communication, L'Harmattan.

Laxenaire, M. (2007). Croyance et psychologie des foules. *Érès « Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe »*. 2 (49), 9-24. DOI 10.3917/rppg.049.0009

Légal, J.B. & Delouvé, S. (2008). Définition, exemples et mesures des stéréotypes et des préjugés. Dans, *Stéréotypes, préjugés et discrimination* (pp. 21-34). Dunod, 2<sup>e</sup> édition

Leplus-Habeneck, J.S. (2017). *Fonction rituelle de l'hypnose dans le suivi de troubles du deuil persistant*. [Thèse de doctorat en psychologie, Université de Bourgogne Franche-Comté.]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01797152>

Licata L. (2007). La théorie de l'identité sociale et la théorie de l'autocatégorisation : le soi, le groupe et le changement social. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 1,19-33. <http://rePs.psychologie-sociale.org>.

Lo monaco, G. & Lheureux, F. (2007). Représentations sociales : théorie du noyau central et méthodes d'étude. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 1. 55-64

Lochak, D. (2004). La notion de discrimination. *L'Harmattan « Confluences Méditerranée »*, 1(48), 13-23. <https://doi.org.10.3917>

Louche, C. (1975). Les effets de la catégorisation sociale et de l'interaction collective dans la préparation et le déroulement d'une négociation inter-groupe. In: *Bulletin de psychologie*, 28(319) ,941-947. [https://www.persee.fr/doc/bupsy\\_0007-403\\_1975\\_num\\_28\\_319\\_10663](https://www.persee.fr/doc/bupsy_0007-403_1975_num_28_319_10663).

Mangin, F (2015). *La co-construction des positionnements identitaires des enseignants et des élèves en E.P.S.* [Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne UFR STAPS.]. SPMS

Mazzoni, S., Breschi, M., Esposito, M. & Pozzi, L. (2013). Veuvage et remariage en Sardaigne, Alghero 1866-1925. « *Population* », 68 (2), 273-301. DOI 10.3917/popu.1302.0273

- Meunier, J-G. (2002). Trois types de représentations cognitives. *Les cahiers du Laboratoire d'Analyses Cognitive de l'Information*, Université du Québec Montréal, 3 (2). 1-29. <https://www.unites.uquam.ca/lanci/>
- Meyer, C. (2001). Les représentations mentales Entre « res » et « flatus vocis. *Communication information médias théories pratiques*, 21(1), 9-31. <https://doi.org/10.4000/communication.5445>
- Messanga, G.A. (2012). *Appartenance catégorielle des observateurs et asymétrie entre les attributions aux causes naturelles : étude de la dimension attributive des rites funéraires chez les Beti du Cameroun*. [Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé I.]
- Milic, J., Muka, T., Ikram, M. A., Franco, O. H., & Tiemeier, H. (2017). Determinants and Predictors of Grief Severity and Persistence: The Rotterdam Study. *Journal of aging and health*, 29(8), 1288-1307
- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (2020). SND30, Stratégie Nationale de développement 2020-2030. Pour la transformation structurelle et le développement inclusif. . <https://www.minepat.gov.cm>
- Ministère de la promotion de la femme et de la famille. (2015). Du rapport final du de « l'étude sur la situation des veuves au Cameroun ».
- Ministère de la promotion de la femme et de la famille. (2020). commémoration de la 10e édition de la JIV theme : « protéger les droits des veuves, changer de mentalité » document officielle.
- Moliner (2001). *La dynamique des représentations sociales*. PUG
- Moliner, P., Rateau, P., & Cohen-Scali, V. (2002). *La représentation sociale : pratique des études de terrain*. Presses Universitaires de Rennes
- Moliner, P. Vidal, J. (2003). Stéréotype de la catégorisation et noyau de la représentation. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*. 1, 157-176.
- Monney, N. & Fontaine, S. (2016). La représentation sociale de l'évaluation des apprentissages chez des finissants d'un programme universitaire en éducation préscolaire et en enseignement primaire. *Mesure et évaluation en éducation*, 39(2), 59–84. <https://doi.org/10.7202/1038242ar>
- Morin-Messabel, C. (2014). Applications de la psychologie sociale : la thématique du genre en éducation. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 6, 24-33. <http://psychologiesociale.eu>.
- Mvessomba, E. A. (2013). *Guide de méthodologie pour une initiation à la méthode expérimentale en psychologie et à la diffusion de la recherche en sciences sociales*. Inter Press
- Mveng, E. (1963). *Histoire du Cameroun*. Présence Africaine. pp1-52

- N'Dobo, A., Gardair, E. & Lacassagne, M-F. (2005). Accessibilité des catégories et favoritisme endogroupe : comment le discours permet-il d'échapper à la pression normative ? *Bulletin de psychologie*, 3(477), 339-349. <https://doi.org.10.3917/bupsy.477.0339>
- N'Gbala, A. (2007). « La causalité d'après la psychologie sociale cognitive : les explications naïves du comportement », 54, 113-124. <https://doi.org/10.4000/linx.509>.
- Ngah Essomba, H. (2017). *Culture, croyances et prise de risque chez les jeunes usagers vulnérables de la route français et camerounais*. [Thèse de doctorat, Université de Yaoundé I, Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux Laboratoire de Psychologie des Comportements et des mobilités Département Aménagement Mobilité Environnement, Université Paris 8.]. Theses.fr.
- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *Sociologies Pratiques*, 1-16. <https://doi.org/10.4000/sociologies.993>
- Noumbissie, C. D. (2019). *Le paysage théorique de la psychologie sociale depuis 1882: entre pléonasmisme et disconvenance*. Cheik Anta Diop
- Nugier, A. (2009). Histoire et grands courants de recherche sur les émotions. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 4, 8-14. <http://RePS.psychologie-sociale.org/>.
- Obama, B. (2019). Représentations sociales et identité sociale dans les groupes hiérarchiques: le cas du tennis. [Thèse de Doctorat Psychologie, Université Bourgogne Franche-Comté].NNT: 2019UBFCH044. tel-02886329.
- Odella. (2021). Les rites funéraires amérindiens. Odella.fr. <https://www.odella.fr/actualites/obseques-rites/les-rites-funeraires-amerindiens/>
- Onana, V. (2021). *Le Minproff invite au respect de la veuve*. CRTV.com. Consulté le 28 Décembre 2021 sur <https://www.crtv.cm/2021/06/179915/>
- Onana, J-B. (2005). Bamiléké vs Cameroun ? *Outre-terre*, 2 (11), 337-344. <https://doi.org/10.3917/oute.011.0337>
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel. (2019). *Intégrer la dimension de genre dans le développement de clusters*. ONUDI. <https://fr.readkong.com/page/int-grer-la-dimension-de-genre-dans-le-developpement-de-2534795>
- Oriol, M. (2006). Discrimination : perspectives de la psychologie sociale et de la sociologie. *Cahiers de l'Urmis*, 10 (11), 1-185. <https://doi.org/10.4000/urmis.175>.
- Osimbea. (2022). *Journée Internationale de la -08 Mars*. Osimbea.cm. Consulté le 27 Mai 2022. <https://www.osimbea.cm/journees/ji-femme-08-mars/>

- Oty, R. (2018). *Les représentations sociales de la vitesse et des prises de risque chez les automobilistes: Comparaison entre l'expérience de conduite et le sexe*. [Mémoire, Université d'Angers.]. LPPLEA4638
- Oustinoff, M. (2019). Les avatars du stéréotype depuis walter lippmann. *Hermès*, 1 (83), 48-53. <https://doi.org.10.3917/herm.083.0048>
- Parent, F. (2020). Du stéréotype à la discrimination, pourquoi sautons-nous le pas? *Pédagogie Médicale*, 21, 107-109. <https://doi.org/10.1051/pmed/2020042>
- Piaget, J. (1947). Chapitre d'introduction. Dans, *La représentation du monde chez l'enfant* (pp. 5-30), PUF, 3<sup>e</sup> éd.
- Pierre, A. (1965). Proto-histoire du groupe beti-bulu-fang : essai de synthèse provisoire. *Cahiers d'études africaines*, 5(20), 503-560. <https://doi.org/10.3406/cea.1965.3049>
- Prigerson, H. G., Horowitz, M. J., Jacobs, S. C., Parkes, C. M., Aslan, M., Goodkin, K., ... & Bonanno, G. (2009). Prolonged grief disorder: Psychometric validation of criteria proposed for DSM-V and ICD-11. *PLoS medicine*, 6(8), e1000121.
- Rafael, S. (2014). *L'attachement et sa relation au profil d'interaction dans la construction du couple*. [Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Ecole Doctorale Education, Psychologie]. Thèses. Fr. <http://www.theses.fr/2014LO20038#>
- Rateau, P. & Lo Monaco, G. (2013). La Théorie des Représentations Sociales: orientations conceptuelles, champs d'applications et méthodes. *Revista CES Psicología*, 6 (1), 1-21. <http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=423539419002>
- Rey, A. (2011). Dictionnaire historique de la langue française. Le robert.
- Reynaud, M. (2011). L'attachement adulte. Dans *Le modèle de l'attachement adulte dans la perturbation de la régulation émotionnelle et des liens affectifs des femmes hospitalisées souffrant de dépression*. [Thèse de doctorat, Université de Bourgogne] (pp.77-115). tel-00873019
- Ripoll, T. (2020). *Pourquoi croit-on ?* Psychologie des croyances Sciences Humaines Éditions.
- Roudaut, K. (2005). Le deuil : individualisation et régulation sociale. « *A contrario* » 1(3), 14-27. <https://doi.org.10.3917/aco.031.27>
- Rouyer, V., Mieyaa, Y. & Le Blanc, A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées. *Revue française de pédagogie*, 187, 97-137. DOI : <https://doi.org/10.4000/rfp.4494>
- Salès-Wuillemin, E. (2006). *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*. Dunod (Collection Psycho Sup).

- Seca, J.-M. (2003). Attribution (Théories de l'-). Dans Ferréol, G. & Jucquois, G. (éd.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles* (pp. 36-39). Armand Colin.
- Segalen, M. (2002). *Rites et rituels contemporains*. Nathan/Vuef
- Seiller, C. (2020). *Représentation sociale du féminisme: contextes d'expression et effets de masquage. Psychologie*. [Mémoire de Master, Université de Nîmes].Dumas-03013915.  
<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03013915>
- Sene, A. (2004). *Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique noire traditionnelle ou vers une archétypologie des concepts de pratiques rituelles et de Représentations Sociales*. [Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès-France - Grenoble II].tel.archives.fr
- Schadron, G., Morchain P., & Yzerbyt, V.Y. (1996). Le rôle de la fonction explicative dans la genèse des stéréotypes. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 31, 3(96), 11-23
- Schardron, G. (2006). De la naissance d'un stéréotype à son internalisation. *Cahiers de l'Urmis*, [en ligne].<https://doi.org/10.4000/urmis.220>
- Schaller, M., Park, J. H., & Mueller, A. (2003). Fear of the dark: Interactive effects of beliefs about danger and ambient darkness on ethnic stereotypes. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 29, 637-649.
- Sillamy, N. (1989). Emotion. *Dictionnaire de la psychologie*. Larousse
- Sisbane, F. & Azzi, A. (2001). *Identités collectives et tolérance de la différence dans les relations entre groupes sociaux*. Université catholique de Louvain-la-Neuve "Université Libre de Bruxelles EUI Working Paper.
- St-Arnaud, G.-R. (1996). Aspect freudien des rites et de leurs répétitions. *Théologiques*, 4(1), 75-94.  
<https://doi.org/10.7202/602433ar>
- Sue, D. W., Capodilupo, C. M., Torino, G. C., Bucceri, J. M., Holder, A. M. B., Nadal, K. L., & Esquilin, M. (2007). Racial microaggressions in everyday life: Implications for clinical practice. *American Psychologist*, 62(4), 271-286.
- Tapia, C. & Roussay, P. (1991). *Les attitudes, questions-exercices-corrigés-exemples*. Les éditions des Organisations.
- Testé, B. & Klervi, S. (2005). Valeur affective et utilité sociale des traits dans les stéréotypes de genre, le soi féminin et le soi masculin. *Revue internationale de psychologie sociale*, 18 (3), 81-94

- Thé-Bochet M.P. (1970). *Rites et associations traditionnelles chez les femmes bëti (Sud du Cameroun)*, [thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de la Sorbonne (Paris V).]
- Timtchueng, M. (2011). Le droit camerounais des successions dépouillé des conceptions civilistes. *Revue générale de droit*, 41(2), 531–563. <https://doi.org/10.7202/1026932ar>
- Tjouen, A-F. (2012). La condition de la femme en droit camerounais de la famille. *Revue internationale de droit comparé*. 64 (1), 137-167. <https://doi.org/10.3406/ridc.2012.20179>
- Torres, C. (2016). Dynamique psychosociale des relations intergroupes. La catégorisation et l'identité sociale. Dans *Les Relations Intergroupes entre les Français et les Ressortissants d'Afrique Subsaharienne Francophone*. [Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne Franche-Comté - UFR sciences humaines et sociales - psychologie – laboratoire spms. (pp. 19-46).
- Troadec, B. (2013). Introduction à la psychologie interculturelle [note de lecture]. *Alterstice, Revue Internationale de la Recherche Interculturelle* 3(1), 85-91.
- Toupin, L. (1998). Les courants de pensée féministe. CDEACF
- Tsala T. (1958). *Mœurs et coutumes des Ewondo, Études camerounaises*, 56, pp. 8-112.
- United Nations for Human Rights Office of the High Commissioner. (1987). *la Convention contre la Torture et autres peines, traitements inhumains, cruels et dégradants*. UN library <https://www.ohchr.org/>
- United Nations for Human Rights Office of the High Commissioner. (2021). *Les droits des femmes sont des droits de l'Homme*. UN library. <https://doi.org/10.18356/9789210567909>
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Théorie du genre pour les étudiants de niveau Licence 1*. Unesco.org. <https://fr.unesco.org>
- Uzerbyt, V. & Demoulin, S. (2019). La perception et les représentations des groupes Dans *Les relations intergroupes* (pp 27-47). PUG
- Vallerand, RJ & Bouffard L, (1985). Concepts et théories en attribution. *Revue québécoise de psychologie*. 6 (2), 45-65,
- Van Gennep, A. (1909). *les rites de passage étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement de la naissance, de l'enfance, de la puberté de l'initiation, de l'ordination, du couronnement des fiançailles et du mariage des funérailles, des saisons, etc*. Les classiques des sciences sociales.



- Vasile, B. (2005). Les représentations mentales, enjeux et options théoriques. Université de Strasbourg. Les représentations mentales: approches et modèles, *Néant*, 1-13. halshs-00387079
- Viévard, L. (2013). *Les rites funéraires à l'épreuve de la laïcisation*. DPDP. <https://www.millenaire3.com>
- Vincent, J.-F. (1976). Traditions et transition. Entretiens avec des femmes Beti du Sud Cameroun. O.R.S.T.O.M & Berger-Levrault
- Vincent, J.F. (1995). Contribution à l'étude des rites funéraires dans les montagnes mofu-diamaré. Baron, C., Barreteau, D. & Von Graftenried, C. (Dir), *Mort et rites funéraires dans le bassin du lac Tchad* (pp.103-114). ORSTOM Éditions.
- Vincent-Thomas, L. (2015). Les mécanismes sociaux et psycho-sociaux du travail de deuil. *Presses universitaires de Grenoble «Jusqu'à la mort accompagner la vie »* 2 (121), 19-30. <https://doi.org/10.3917/jalmalv.121.0019>
- Weiner, B. (1986). An attributional theory of achievement motivation and emotion. *Psychological review*, 92 (4), 548-573. [http://doi.org/10.007/978-1-4612-1948-1\\_6](http://doi.org/10.007/978-1-4612-1948-1_6)
- Winkin, Y. (2006), La notion de rituel chez Goffman. De la cérémonie à la séquence. *Hermès*, 43, pp. 69-76. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00425718>
- Yzerbyt, V. & Aubé, B. (2018). Les émotions dans les relations intergroupes. Dans *Psychologie de la discrimination et des préjugés* (pp.51-67). De Boeck Supérieur. <http://doi.org/10.3917/dbu.fanik.2018.01>
- Yzerbyt, V. & Demoulin, S. (2010). Intergroup Relations. In Fiske, S ; Gilbert, D & Lindsay, G (Eds), *The Handbook of social psychology*, (5th ed, pp. 1024-1083). <https://doi.org/10.002/9780470561119.socpsy002028>

# ANNEXES

## Annexe 1 : Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail- Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS,  
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT PSYOLOGIE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work- Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIALS SCIENCES

DEPARTMENT OF PSYCHOLOGY

### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné EBALE MONEZE Chandel, Professeur des Universités, Chef du Département de psychologie, atteste que M. ABE ATANGANA Octave Thierry, matricule 16D957, étudiant en Master 2 de psychologie, option psychologie sociale, travaille sur un sujet libellé : *Accompagnement du conjoint endeuillé par l'Akus et modulation de la pratique par le genre.*

Ce travail de recherche qui est effectué sur ma direction nécessite une investigation en vue de sa réalisation.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le .....10 JAN 2022.....



*Ebalé Monexé Chandel*  
Professeur Titulaire

## Annexe 2 : planning du stage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Pats- Travail-patrie  
 MINISTRE DE LA PROMOTION  
 DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
 SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL,  
 DE LA SOLDE ET DES PENSIONS  
 SERVICE DE LA FORMATION, DES STAGES  
 ET DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS  
 BUREAU DE LA FORMATION ET DES STAGES

N°22/ /L/MINPROFF/SG/DAG/SDPSP/SFSGPE/BFS  
00000153

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace -Work-Fatherland  
 MINISTRY OF WOMEN'S EMPOWERMENT  
 AND THE FAMILY  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
 SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,  
 SALARIES AND PENSIONS  
 SERVICE FOR TRAINING, INTERSHIPS AND FORWARD MANAGEMENT OF  
 PERSONNEL  
 OFFICE OF TRAINING AND INTERSHIPS

Yaoundé, le 14 FEB 2022

LE MINISTRE  
THE MINISTER

A/O  
 Monsieur ABE ATANGANA Octave  
 Thierry  
 Tel: 656 13 35 01/ 653 00 04 96  
 Email: [Octavedevinci@gmail.com](mailto:Octavedevinci@gmail.com)  
 -YAOUNDE-

**Objet :** demande de stage académique

**Réf :** v/L du 03 février 2022

**Monsieur,**

En accusant réception de votre lettre dont l'objet et la référence sont repris en marge,

J'ai l'honneur de marquer mon accord pour votre admission en stage académique non rémunéré dans le département ministériel dont j'ai la charge suivant le calendrier ci-après :

NOMS ET PRENOMS	PERIODES	STRUCTURES
<b>ABE ATANGANA Octave Thierry</b>	14 février - 11 mars 2022	DPSF
	14 mars - 08 avril 2022	DPPFDE
	11 avril - 06 mai 2022	DAPROFF Ydé 1
	09 mai - 03 juin 2022	DAPROFF Ydé 3
	06 juin - 01 juillet 2022	DAPROFF Ydé 4
	04 juillet - 05 août 2022	DAPROFF Ydé 5

Vous voudriez bien prendre attache avec les responsables des unités de travail susmentionnées, pour les modalités pratiques y afférentes.

Veillez croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Copies :**

- DPSF ;
- DPPFDE ;
- DAPROFF Ydé 1 ;
- DAPROFF Ydé 3 ;
- DAPROFF Ydé 4 ;
- DAPROFF Ydé 5.

Le Ministre de la Promotion  
 de la Femme et de la Famille  
 Mme ABENA ONDOA  
 née OBAMA Marie Thérèse

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES (SDPSP) TEL : 222 22 43 87 SITE WEB : [WWW.MINPROFF.COM](http://WWW.MINPROFF.COM)

### Annexe 3 : conduite du focus group

Ressource : 1 observateur

Nombre de participants : 18 veuves, membres d'une association de veuves reconnue officiellement, dans la ville de Yaoundé.

Date : 25 mai 2022

Lieu : privé (maison du leader du groupe)

Durée : 2h-2h30

Thématique : Expérience des veuves de l'akus

Objectifs : obtenir des participants

- Description de leur de vécu l'akus
- Expression des émotions
- Conséquences personnelles, familiales, relationnels suite à l'akus
- Considération sur l'akus masculin
- Considération personnelle sur l'akus traditionnel de manière générale

Instrument d'enregistrement : Magnétophone (téléphone portable)

Questions :

- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à exécuter le rite ?
- Avez-vous été maltraité ? (si oui décrivez)
- Pensez-vous que les hommes font face aux mêmes situations que vous pendant l'exécution de ce rite ?
- Quelles ont été les conséquences de ce que vous avez pu subir, sur vous-même, dans votre famille, avec vos connaissances, etc. ?
- En fin de compte que pensez-vous ce rite ?

Annexe 4 : questionnaire 1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT PSYOLOGIE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work- Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIALS SCIENCES

DEPARTMENT OF PSYCHOLOGY

**Salut !**

Dans le cadre de notre mémoire de Master II en psychologie sociale, à l’université de Yaoundé I, nous vous convions à répondre à ce questionnaire afin de participer à notre étude. Nous vous garantissons que votre anonymat sera sans aucun doute conservé conformément aux dispositions de l’article 5 de la loi n°91/023 du 16 décembre 1991 sur les enquêtes statistiques et les recensements au Cameroun, et que vos réponses contribueront à développer la science.

**Nb : il n’y a pas de mauvaise réponse**

➤ **Quels mots vous viennent spontanément à l’esprit quand on vous évoque le terme « Veuve » ?**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

• **Rangez ces mots que vous venez de donner du plus au moins important**

- 1) \_\_\_\_\_
- 2) \_\_\_\_\_
- 3) \_\_\_\_\_
- 4) \_\_\_\_\_

➤ **Que pensez-vous personnellement des veuves ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....  
.....

➤ **Quelles informations circulent sur les veuves dans votre milieu de vie ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ **Généralement quel est votre comportement vis à vis des veuves ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Votre Age**

16-21 ans  22-27 ans  28-33 ans  33-et plus

**Votre sexe**

Masculin  Féminin

**Votre catégorie socioprofessionnelle**

Étudiant  Travailleur  Fonctionnaire

**Votre aire culturelle d'appartenance**

Soudano-sahéliens  Sawa  Grassfields  Fang-Beti-Bulu  Autres

**Votre statut matrimonial** : célibataire  marié(e)   veuf/veuve

**Merci pour votre participation !**



## Annexe 5 : Questionnaire 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT PSYLOGIE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work- Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIALS SCIENCES

DEPARTMENT OF PSYCHOLOGY

Dans le cadre de notre mémoire de Master II en psychologie sociale, à l'université de Yaoundé I, nous aimerions avoir votre contribution en répondant à ce questionnaire. Nous vous garantissons que votre anonymat sera sans aucun doute conservé conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°91/023 du 16 décembre 1991 sur les enquêtes statistiques et les recensements au Cameroun, et que vos réponses contribueront à développer la science.

**Nb : il n'y a pas de mauvaise réponse**

**Indiquez votre niveau d'accord avec les affirmations suivantes** en entourant le chiffre qui correspond sachant que : **1=** (totalement en désaccord); **2=** (en désaccord); **3=** (neutre); **4=** (d'accord) ; **5=** (totalement d'accord)

Selon vous,

Les veuves sont régulièrement accusées du décès de leur défunt mari	1	2	3	4	5
Les veuves sont généralement des personnes tristes	1	2	3	4	5
Les veuves ne sont plus vraiment capables de prendre soin des enfants	1	2	3	4	5
Les veuves font généralement penser à la solitude	1	2	3	4	5
Je préfère pour certaines raisons rester loin des veuves	1	2	3	4	5
Quand j'entends parler de veuve je pense à la sorcellerie	1	2	3	4	5
Il faut avoir pitié des veuves	1	2	3	4	5
Les veuves sont entourées par la mort et le malheur	1	2	3	4	5
Je n'affectionne pas vraiment les contacts physiques avec les veuves	1	2	3	4	5
Selon ta tradition les veuves doivent être maltraitées pendant le veuvage	1	2	3	4	5
La veuve n'est plus utile pour sa belle-famille	1	2	3	4	5
Les veuves doivent passer absolument par le rite de veuvage, au cas contraire elles exposent la famille à toutes sortes de malheurs	1	2	3	4	5

Pour cette seconde partie vous trouverez ci-dessous un petit récit, bien vouloir le lire attentivement

**Des individus ont assisté dernièrement à deux deuils différents qui se sont accompagnés d'un rite et d'une période de veuvage (*akus*). Dans le**

**premier deuil c'est un homme qui laisse une veuve du nom d'Anna, tandis que dans le second deuil c'est plutôt un homme du nom de Paul qui vient de perdre sa femme. Anna et Paul sont donc tous deux veuve et veuf, et ont en commun la même ethnie d'appartenance, le même âge, la même religion et la même situation professionnelle.**

Voici certaines des paroles dites pendant la discussion entre ces individus que nous avons relevé. **Indiquez à quel point êtes-vous d'accord avec leurs affirmations:** en entourant le chiffre qui correspond sachant que : **1=** (totalement en désaccord); **2=** (en désaccord); **3=** (neutre); **4=** (d'accord) ; **5=** (totalement d'accord)

Je pense qu'il est normal que la veuve subisse un traitement un peu plus sévère que celui du veuf	1	2	3	4	5
Des raisons peuvent expliquer qu'Anna soit mise à l'écart par sa famille, par rapport à Paul	1	2	3	4	5
Les veuves sont différentes des autres femmes.	1	2	3	4	5
J'avoue que je préfère ne pas rester longtemps près d'une veuve, on ne sait jamais, ce qui n'est pas le cas en vers un veuf.	1	2	3	4	5
Dans la majeure partie des cas les veuves ont quelque chose à avoir avec la mort de leur défunt mari, tandis que les veufs ne sont quasiment jamais responsables de la mort de leur conjointe.	1	2	3	4	5
J'ai du mal à rester pendant longtemps en la présence d'Anna (veuve) que de Paul (veuf)	1	2	3	4	5
Les paroles qui paraissent pour des injures et accusations pendant le rite sont justifiées pour Anna, pas vraiment pour Paul quand on regarde au fond	1	2	3	4	5
la durée du veuvage doit être largement plus longue pour Anna que pour Paul	1	2	3	4	5
C'est inscrit dans la coutume, au village on écarte la veuve des affaires de la communauté, pourtant veuf ou pas Paul a toujours son mot à dire	1	2	3	4	5
Je trouverais étrange de voir Anna très prochainement marié, tandis que pour Paul ce ne serait pas très étrange.	1	2	3	4	5
Les veufs sont différents des autres hommes	1	2	3	4	5
La belle-famille de Paul a encore besoin de lui, ce n'est pas vraiment le cas pour Anna	1	2	3	4	5

Pensez-vous que les veufs soit mieux traité que les veuves pendant l' <i>akus</i> ?	oui	non
---	-----	-----

Cochez la case juste :

Votre sexe : Masculin  Féminin

Votre âge (intervalle) :

[15-25]  [26-35]  [36-45]  [46-55]  [56 et plus]

**Votre statut matrimonial** : célibataire  marié(e)  veuf/veuve

**Votre aire culturelle d'appartenance** :

Soudano-sahéliens  Sawa  Grassfields  Fang-Beti-Bulu

**Avez-vous déjà entendu parler du rite de veuvage Akus ?** : Oui  Non

**Religion** :

Catholique  Protestant(e)  traditionnel(le)  Musulman

Chrétien(ne) nouvelles églises

**Situation professionnelle** : Étudiant  Au chômage  Travailleur  Fonctionnaire   
Retraité

**Merci pour votre participation !**

**Annexe 6** : illustrations avec clichés des résultats de test de corrélation par hypothèse spécifique

➤ Hs1

Chi-Square Tests			
	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	129,092 <sup>a</sup>	16	,000
Likelihood Ratio	124,011	16	,000
N of Valid Cases	149		

➤ Hs2

Chi-Square Tests			
	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	104,748 <sup>a</sup>	16	,000
Likelihood Ratio	100,182	16	,000
N of Valid Cases	149		

➤ Hs3

Chi-Square Tests			
	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	44,032 <sup>a</sup>	16	,000
Likelihood Ratio	51,666	16	,000
N of Valid Cases	149		

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>i</b>
<b>DEDICACE.....</b>	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLE ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES FIGURES ET DES CARTES .....</b>	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ : .....</b>	<b>viii</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>ix</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1 : Problématique de l'étude .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1. Contexte de l'étude .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Position et formulation du problème .....</b>	<b>9</b>
<b>1.2. Question générale de recherche.....</b>	<b>17</b>
<b>1.3. Hypothèse générale de recherche .....</b>	<b>17</b>
<b>1.4. Objectif générale de l'étude .....</b>	<b>17</b>
<b>1.5. Intérêts de l'étude .....</b>	<b>17</b>
1.5.1. Intérêt scientifique .....	17
1.5.2. Intérêt socio-culturel .....	18
<b>1.6. Délimitation de l'étude .....</b>	<b>18</b>
1.6.1. Délimitation thématique et culturelle .....	18
1.6.2. Délimitation théorique .....	19
1.6.3. Délimitation géographique .....	19
<b>Chapitre 2 : Le rite de veuvage et la discrimination .....</b>	<b>21</b>
<b>2.1. Rite de veuvage .....</b>	<b>22</b>

2.1.1. La notion de rite.....	22
2.1.2. Mariage ( <i>Alug</i> ) : .....	23
2.1.3. La mort et les rites funéraires : .....	24
2.1.4 Veuvage : .....	32
2.1.4.1. L' <i>Akus</i> .....	33
<b>2.2. Discrimination : .....</b>	<b>35</b>
<b>Chapitre 3 : La théorie des représentations sociales.....</b>	<b>45</b>
<b>3.1. Identité sociale et catégorisation .....</b>	<b>46</b>
➤ <b>L'identité sociale.....</b>	<b>46</b>
➤ Le groupe .....	47
➤ La catégorisation .....	47
3.1.1. La métathéorie de l'identité sociale.....	49
3.1.2. Théories des émotions intergroupes (TEI) .....	53
3.1.3. La théorie la menace intégrée (TMI).....	56
<b>3.2. L'attribution causale .....</b>	<b>57</b>
3.2.1. Le modèle de la covariation et la théorie des inférences correspondantes .	59
3.2.2. Les attributions causales de la mort chez les Beti : les causes naturelles/ causes surnaturelles .....	60
<b>3.3. Les représentations sociales (RS) .....</b>	<b>63</b>
3.3.1. Historique et définitions .....	63
3.3.2. Composantes des RS .....	68
3.3.3. Les modèles d'étude des RS .....	71
3.3.4. Fonctions des représentations sociales .....	73
3.3.5. Représentations sociales/ identités sociales et catégorisation .....	73
3.3.6. Représentations sociales /attributions causales .....	74
<b>DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE .....</b>	<b>76</b>
<b>Chapitre 4: Méthodologie de la recherche.....</b>	<b>77</b>
<b>4.1. Sites de l'étude .....</b>	<b>78</b>
4.1.1. Entre stage et terrain .....	78

<b>4.2. Population de l'étude</b> .....	79
4.2.1. Les Beti.....	79
<b>4.3. Participants et échantillon</b> .....	80
<b>4.4. Variables de l'étude et opérationnalisation</b> .....	81
4.4.1. Variable indépendante (VI) .....	81
4.4.2. Variable dépendante (VD).....	82
<b>4.5. Explicitation des questions, hypothèses et objectifs de l'étude</b> .....	83
4.5.1. Questions spécifiques .....	83
4.5.2 Hypothèses spécifiques .....	83
4.5.3. Objectifs spécifiques .....	83
<b>4.6. Présentation et justification des outils de collecte de données</b> .....	84
4.6.1. <i>Focus group</i> .....	85
4.6.2. Les entretiens.....	86
4.6.3 Les questionnaires .....	87
<b>4.7. Outils de traitement des données recueillies.</b> .....	88
4.7.1. Analyse de contenu.....	88
4.7.2. Analyse statistique.....	89
<b>4.8. Le type de l'étude</b> .....	89
<b>Chapitre5 : Présentation des résultats</b> .....	<b>92</b>
<b>5.1. Résultats du <i>focus group</i></b> .....	93
<b>5.2 Entretiens avec les « personnes ressources »</b> .....	95
5.2.1. Quelques cérémonies funéraires pendant l'enterrement chez les Beti. ....	95
5.2.2. Le veuvage chrétien.....	96
<b>5.3. Résultats sur le contenu des RS chez les Beti</b> .....	97
5.3.1. Les associations libres .....	97
5.3.2. Les questions ouvertes.....	98
<b>5.4. Corrélation RS/Discrimination</b> .....	100
5.4.1. Prétest .....	100
5.4.2. Description de l'échantillon .....	101

5.4.3. Calculs des moyennes selon les items .....	102
5.4.4. Résultats du test de khi-deux pour chaque hypothèse .....	105
<b>Chapitre 6 : analyse et discussion des résultats.....</b>	<b>108</b>
<b>6.1. Manifestations de la discrimination pendant l’akus. ....</b>	<b>109</b>
<b>6.2. Les RS des veuves chez les Beti et discrimination .....</b>	<b>111</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>118</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>136</b>